



UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUE, COMMERCIALES ET DES  
SCIENCES DE GESTION



DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES

# *Mémoire de fin de cycle*

*En vue de l'obtention du diplôme de Master en science commerciales*

*Option : Finance et commerce international*

## *Thème*

*Le paiement électronique et la digitalisation des transactions  
financière*

*Cas : LA BNA Agence AZAZGA 462*

**Réalisé par :**

*Melle : ANEMOUCHE Keltouma*

*Melle: BELKESSAM Kenza*

**Dirigé par :**

*Mr. ACHIR MOHAMED*

**Devant le jury composé de :**

*Président : Mr. OUALIKEN Selim, Professeur à UMMTO*

*Rapporteur : Mr. ABIDI Mohammed, MCB à UMMTO*

*Examineur : Mr. ACHIR Mohammed, MCB à UMMTO*

*Année Universitaire : 2021-2022*

# **Remerciement**

*Nous remercions au premier lieu le seigneur  
Dieu tout puissant*

*Nous tenons à exprimer notre reconnaissance et  
notre gratitude à toutes les personnes qui ont  
contribué de près ou de loin à la réalisation de ce  
modeste mémoire.*

*Principalement à notre encadreur de recherche  
**Mr ACHIR Mohamed**, qui a guidé nos pas, nos  
enseignants pour avoir travaillé nettement avec  
nous et les membres du jury qui ont accepté  
d'évaluer ce travail.*

*Nos remerciements s'adressent aussi à tout le  
personnel de la **BNA Agence AZAZGA 462** de  
**Tizi-Ouzou** en particulier **Mr BENKACI Karim**  
pour sa prise en charge, nous en avoir donné  
l'occasion de réaliser notre travail de terrain avec  
extrême bienveillance, pour ses orientations et ses  
encouragements durant notre stage pratique.*

*Nous voudrions également exprimer nos  
reconnaissances à notre famille, nos camarades,  
ainsi que tous nos amis pour leur soutien moral et  
qui nous ont incessamment soutenus.*

## ***Dédicace***

*Au nom du dieu le clément et le miséricordieux louage à*  
**ALLAH**

*Je dédie cet évènement marquant de ma vie a ma famille qui  
ma doté une éducation digne qui a fait de moi ce que je suis*

*A celui m'a indiqué la bonne voie a me rappelant que la volent  
fait toujours la fameuse femme a mon cher père **Mohand Ameziane***

*A celle qui a attendu avec impatience les fruits de sa bonne  
éducation a ma chère mère **Dahbia***

*À mon cher frère **Anoir** et mes adorables sœurs **Lydia,**  
**kamilia, Kenza** qui m'avaient toujours soutenu et encouragé durant  
ces années d'études.*

*À mes beaux-frères qui ont toujours été des frères a moi en  
particulier à toi **faredj***

*À ma binôme sœur **Kenza***

*A tous mes amis et toute personne qui occupe une place dans  
mon cœur (...)*

***A.Keltouma***

## **Dédicace**

*Je dédier ce modeste travail à :*

*À mes très chers parents **Mohand** et **Djamila**, source de vie, d'amour et d'encouragement, qui m'ont donné un magnifique modèle de labeur, de persévérance et une éducation dont je suis fier.*

*À ma famille*

*Mes grand-mères le pilier de la maison **Ouardia(THafrahth)** et **Ferroudja***

*À mes très chères sœurs adorables **Ferroudja, Kahina, Talouith, Amel, Sarah** et **Celia***

*À toi ma sœur amie binôme **keltouma***

*À tous mes amis source d'espoir et de motivation en particulier*

**Souad et ouiza**

**B. kenza**

---



---

*Liste des abréviations*

---



---

## *Liste des abréviations*

---

### **B**

**BADR** : Banque Algérienne de Développement Rurale

**BDL** : Banque de Développement Local

**BEA** : Banque Extérieur d'Algérie

**BNA** : Banque Nationale d'Algérie

**BNP** : Banque national de Paris

### **C**

**CAAR** : Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance

**CAAT** : Caisse Algérienne des Assurance

**CCP** : Comptes courants postaux

**CCR** : Compagnie Centrale de Réassurance

**CIB** : Carte Interne Bancaire

**CNEP** : Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance

**CPA** : Crédit Populaire d'Algérie

### **D**

**DA** : Dinard Algérien

**DAB** : Distributeur Automatique de Billet

**DM** : Direction de la monétique

**DRE** : Direction Régional d'Exploitation

**DSI** : Direction des Systèmes d'Information

### **E**

**EDI** : Échange de Données Informatisé

### **F**

**FEM** : Forum Économique Mondiale

### **G**

**GAB** : Guichet Automatique de Banque

### **I**

**IA** : Intelligence Artificiel

## *Liste des abréviations*

---

### **N**

**NTIC** : Nouvelles Technologies d'Information et de Communication

### **P**

**PME** : Porte Monnaie Électronique

### **Q**

**QR** : code-barres (Quick Response)

### **S**

**SAA** : Société Algérienne d'Assurance

**SATIM** : Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique

**SWIFT** : Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication

### **T**

**TIC** : Technologie de l'Information et de la Communication

**TPE** : Terminal de Paiement Electronique

---



---

# *Sommaire*



## *sommaire*

---

Introduction générale .....01

### **Chapitre 01 : la banque est son évolution dans le financement de l'investissement**

**Section 01** : évolution et typologie des banques..... 05

**Section 02** : typologie des services bancaires..... 11

**Section 03** : banque et marchés financiers ..... 26

### **Chapitre 02 : modernisation des transactions financiers de la banque**

**Section 01**: évolution de la monnaie et typologie des instruments de paiement électronique.....38

**Section 02** : TIC , digitalisation et e-paiement .....50

**Section 03** : concurrence bancaire et rôle du e-paiement.....76

### **Chapitre 03 : le e-paiement et les moyens digitaux au sein de la BNA, Agence AZAZGA 462**

**Section 01**: Présentation de l'organisme d'accueil (BNA)..... 84

**Section 02**: La gestion de la carte interbancaire au sein de la BNA.....94

**Section 03**: les services de paiement digitaux de la BNA..... 112

**Conclusion générale** .....122

**Références bibliographiques**

**Liste des illustrations (tableaux, schémas et figures)**

**Annexes**

**Table des matières.**

---



---

***Introduction général***

---



---

## *Introduction général*

---

Depuis l'invention de la lettre de change au moyen âge, les intermédiaires financiers n'ont cessé d'imaginer de nouveaux moyens de paiement rendant les transactions plus simples et rapides, sans compromettre la sécurité de la circulation monétaire. Le billet de la banque, convertible, au cours forcé puis inconvertible, est devenu le moyen de paiement privilégié du XXème siècle, avant d'être rejoint par le chèque.

Ces évolutions, en matière de dématérialisation ont entraîné la diversification des instruments de paiement, qui sont récemment alignés sur celles des technologies numériques.

En effet, les activités de paiement sont le socle même des métiers des établissements financiers. Elles sont déterminantes des constructions et le développement d'une relation de qualité avec leurs clients.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, les banques peinent encore à trouver une solution technologique pour répondre aux défis d'un environnement en évolution rapide et à une demande croissante des clients en produits et services. Les nouveaux changements technologiques apportés au secteur bancaire ont un impact énorme sur les dirigeants, les employés et les clients des banques. Les progrès technologiques permettent au secteur bancaire de répondre aux besoins des clients en renforçant leurs systèmes de contrôle interne, et leurs fournir des services bancaires par Internet, où téléphone, ainsi que la possibilité de leurs offrir un portefeuille élargi de prestations.

Dans ce cadre, les autorités bancaires algériennes se sont engagées dans les nouvelles techniques financières pour améliorer et développer les moyens de paiement assurant la circulation et la distribution des services avec une grande efficacité. En effet une mise en œuvre de la dématérialisation des paiements s'est inscrite dans le développement de la monétique qui a pour but de faciliter les transactions commerciales et financiers auprès des citoyens, les PME, entreprises, administrations et les grandes facturières.

Dans le processus de la monétisation et la maîtrise des nouvelles technologies de paiement l'Algérie a enregistré d'importants retards, malgré l'entrée des distributeurs automatiques de billets, les guichets automatiques de banque et les terminaux de paiement électroniques.

Les autorités monétaires et financières ont instauré un système de paiement moderne qui repose sur la création des nouveaux moyens d'automatisation des transactions interbancaires

## ***Introduction général***

---

et de monétique, le service d'E-banking, ainsi que le lancement du nouveau projet de paiement par Smartphone, qui représente des transactions effectuées depuis un téléphone mobile et débitées sur carte interbancaires, dont la Banque Nationale d'Algérie joue un rôle primordial dans la promotions de ces paiements électroniques par ces divers produits et services monétiques.

### **➤ Problématique**

Compte tenu de ce qui a été présenté précédemment, la problématique de ce présent mémoire d'étude se définit comme suit :

#### **✓ Quelles sont les moyens de paiement électronique qui facilitent les transactions financières utilisés par les banques en Algérie ?**

De cette problématique découle les questions suivantes :

- Qu'entend-nous par le mot banque et son évolution ?
- Comment la monnaie est évoluée dans le secteur bancaire ?
- Les quelles les différents cartes et services utilisés par la Banque National d'Algérie ?

### **➤ Les objectifs de la recherche**

Pour répondre à ces questions, nous avons proposé ces deux hypothèses suivantes :

- L'absence de culture bancaire en Algérie peut empêcher le développement de paiement électronique
- L'apport des systèmes et des moyens de paiement électronique, en particulier la carte CIB sur la performance de la BNA

### **➤ Intérêt du sujet**

Nous nous sommes centré sur les moyens de paiement en générale en utilisation de carte CIB de la BNA pour réaliser des transactions financières en particulier a fin de connaitre l'apport et les avantages de l'utilisation de la monétique soit pour les détenteur de la CIB soit pour les commerçant en utilisant les TPE soit pour les banques.

### ➤ **Démarche de travail**

Dans ce travail on a opté une démarche théorique pour les deux premiers chapitres, et pour ce qui concerne le troisième chapitre une démarche empirique.

La démarche théorique est élaborée sur la base d'une revue bibliographique utilisant des ouvrages, articles et documents, mémoires, thèses et sites Web relatifs au paiement électronique etc.

La démarche empirique s'appuie sur une étude qui consiste les moyens de paiements digitaux en utilisant les informations et les données collectée au sein de la banque BNA afin d'en tirer des conclusions.

### ➤ **Plan du travail**

Pour mener à bien notre travail et afin de répondre à la problématique précédente, nous avons organisé notre mémoire en deux chapitres théoriques et un chapitre pratique.

- Le premier chapitre intitulé « cadre théorique et conceptuel de la banque » abordera la banque et son évolution dans le financement de l'investissement.
- Le deuxième chapitre intitulé « l'évolution de la monnaie et la digitalisation de ses moyens de paiement » traitera la modernisation des transactions financière de la banque.
- Le troisième chapitre intitulé “ Les moyens de paiements digitaux au sein de la Banque National d'Algérie“ représente un cas pratique, une étude sur le e-paiement et les moyens digitaux mis en service au sein de la Banque National d'Algérie.

En fin nous terminerons par une conclusion générale qui fera la synthèse de notre travail théorique et pratique.

# *Chapitre 01*

---



*La banque et son évolution  
dans le financement de  
l'investissement*

---



# ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

## **Introduction**

L'économie en général est composée de plusieurs types d'entreprises et chaque entreprise se caractérise par ses propres normes, et parmi les composantes de l'économie, on retrouve la banque.

En effet la banque n'est pas une entreprise comme les autres, certes comme toutes les entreprises, elle a un statut juridique, une organisation, un système de pilotage des produits et une stratégie. Mais à la différence des autres entreprises, la matière première de la banque est l'argent ; elle crée de la monnaie, elle collecte l'épargne et c'est un concept universellement considéré comme l'un des moteurs de la mondialisation qui gère les moyens de paiement.

Ainsi le travail d'une banque est fourni aux clients des services financiers qui aident à mieux gérer leurs vies. À mesure que la technologie progresse et que la concurrence s'intensifie, elles offrent différents types de services pour rester à jour et attirer les clients. Que vous gériez un compte courant depuis des années.

Cette dernière met des capitaux nécessaires à la disposition des agents ayant un besoin de financement direct (marché financier) ou indirect (par l'intermédiation bancaire).

L'objet de ce chapitre structuré en trois sections est de montrer l'évolution de la banque dans le financement de l'investissement, dans la première nous allons présenter l'évolution et les types de banques. La seconde abordera les typologies des services bancaires, et la dernière traitera la banque et les marchés financiers.

# **Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement**

---

## **Section 1 : évolution et typologie des banques**

### **1.1. L'évolution historique de banque**

Si les moyens de paiements tel que la carte bancaire ou le sans contact ne sont pas si vieux, les activités des banques, elles ne datent pas d'hier. Voyagez dans le passé pour découvrir l'histoire de banque :

#### **1.1.1. La Banque dans l'Antiquité**

L'origine de la banque remonte à Babylone où, dès le II<sup>e</sup> millénaire avant J.-C., le prêt sur marchandises (particulièrement les céréales) se pratiquait déjà dans l'enceinte des temples.

Avec l'apparition de la monnaie, vers le VII<sup>ème</sup> siècle avant notre ère, les opérations de prêts d'argent et de dépôts (remettre de l'argent à quelqu'un pour qu'il le garde) se sont développées : après s'être exercées dans un cadre religieux, elles sont pratiquées par des personnes civiles.

Sous l'Empire romain, des banquiers privés poursuivent cette activité de prêt et de dépôt, et en profite pour avancer de l'argent pour le compte de leurs clients, moyennant un intérêt. Jusqu'au Moyen Âge (c'est-à-dire vers le V<sup>ème</sup> siècle après J.-C.), les activités de banque se limitent à des opérations de caisse (déposer ou retirer son argent), le crédit est encore rarement pratiqué par les banques.

#### **1.1.2. Du Moyen-âge à la Renaissance**

Avec les croisades (les pays chrétiens tentent de libérer Jérusalem des musulmans), les banques connaissent un développement important. Les échanges commerciaux s'accroissent et les banques y participent en facilitant les achats et les ventes de biens (objets précieux, peaux d'animaux...) et de matières premières (céréales, d'épices, métaux...). À partir du XI<sup>ème</sup> siècle, les banquiers sont principalement des Italiens : la première banque a été créée à Venise en 1151, tandis que la ville de Florence devient une place bancaire de tout premier plan.

Dès le XII<sup>ème</sup> siècle, le développement du commerce permet aux banques de s'implanter un peu partout en Europe. Les échanges entre l'Europe et l'Orient, l'existence de grandes routes commerciales en Europe du Nord, l'importance des foires de Champagne et de Lyon, facilitent l'utilisation de la lettre de paiement, puis de la lettre de change.

# ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

## **1.1.3. De la Renaissance au XVIIIème siècle**

À partir de la fin du XVIIIème siècle, mais surtout au XIXème siècle en pleine révolution industrielle (création de la machine à vapeur, production d'acier, de charbon et de textile en masse...), l'essor des banques est favorisé par trois facteurs :

- Le développement de la monnaie fiduciaire (c'est-à-dire les billets) ;
- Puis de la monnaie scripturale (les chèques par exemple) ;
- Ainsi que l'utilisation de titres (actions) pour financer les entreprises commerciales.

Cette période correspond également à la création de grandes banques telles que la Société Générale et le Crédit Lyonnais en France, la Deutsche Bank en Allemagne, ou la Barclays Bank en Grande-Bretagne. Petit à petit, l'État encadre l'activité des banques et souhaite les mettre sous sa tutelle.

## **1.1.4. Le XIXème siècle : l'arrivée de la banque moderne**

À partir de la fin du XVIIIe siècle, mais surtout au XIXe siècle en pleine révolution industrielle, l'essor des banques est favorisé par trois facteurs : financer les entreprises commerciales. Cette période correspond également à la création de grandes banques telles que la Société générale et le Crédit Lyonnais en France, la Deutsche Bank en Allemagne, la Barclays Bank en Grande-Bretagne. Petit à petit, l'État encadre l'activité des banques et souhaite les mettre sous sa tutelle.

## **1.1.5. Le XXème siècle : vers un nouvel essor**

Au XXème siècle, l'État renforce son autorité sur les banques et impose des contrôles réguliers. Cela est d'autant plus nécessaire lorsque survient la crise boursière de 1929 (chute brutale et durable des cours de la Bourse). Ainsi, aux États-Unis, le président Roosevelt sépare de manière stricte les banques d'affaires (destinées aux grandes entreprises) des banques de dépôts (pour les particuliers et les petites entreprises). En 1945, la France nationalise (le propriétaire devient alors l'État) un certain nombre de banques, dont la Banque de France.

Dans la seconde moitié du XXème siècle (à partir des années 1960), les banques connaissent un nouvel essor. Les personnes sont de plus en plus nombreuses à posséder un compte bancaire. De nouveaux clients apparaissent : les femmes, les jeunes et les enfants par l'intermédiaire de leurs parents.

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

Des nouveaux moyens de paiements naissent : la carte bancaire, par exemple. Dans le même temps, les groupes bancaires grossissent. Ces établissements travaillent dans le monde entier : Europe, Amérique, Asie, Afrique. Leurs activités se diversifient : investissement dans l'industrie et l'immobilier, présence sur les marchés financiers.

En revanche, «l'origine du mot banque apparaît dans la langue française au XVe siècle. Les banquiers lombards du nord de l'Italie accomplissaient leur travail dans des lieux ouverts et s'installaient sur des bancs, d'où dérive probablement le nom ». <sup>1</sup>

Les trésoriers du Temple ont disparu avec lui ; d'autres, tels les Médicis, ouvrent des établissements bancaires dans les Grandes villes, qui agissent en ambassades, et même deviennent les financiers des souverains.

- L'activité de changeur de monnaie s'était développée face à la prolifération des devises au sortir du bas Moyen Âge. Les princes d'Europe ont besoin de ces devises autant que d'épices orientales pour financer les États et les conflits incessants : le florin a un cours extraordinaire. Auparavant, le dogme chrétien avilissait le contact avec l'argent.
- Se produit alors, avec l'essor du commerce pratiqué par les républiques maritimes italiennes (les galères de la république de Venise ont des échanges actifs avec la Hanse), l'ouverture de sociétés commerciales dépassant les comptoirs : la première bourse voit le jour à Bruges, son nom vient de la famille Van der Buerse
- Enfin, l'activité de crédit, jusqu'alors exercée par la communauté juive compte tenu de la prohibition évoquée ci-dessus, cesse d'être tenue par elle seule. Les Églises ouvrent des monts de piété permettant aux misérables de convertir leurs biens en espèces sonnantes et trébuchantes.

De la convergence de ces trois activités financières est né le monde contemporain de la banque, par concentrations successives.

---

<sup>1</sup> BOUHRIZ DAID Aicha « innovations technologiques des services bancaires », mémoire mastère droit bancaire et financière, université d'oran,2014. p.07

# **Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement**

---

## **1.2. Typologie des banques**

### **1.2.1. Définition de la banque**

« La banque est une entreprise pas comme les autres qui fait profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôt ou autrement des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opérations de crédits ou opérations financières » .<sup>2</sup>

Selon **J.V.CAPAL** et **O.GARNIER** « la banque est une entreprise d'un type particulier qui reçoit des dépôts d'argent de ses clients (entreprise ou particulier), gère leur moyen de paiement (carte de crédit, chèque, etc...) et leur accord de prêts ».<sup>3</sup>

Et selon **LOUIS F.** et **NORBERT** 1989 « la banque est un organisme financier dont la fonction essentielle est de recevoir des dépôts en vue de les prêter sous forme d'avance au pouvoir public. Aux entreprises commerciales et industrielles, agricoles pour les besoins de leurs fonds de roulement et de financement ; besoins en fond de roulement, crédit à court terme pour aussi des investissements à moyen et à long terme ».<sup>4</sup>

#### **1.2.1.1. Définition juridique**

« Les établissements de crédit sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à disposition de moyens de paiement vis-à-vis de la clientèle ou la gestion de ces mêmes moyens de paiements »<sup>5</sup>

#### **1.2.1.2. Définition économique**

Les banques sont des organismes qui gèrent dans leur passif les comptes de leur clientèle qui peuvent être utilisés par chèque ou virement dans les limites de provision disponible. Elles

---

<sup>2</sup> YEYES Bernard et COLI Jean-Claude, « dictionnaire économique et financiers », seuil, paris, 1996, p.170.

<sup>3</sup> J-V Capa et O. Garnier, « dictionnaire d'économie et sciences sociale », hâtier, paris, 1994, p.20.

<sup>4</sup> LOUIS F. et NORBERT, « change –bourse », 8ème Edition, Bruxelles ,1989

<sup>5</sup> GARSNAULT.P, PRIANI.S, « la banque fonctionnent et stratégie », édition economica, paris, 1997, p.28

## **Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement**

---

sont prestataire de services, assurant les règlements et le transfert des fonds. Elles distribuent des crédits.<sup>6</sup>

### **1.2.2. Les types de banque**

On peut distinguer deux catégories de banques : banque centrale et banque ordinaire

#### **1.2.2.1. La banque centrale**

La banque centrale d'un État est une institution chargée de superviser une triple fonction :

- ❖ **Banque de la nation** : elle crée de la monnaie fiduciaire en émettant les billets qui circulent dans l'économie, elle surveille l'évolution de la masse monétaire et notamment au moyen de la politique et de réserves obligatoires.
- ❖ **Banque de l'État** : elle fait crédit à l'État sous forme de prêt et d'avance au trésor (qui exécute le budget de l'État) et gère pour l'État certains instituts spéciaux comme le fond de stabilisation des changes.
- ❖ **Banque des banques** : elle réescompte les effets de commerce que lui présentent les banques, elle organise les règlements interbancaires par compensation entre les banques et sert de correspondant aux banques centrales étrangères. En générale, on peut dire que la banque centrale se change essentiellement d'assurer la stabilité monétaire et de veiller à sa comptabilité avec l'expansion économique. Elle est l'élément « centrale » du système bancaire, elle en gère la liquidité, elle organise les règlements par compensation entre les banques centrales étrangères.

Cette institution peut être indépendante du pouvoir politique comme la banque centrale européenne ou dépendante comme celle des pays socialistes, cela dépend du système politique en place.<sup>7</sup>

---

<sup>6</sup> PATAT J-P, « Monnaie, institution financière et politique monétaire », Economica, Paris, 1993, p.33.

<sup>7</sup> SADEG Abdelkrim, « Le système bancaire Algérien : la réglementation relative aux banques et établissements financiers », les presses de l'imprimerie, Alger, 2005, p.93

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

### **1.2.2.2. Les banques ordinaires**

Appelées aussi « banques commerciales » quatre types de banques ordinaires sont à distinguer :

#### **❖ Les banques de dépôts**

Ce sont des banques recevant et gérant les dépôts d'argent (compte d'épargne, comptes courants) par opposition aux banques n'ayant pas d'autorisation pour gérer ces dépôts (banque spécialisés comme crédits foncier en France)<sup>8</sup>.

Et leurs activités consistaient à accroître des prêts aux entreprises et ménages pour financer des opérations d'acquisitions des biens ou d'investissement.

#### **❖ Les banques d'affaires**

Ce sont des banques qui effectuent deux activités complémentaires :

- Des opérations de financement et de prestation de service avec des grandes. Entreprises industrielles ou commerciales.
- Elles gèrent pour leurs comptes un portefeuille de titres ou de participation.<sup>9</sup>

La banque d'affaires est une conception essentiellement française, combinant les fonctions de la Merchant Bank britannique et de l'Investment Bank américaine .<sup>10</sup>

#### **❖ Les banques d'investissements**

Une banque d'investissement est une société qui a pour but principal de financer les investisseurs (privés ou publics) sur les marchés financiers. Elle les met en relation avec les entreprises pour financer leurs projets ou bien se charge de gérer sous mandat leurs fonds. <sup>11</sup>

---

<sup>8</sup> FRANCO, L, comptabilité bancaire de base, édition fiduciaire, Bruxelles, p.15.

<sup>9</sup> Bernet, R, « principes des techniques bancaires », 23<sup>ème</sup>, édition Dunod, paris, 2004, P.139

<sup>10</sup> SYLVIE DE COUSSERGUES, «la banque structures marchés gestion »,2<sup>ème</sup> édition DALLOZ, paris,1996. p.15.

<sup>11</sup> Idem

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

La banque d'investissement ne ré-prête pas les dépôts de ces clients (ou ceux de clients d'autres banques), mais elle donne accès au marché des capitaux par émission d'actions et Obligations.

### **❖ Les banques universelles**

Les banques universelles ont de grands conglomérats (des groupes industriels et financiers fortement diversifiés comme Général Electric) financiers regroupant les différents métiers des banques de détail, des banques de financement et d'investissement et banques de gestion d'actif<sup>12</sup>.

## **Section 02 : typologie des services bancaires**

Il est utile de connaître les différents types de service bancaire disponible. Mais avant cela nous allons aborder l'importance d'un système bancaire, son évolution et les changements qu'il a subi depuis l'indépendance de l'Algérie, nous passons brièvement en revue l'évolution pendant l'occupation française et jusqu'à ce qu'il est maintenant.

### **2.1. L'importance du Système bancaire**

Avant la création du système bancaire, les activités bancaires étaient exercées par des commerçants, des prêteurs et des particuliers. Ce n'était certainement pas la meilleure façon de gérer la monnaie et la richesse personnelle des gens.

Le système manquait de réglementation et de normalisation rendant le grand public vulnérable à la débauche et à la fraude. Par conséquent, il y avait un besoin urgent d'un secteur bancaire organisé qui permettra le bon fonctionnement de l'économie et un moyen sûr de gérer l'argent. De plus, un système bancaire bien organisé offre :

- De l'argent pour la croissance économique du pays ;
- C'est le principal pilier du secteur financier du pays ;
- Il offre un endroit sûr aux individus ou groupes d'individus pour déposer leur patrimoine et le garder en sécurité ;

---

<sup>12</sup> François et Henry, « traité des opérations de change, bourse, banque, théorie, pratique et comptabilité », édition comptables, commerciales et financières, Bruxelles, p.60

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

- La banque offre des prêts à des fins personnelles ou de développement aux concessionnaires, aux ménages, aux petites et grandes entreprises ;
- Il fournit de l'argent et le pouvoir au gouvernement de mener des travaux de développement ;
- Distribuer de manière égale l'argent aux citoyens du pays et empêcher la concentration du pouvoir financier entre les mains de quelques-uns ;
- Il aide à mettre en œuvre les politiques monétaires ;
- Le système bancaire assure la stabilité financière du pays ;
- Il fournit une aide financière au secteur industriel de l'économie ;
- Cela aide à créer des opportunités d'emploi ;
- Il assure un développement économique équilibré du pays ;
- Il permet la formation de capital et favorise l'inclusion financière ;
- Et fournit des financements pour le commerce et les industries qui sont essentiels à notre développement économique.

### **2.2. L'évolution du système bancaire algérien**

#### **2.2.1. Le système bancaire pendant l'occupation française**

Le système bancaire de l'Algérie occupée devint un prolongement inévitable du système bancaire français, ce qui permit à l'Algérie de disposer d'un large réseau de banques et d'institutions financières plus sophistiquées que toute autre colonie française, car l'Algérie était considérée comme un foyer de permanent pour les occupants.

Cependant, le système bancaire qui a émergé à cette époque était la fonction première de servir les colons et leurs intérêts. En ce qui concerne la politique de crédit a été le reflet de qu'en France ne servent que les intérêts des colonisateurs, la majeure partie des banques ont été Consacrer Seulement pour financer l'exploration des mines du pétrole et du charbon et des activités de fer, et pour encourager l'agriculture coloniale et le commerce extérieur, alors que le secteur agricole traditionnel, propriété des paysans algériens négligé et la preuve de ceci est la distribution de ces banques et leur concentration Dans les zones habitées par les colons et certaines zones d'exploitation des ressources naturelles.

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

Malgré les contradictions et les négativités du système bancaire à l'époque, il est considéré comme un gain non apprécié par le reste des autres colonies françaises.<sup>13</sup>

À la veille de l'indépendance de l'Algérie le système bancaire se composait exclusivement des filiales des banques étrangères implantées au nord du pays. Notamment dans les villes portuaires, et dont la finalité est d'assurer les opérations bancaires et financières nécessaires aux transactions commerciales.<sup>14</sup>

### **2.2.2. Le Système bancaire algérien après l'indépendance**

#### **2.2.2.1. De l'indépendance à 1963**

L'Algérie a mis en place dès le 29 août 1962, un Trésor public qui prend en charge les activités traditionnelles de la fonction Trésor, ainsi qu'une fonction exceptionnelle du « crédit à l'économie ». Nous tenons à signaler, que cette dernière s'est développée dans le temps et ce, malgré la nationalisation des banques.<sup>15</sup>

La Banque Centrale d'Algérie ayant été instituée le 12 décembre 1962, fut dotée de tous les statuts d'un institut d'émission, afin de créer les conditions favorables à un développement ordonné de l'économie nationale. La Banque Centrale exerce les fonctions d'émission de la monnaie fiduciaire, de direction et de surveillance du crédit, ainsi que la gestion des réserves de change.

Le 07 mai 1963, on assiste à la création de la Caisse Algérienne de Développement « qui apparaît comme une direction du plan, par son rôle dans l'établissement des programmes d'investissements publics ou d'importation, à la direction du Trésor, par son rôle de gestion du budget et de la contre-valeur des aides étrangères, à une banque d'affaires, par la participation qu'elle est habilitée à prendre ; à un établissement de crédit à court, moyen et long terme ; à une banque de commerce extérieur et une caisse des marchés de l'État ».<sup>16</sup>

---

<sup>13</sup> Belazoz Ben Ali, Achour Kenouch, Premier séminaire sur le système bancaire algérien et les transformations de Développement économique, Université Hassiba Benbouali, Chlef, journée du 14-15 décembre, 2004, p.490.

TRADUIT

<sup>14</sup> EL-HASSAR Chouaib, « Réformes et opportunités d'investissement dans le secteur bancaire algérien », Média Bank, 06-2000, n°48, Algérie, p. 48

<sup>15</sup> Idem.

<sup>16</sup> TIANO A, « Le Maghreb entre les mythes », éditions P.U.F, Paris, 1967, p.8.

## **Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement**

---

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (**C.N.E.P**) créée le 10 août 1964, avait pour rôle, la collecte de l'épargne destinée à la construction du logement. Son activité sera orientée par la suite vers le financement des programmes planifiés d'habitat collectif.

### **2.2.2.2. Période allant de 1966 à 1970**

En raison du peu d'empressement des banques étrangères à s'impliquer dans le financement du développement, préférant les opérations de commerce extérieur qui procurent une rentabilité immédiate, la Banque Centrale d'Algérie été contrainte d'agir directement dans le financement de l'économie, en attendant la nationalisation de ces banques, ce qui a donné naissance à trois banques commerciales dénommées primaires.<sup>17</sup>

En 1966, ce fut la création de la Banque Nationale d'Algérie (**B.N.A**) qui disposait d'un monopole légal en matière de traitement des opérations bancaires du secteur public, agricole, industriel et commercial.

Le 29 décembre de la même année, fut créé le Crédit Populaire d'Algérie (**C.P.A**), pour le financement de l'artisanat, de l'hôtellerie, les professions libérales ainsi que les PME. Le 01 Octobre 1967, l'Algérie venait de parachever le système bancaire algérien, en créant la Banque Extérieure d'Algérie (**B.E.A**) qui allait avoir pour but, le développement des relations bancaires et financières avec le reste du monde. Comme le souligne à juste titre **P.Pascallon**<sup>18</sup> « l'algérianisation des structures financières peut être considérée comme terminée ».

Soulignons toutefois, que le principe de spécialisation dans le domaine des interventions respectives à chaque banque sur le plan théorique s'est transformé dans la pratique et ce, par un « chevauchement des compétences » au niveau des banques primaires, car il était impossible sur le plan pratique, d'asseoir une activité bancaire à une clientèle nationale sans assise extérieure et vice-versa.

### **2.2.2.3. Période allant de 1970 à 1978**

Suite à la phase d'investissement intense du premier plan quadriennal, les autorités politiques algériennes ont rencontré des contraintes qui les ont poussés à confier à partir de

---

<sup>17</sup> NAÂS Abdelkrim, « Le système bancaire algérien, de la décolonisation à l'économie de marché » éditions INAS, 2003, p.54.

<sup>18</sup> PASCALLON P, « le système monétaire et bancaire algérien », revue banque, octobre 1970, n°289, p.876.

## **Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement**

---

1970, aux banques primaires, la gestion et le contrôle des opérations financières des entreprises publiques.

Cette nouvelle vocation attribuée au système bancaire algérien impliquait nécessairement, la réorganisation de toutes les structures financières du pays.

« C'est en 1970, à l'issue d'une phase de création-consolidation, que les banques sont appelées à vivre l'évolution décisive de leur histoire ».<sup>19</sup>

### **2.2.2.4. Période allant de 1978 à 1982**

En 1978, le système bancaire algérien affecte le financement des investissements dits « stratégiques » au Trésor public, sous forme de concours remboursables à long terme. Le crédit bancaire à moyen terme est supprimé du système de financement des investissements planifiés, à l'exception de certaines activités (transport et services).<sup>20</sup>

La loi de finance de 1982 fait introduire une nouvelle doctrine. L'intervention des banques primaires dans le financement des investissements publics devrait obéir aux critères de rentabilité financière. En ce qui concerne le secteur privé, le secteur bancaire intervient rarement comme pourvoyeur de crédits d'investissement. Ce secteur a tendance à s'autofinancer.<sup>21</sup>

### **2.2.2.4. Période allant de 1982 à 1986**

Cette période s'est caractérisée par la création de deux banques primaires : La première, étant la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (**B.A.D.R**), elle fut créée en 1982. La seconde banque créée en 1985, est issue du Crédit Populaire d'Algérie (**C.P.A**), il s'agit de la Banque de Développement Local (**B.D.L**). Elle a pour rôle le financement des unités économiques locales.

### **2.2.2.5. Période allant de 1986 à 1990**

Il est important de relever, que la loi bancaire de 1986 relative au régime des banques et du crédit, n'a pas été mise en œuvre et ce, à cause de l'accélération du processus de réforme fondé sur les critères de rentabilité financière, car « le système de financement qui a prévalu avant

---

<sup>19</sup> BENHALIMA Ammour, « le système bancaire algérien, textes et réalités », édition Dahlab, Alger, 1996, p.28.

<sup>20</sup> Idem, p.22

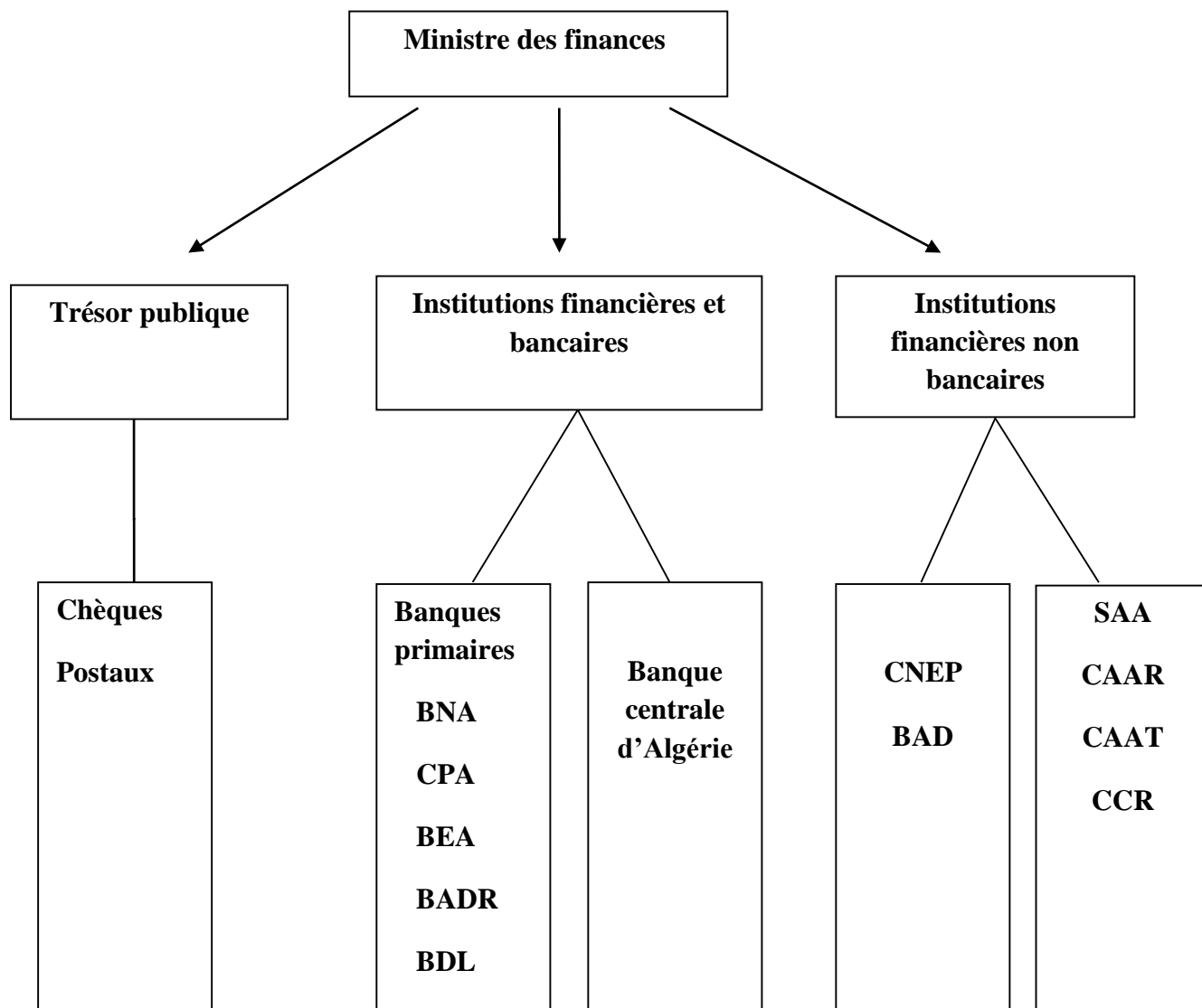
<sup>21</sup> Idem, p.24

## **Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement**

---

cette loi a connu des phénomènes corrélatifs tels que la faiblesse, voire l'inexistence de marchés monétaire et financier, un faible degré de bancarisation de l'économie, la domiciliation obligatoire unique des entreprises publiques auprès des banques primaires, et enfin l'absence d'une véritable politique d'encadrement du crédit

**Schéma n°01 : Organisation du système bancaire et financier algérien**



**Source :** (Régime antérieur à la loi du 19/08/1986)

### **2.2. 3. Le système bancaire dans la période actuelle**

Compte tenu des évolutions récentes, le système bancaire, se compose de trente (30) banques et établissements financiers qui, à l'exception d'une seule située à Oran, ont toutes leur siège social à Alger. Les banques et établissements financiers se répartissent comme suit :

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

- Six (6) banques publiques, dont la Caisse d'épargne ;
- Une (1) mutuelle d'assurance agréée pour les opérations de banque ;
- Quatorze (14) banques privées, dont une à capitaux mixtes ;
- Cinq (5) établissements financiers, dont deux publics ;
- Deux (2) sociétés de leasing ;
- Une (1) banque de développement dont la restructuration est en cours ;
- Et une (1) banque privée agréée mais pas encore en activité.

Les banques publiques disposent, pour des raisons historiques, de réseaux d'agences importants et bien répartis sur tout le territoire national, tandis que les réseaux des banques privées, en phase de développement, sont limités aux grandes villes du pays.

Les banques, conformément à la loi, collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes. Les établissements financiers effectuent les mêmes opérations que les banques, à l'exception de la collecte des ressources auprès du public et la gestion des moyens de paiement qui leurs sont interdites par la législation bancaire.

L'entrée en activité de banques et établissements financiers privés et leur développement ont permis l'émergence d'un environnement concurrentiel tant au niveau du marché des ressources, qu'au niveau du marché de crédits et celui des services bancaires. Néanmoins, la faillite de deux banques privées au cours de l'année 2003 a eu pour résultat la baisse de la part des banques privées aussi bien au niveau du marché de ressources que du marché de crédits.<sup>22</sup>

### **2.2.4. La rentrer du système bancaire dans la digitalisation en Algérie**

En intégrant l'approche digitale dans leurs démarches, les banques algériennes ont ouvert de nouvelles perspectives pour l'innovation en produits et services

« L'Algérie s'est classée à la 76ème place au niveau mondial en matière d'adoption des TIC, de téléphonie et haut débit mobile et au nombre d'utilisateurs internet, selon le rapport du

---

<sup>22</sup> Bank-of-algeria, système bancaire - Banque d'Algérie, [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz)

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

FEM sur la compétitivité mondiale pour l'année 2019 ». (Mehenni, 2019). L'adoption des nouvelles technologies en Algérie est donc en progression, ce qui serait un bon signe.

Concernant la numérisation des services, bien que celle-ci soit encore timide, nous observons cependant une évolution et une volonté de vouloir adopter et intégrer la digitalisation dans le domaine de la finance. Les Algériens, ont en effet adopté les supports de connexion et le numérique dans leur vie quotidienne. Que ce soient les plus jeunes ou les plus âgés. Les banques algériennes sont donc dans l'obligation de répondre aux nouvelles tendances du marché, en se lançant dans une transformation digitale, bien qu'elle soit moins impressionnante par rapport aux pays avancés, mais elle est notamment bien là.

C'est ce qu'affirme l'ancien ministre des finances Abderhmane Raouya, qui dans un communiqué déclare que l'année 2018 devrait connaître des évolutions considérables en matière de digitalisation financière, en faveur de la modernisation des systèmes financiers des banques publiques et l'application des mesures introduites par la loi de finances.

Dans le même sillage, lors d'une conférence dédiée à la digitalisation bancaire, ce dernier a fait connaître que quatre banques publiques (**BDL, BADR, CNEP et BEA**) sont au stade de finalisation de la rénovation de leurs systèmes financiers en attendant l'achèvement de la même démarche par la **BNA** et le **CPA**. À ce propos, en vertu de la loi de finances 2018 en vigueur depuis le premier janvier, tous les commerçants ont l'obligation de se doter d'un TPE avant la fin de l'année 2019. Encourageant ainsi la transition vers une économie numérique.

Cette évolution digitale du secteur bancaire algérien a fait émerger une agence digitale de la **BNA** en octobre 2018, qui représente une première pour les banques publiques sur l'ensemble du territoire national. Une modernité pour le concept d'agence, dont l'objectif est d'externaliser les services fournis aux clients, en l'occurrence aux particuliers, ça permet de gagner un temps considérable, qui sera affecté aux activités de conseils et de financement directement en faveur d'une clientèle corporate jugée plus importante en termes de rentabilité. Cette dernière tendance d'agence remplit toutes les fonctionnalités d'une agence traditionnelle. Elle arrive même à maintenir un contact de proximité par le biais des supports de Visio conférence mis à la disposition du client pour interagir systématiquement en cas de nécessité avec les chargés de clientèle de l'établissement.

## **Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement**

---

La première banque à avoir introduit le concept d'agence digitale en Algérie, avant même la **BNA**, se trouve être **BNP Paribas El Djazair.**, qui sera adoptée par la suite par **Natixis** Algérie.

Les observations de ces dernières années, nous soulignent que les transformations digitales n'ont pas atteint leurs termes, il reste encore plusieurs dispositifs à mettre en place. Cependant, Il y a lieu de signaler que l'évolution de l'économie numérique dans notre pays est en bonne voie, garantissant une sécurité aux consommateurs et essayant de restreindre toute manœuvre frauduleuse dans ce nouveau modèle, qui vont être les principales préoccupations par la suite, pour le succès de la démarche de mutation vers le digital dans le secteur bancaire Algérien.

### **2.3. Les services bancaires**

Les banques et les institutions financières font partie intégrante du monde des affaires. Compte tenu de leur primauté, il est inconcevable pour toute organisation commerciale de faire des affaires sans compte bancaire ni transaction bancaire. Elles sont des secteurs dynamiques qui embauchent un grand nombre de personnes pour effectuer des tâches très variés.

En d'autres termes, chaque organisation, quelle que soit sa structure, doit avoir des relations bancaires. Qu'il s'agisse d'une société de personnes ou capitaux, elle doit effectuer des transactions bancaires dans le cadre de ses activités. L'objectif de ce point est de définir les principaux métiers et services offerts par les banques :

#### **2.3.1. Banque généraliste – banque spécialiste**

On résume les métiers de ces deux banques sous forme d'un tableau suivant :<sup>23</sup>

---

<sup>23</sup> Sylvie de Coussergues, op-cit, p.13.14

## **Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement**

**Tableau n°01 : les métiers de la banque généraliste et spécialiste**

	<b>Tous les segments du marché</b>	<b>La disposition d'un réseau de guichet</b>
<b>La banque généraliste : (banque universelle)</b>	Activité domestique et internationale ;  Particuliers et entreprises ;  Tous types de financements et de prestations de services.	Peut-être une clientèle (PEM, particuliers fortunés) ;  Un produit (crédit au logement) ;  Une aire géographique (banque locale).
<b>La banque spécialiste : (banque de trésorerie et une société de financière)</b>	Permettant de collecter auprès de la clientèle une fraction significative de ses ressources.	<b>BT</b> consiste à collecter des ressources sur les marchés de capitaux, nationaux et internationaux, et à les utiliser sur ces mêmes marchés pour des opérations de placement, d'arbitrage ou de gestion de risque  <b>SF</b> de type société de caution mutuelle, de crédit-bail ou de financement du crédit à la consommation.

**Source** : réalisé par nous-mêmes à partir du livre « la banque structure, marchés, gestion », Sylvie de coussergues.

Ajoutent à ces services offerts par les banques précédentes les métiers des banques suivantes :

## **Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement**

---

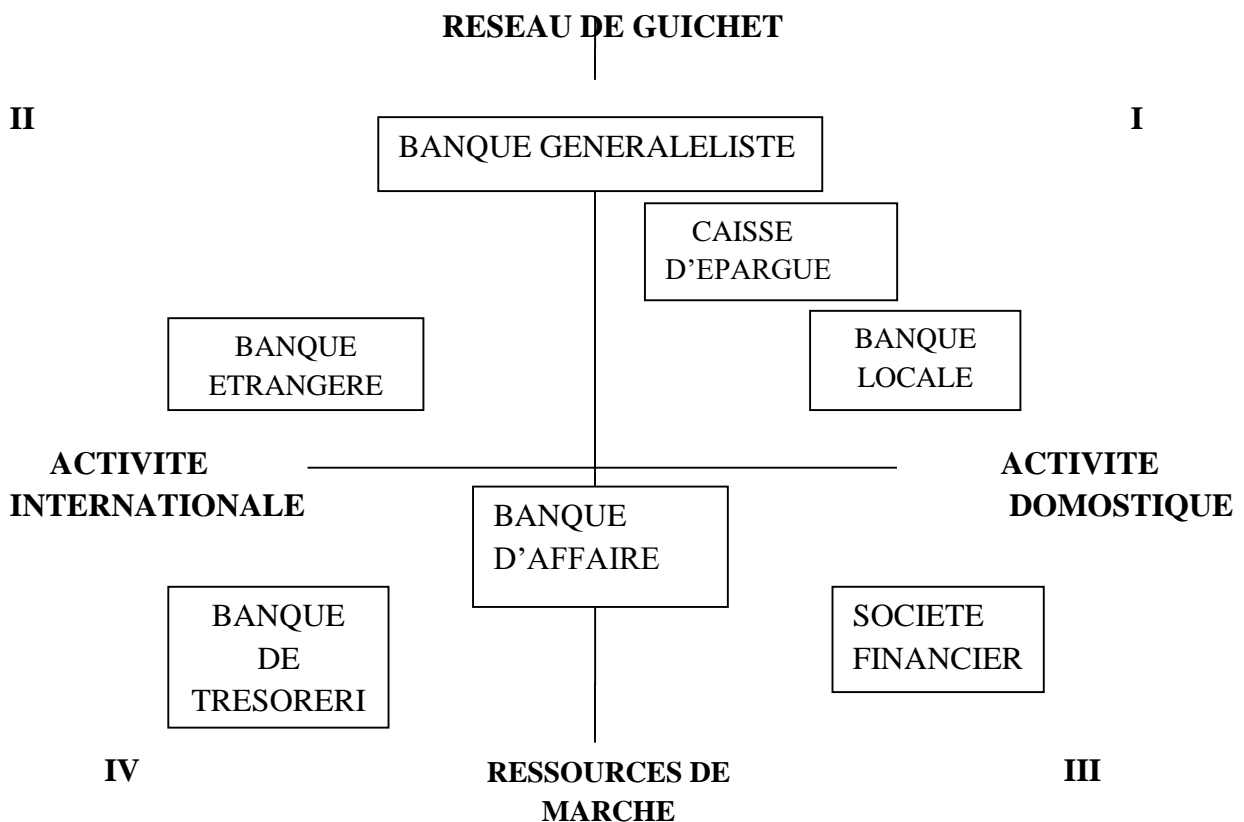
### **2.3.2. Banque de dépôt –banque d'affaire <sup>24</sup>**

- **Banque de dépôt** : qui est une banque à réseau mais pas obligatoirement une banque généraliste. Certains de ces établissements n'ont pas d'activité internationale (les caisses d'épargne), d'autre sont installées sur un segment de clientèle limité (le crédit coopératif).
- **Banque d'affaire** : qui est une banque accomplissant traditionnellement deux activités complémentaires :

-sur le créneau des grands entreprises industrielles et commerciales, des opérations de financement et de prestation de services (ingénierie financière, rapprochement d'entreprises...)

-la gestion pour son propre compte d'un portefeuille de participations.

#### **Schéma n°02 : les métiers de la banque**



**Source** :la banque « structure, marchés, gestion »,2éme édition, paris,1996

<sup>24</sup> Idem,p.15

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

### **2.3.3. Les autres différents produits de banque en général <sup>25</sup>**

#### **2.3.3.1. Le découvert**

Parfois, la banque offre à ses clients des facilités de découvert grâce auxquelles ils sont autorisés à retirer plus que leurs dépôts. Le découvert est une opération de crédit à court terme, par laquelle le banquier autorise à rendre le compte débiteur « négatif » dans une certaine limite de montant et pendant une certaine période, moyennant un taux d'intérêt déterminé à l'avance.

La banque ne verse pas une somme déterminée. Elle avance les fonds nécessaires pour régler les opérations qui se présentent sur les comptes des clients alors que le solde n'est pas suffisant. En contrepartie, des intérêts (agios) seront prélevés sur leurs comptes.

#### **2.3.3.2. L'actualisation des effets de commerce**

Il s'agit d'un autre type de prêt populaire des banques modernes. Grâce à cette méthode, un détenteur d'une lettre de change peut l'obtenir escomptée par la banque, dans une lettre de change, le débiteur accepte la facture tirée sur lui par le créancier (c'est-à-dire, titulaire de la facture) et accepte de payer le montant mentionné sur la maturité.

Après avoir effectué quelques déductions marginales (sous forme de commission), la banque paie la valeur de la facture au détenteur. Lorsque la lettre de change arrive à échéance, la banque reçoit son paiement de la partie qui a accepté la facture.

#### **2.3.3.3. Les paiements par chèque**

Les banques fournissent des blocs de chèques aux titulaires de compte. Les titulaires de compte peuvent tirer un chèque à la banque pour payer de l'argent. Les banques paient les chèques des clients après vérification formelle et procédures officielles.

Cependant, il existe plusieurs types de chèques. Les clients peuvent obtenir un chèque certifié, et cheque personnel auprès de sa banque.

---

<sup>25</sup> <https://financededemain.com/les-differents-services-bancaires/>

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

### **2.3.3.4. La collecte et paiement des instruments de crédit**

Dans les entreprises modernes, différents types d'instruments de crédit tels que la lettre de change, les billets à ordre, les chèques, etc. sont utilisés. Les banques traitent de tels instruments. Les banques modernes collectent et paient différents types d'instruments de crédit en tant que représentant des clients.

### **2.3.3.5. Les cartes bancaires**

Une carte de crédit est une carte qui permet à son titulaire d'effectuer des achats de biens et de services en échange du paiement immédiat par le fournisseur de la carte de crédit du bien ou du service, et du titulaire de la carte promettant de rembourser le montant de l'achat au fournisseur de la carte sur une période de temps, et avec intérêt.

### **2.3.3.6. Les services bancaires en ligne**

La banque en ligne est un service proposé par les banques qui permet aux titulaires de comptes d'accéder aux données de leur compte via Internet. Les services bancaires en ligne sont également appelés « services bancaires par Internet » ou « services bancaires en ligne ».

Autonomie, confort, interactivité, informations telles sont les promesses de la banque en ligne. Dans ce secteur très concurrentiel, chaque banque cherche à fidéliser ses clients en leur proposant continuellement de nouveaux produits qui répondent à un réel besoin et d'autres qui cherchent à créer ou devancer un besoin.

Tous les grands établissements financiers dans le monde se sont désormais placés sur le secteur de la banque à distance (Boursorama, ING direct, HSBC direct...) et la plupart dispose même d'un site "portail" qui permet à leurs clients de se diriger vers le site de banque à distance qui leur est destiné. On retrouve, en général, les mêmes services sur tous les sites. Différents types d'opérations sont possibles. Il peut s'agir des :

- **Paiement de proximité** : c'est-à-dire une vente traditionnelle avec présence physique du porteur ;
- **Paiement à distance** : vente par correspondance ;
- **Quasi-cash** : délivrance d'espèces par certains accepteurs (les bureaux de change par exemple) ;

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

- **Paiement en libre-service** : achats de produits disponibles dans un automate ;
- **Télépaiement** : paiement à distance avec contrôle de code, du paiement sécurisé sur internet.

### **2.3.3.7. L'acceptation des dépôts**

Accepter les dépôts des épargnants ou des titulaires de comptes est la fonction principale d'une banque. Les banques acceptent les dépôts de ceux qui peuvent économiser de l'argent mais ne peuvent pas utiliser dans des secteurs rentables. Les gens préfèrent déposer leur épargne dans une banque car ce faisant, ils gagnent des intérêts.

### **2.3.3.8. Les facilités de crédit**

Les banques sont connues pour offrir une variété de facilités de crédit telles que des prêts à terme, des crédits de trésorerie, des escomptes de factures, des prêts de véhicules, des prêts agricoles, des crédits aux entreprises, des prêts de détail, des garanties et des lettres de crédit, et une foule d'autres facilités en fonction des besoins.

Celles-ci comprendraient les demandes de crédit, les services et les cautions, la réglementation des taux d'intérêt, les frais de services et autres modalités et conditions, la demande de bonifications, la renonciation aux pénalités, les règlements ponctuels, etc.

### **2.3.3.9. Les envois de fonds et paiements**

Celles-ci concerneraient le transfert de fonds d'un compte à l'autre, d'une ville à l'autre, le paiement des factures, l'encaissement des chèques et des factures, une affection des systèmes de paiement modernes tels que le service de compensation électronique des règlements bruts en temps réel (RTGS) ; (ECS), National Electronic Funds Transfer (NEFT) et Society for Worldwide Interbank Financial Transfers (SWIFT), etc.

### **2.3.3.10. Les facilités d'exportation, d'importation et de change**

Les banques fournissent non seulement diverses facilités bancaires nationales, mais également des services bancaires internationaux. Les crédits à l'exportation et à l'importation, les lettres de crédit étrangères, les paiements entre pays, le change de devises, les envois de fonds de l'étranger et d'autres services sont fournis aux particuliers ainsi qu'aux entreprises.

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

### **2.3.3.11. Les consultations**

Les banques modernes ont une approche holistique et visent à fournir toutes sortes de services à leurs clients qui impliquent leur situation financière. Les banques modernes embauchent des experts financiers et juridiques pour fournir des conseils et des solutions sur la richesse, les investissements et les transactions de leurs clients.

### **2.3.3.12. Les cartes de crédit et de débit**

La plupart des banques proposent à leurs clients des cartes de crédit et de débit qui peuvent être utilisées pour acheter des produits et services, et même emprunter ou retirer de l'argent. C'est l'une des étapes les plus importantes vers une société sans numéraire. J'ai écrit un article complet qui vous permet de savoir comment choisir votre carte bancaire, les différents frais qui y sont associés.

### **2.3.3.13. Échange de devises**

Imagine s'il n'y avait pas de banques où vous achèteriez des devises étrangères à des fins de voyage ou de commerce. Les banques proposent un service de change de devises avec la monnaie locale de manière simple.

**Par exemple**, si un ménage avait des dollars américains et qu'il souhaite les échanger contre des dollars australiens, il devra apporter ses dollars américains (ou sa carte bancaire) à la banque et acheter des dollars australiens. Le montant qu'il pourrait acheter dépendrait du taux au comptant international, qui est essentiellement une valeur changeante.

### **2.3.3.14. La gestion des fortunes**

La gestion de fortune est l'un des nombreux services d'investissement proposés par les banques. Il permet aux clients de planifier leurs finances pour accroître leur richesse à long terme. En dehors de tout cela, les banques offrent également plusieurs services auxiliaires aux clients tels que des certificats de solvabilité, des fonds communs de placement, des services d'assurance, des pièces d'or, etc.....

# ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

## **Section 03 : banque et marchés financiers**

Le financement des agents économiques (ménages, entreprises, collectivités publiques...) ne se fait pas uniquement par le recours au crédit : pour les entreprises, et notamment les grandes entreprises, le financement de leurs besoins se fait aussi par le recours aux marchés financiers, les banques jouant un rôle d'intermédiaire.

Le marché financier se présente comme une composante de marché des capitaux qui permet le financement de l'économie, c'est le lieu d'émission et d'échange des valeurs mobilières, principalement les actions, et les obligations.

Donc la banque et les marchés financiers occupent une place majeure dans l'économie du pays et dans les échanges entre les ménages. Le développement des marchés financiers ne sonne pas la mort des banques. Si leurs activités traditionnelles de collecte de dépôts et d'octroi de prêts restent à la base de leur rentabilité, elles ont aussi développé des activités d'intermédiaires sur les marchés financiers et s'inscrivent comme des acteurs majeurs de la globalisation financière. Cette dernière donne lieu à de nombreuses opérations de fusions et d'acquisitions entre banques.

### **3.1. Banque**

Les banques interviennent souvent sur le marché financier non pas pour y placer des fonds, ni pour lever des capitaux dont elle a besoin, mais pour offrir ses services au différents intervenants et recevoir une rémunération en contrepartie.

Elle met ainsi son savoir-faire et ses matériels à la disposition des opérateurs économiques pour assurer la bonne fin de leurs opérations sur le marché financier.

Les banques jouent un rôle très important sur le marché financier, on peut même y rajouter qu'elles sont avancées pour beaucoup dans son développement.

#### **3.1.1. Rôle des banques dans l'organisation du marché financier**

Chaque marché financier est encadré par un certain nombre d'autorités de tutelle qui veillent au respect de la réglementation lors des différentes opérations, mais le fonctionnement de chacun d'eux est largement tributaire de l'efficacité des banques qui constituent de très loin le principal relais financier mais aussi technique entre l'émetteur et le souscripteur d'une part et entre les détenteurs des valeurs mobilières entre eux d'autre part.

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

Les opérations effectuées sur le marché financier, malgré la simplicité apparente de certaines, font intervenir un nombre assez élevé d'intermédiaires financiers et nécessitent des moyens de traitement assez importants.

Les banques se sont imposées comme partie de poids dans l'aboutissement des opérations, en mettant à contribution leurs réseaux d'agences implantées à l'échelle nationale pour la plupart, leurs moyens informatiques est de télécommunication et surtout leurs réseaux de relation.

Les banques en optant pour les modernisations de leur structures en intégrant les techniques les plus modernes de traitement de l'information et de transmission, en permet de réduire les coûts des transactions sur les valeurs mobilières et ont provoqué un accroissement considérable de leur volume.

En continuant ainsi à améliorer la rentabilité de cette activité. Les banques vont renforcer leurs présences sur le marché financier et donneront de plus en plus de ressort à l'activité de ce dernier.

### **3.1.2. Rôle des banques auprès des intervenants sur le marché financier**

La banque reste un grand promoteur des produits du marché financier. Elle mobilise pour cela de gros moyens pour attirer le maximum d'intervenants dont elle percevra des commissions à l'occasion de l'exécution de leurs opérations.

Le rôle des banques vis-à-vis des intervenants sur le marché financier s'exerce principalement par :

- Le conseil en matière d'introduction en bourse, des mobilités d'émissions de titre et le placement pour les émetteurs, le conseil dans la gestion de portefeuille, de choix des placements pour les investisseurs ;
- Le placement des valeurs mobilières lors des émissions avec parfois la garantie de placement ;
- Le service financier et administratif lié au titres émis (paiement des dividendes, paiement des coupons, remboursement des obligations, etc.) ;
- La transmission des ordres en bourse de la clientèle que ce soit pour l'achat ou la vente de titres ;

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

- La gestion de portefeuille proprement dites aux moyens des OPCVM (organisation de placement collectifs en valeurs mobilières) pour le compte des petits investisseurs ;

### **3.1.3. Les banques, principaux acteurs des marchés financiers**

Les banques ont même tiré parti des mutations financière et technologique, elles sont devenues les principaux acteurs traditionnels de la globalisation financière et le développement des marchés financiers ne sonne pas la mort de ces banques.

La globalisation financière implique un recours accru au marché financier pour le financement des besoins des entreprises ce recours a fait une concurrence au niveau des acteurs financière (banque institution financière, budget, fond), cette dernière devait être fatale aux banques qui financent la création et le développement de société par le biais de placement à risque. Elles exercent également des activités des entreprises.

À l'origine de cette globalisation on trouve la déréglementation qui a privé le secteur bancaire de son rôle privilégié de collecteur d'épargne et de fournisseur de financement aux ménages et aux entreprises. Cette réduction du rôle des banques dans le financement de l'économie a reçu le nom "désintermédiation".

La désintermédiation recouvre deux phénomènes distincts : la perte, par les banques, de parts de marché au profit de nouveaux intermédiaires financiers ; et le remplacement du crédit bancaire comme moyen privilégié de financement par des produits et instruments négociables. La banque ne se cantonne plus à son métier traditionnelle d'intermédiation de bilan, elle est désormais appelées à élargir leurs activités et ceci en :

- Offrant, directement ou par l'intermédiaire des filiales, des services nouveaux tel que le crédit-bail (le Leasing) ;
- Prêtant à plus long terme (généralement sous la forme de crédits à moyen et long terme aligné au taux de marché) ;
- Développant une activité d'ingénierie et de montages financiers permettant de développer de nouveaux produits (dérivées notamment) ou des techniques de traitements spécifiques (stratégie d'investissement, analyse de risque de la clientèle...) destinées à promouvoir et perfectionner les échanges entre agents économiques ;
- Prenant des participations au capital d'autres entreprises, bancaires ou non bancaires ;

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

- Organisant des émissions ou des placements de valeurs mobilières ce qui les conduit à s'engager en leur nom propre sur les marchés financiers ;
- Gérant des fortunes ce qui les conduit notamment à intervenir sur les marchés financiers pour le compte de leurs clientèles.

Les liens entre la banque et son client, qui étaient intimes jadis, se détendent donc. Dans une opération traditionnelle de crédit, la banque est la contrepartie de l'emprunteur : le crédit reste inscrit à son bilan jusqu'à ce qu'il soit remboursé ou annulé. Dans les opérations sur les instruments négociables, la banque agit en revanche comme simple courtier : moyennant commission, elle trouve des investisseurs pour un placement ou des placements pour des investisseurs. Même lorsqu'elle détient une créance, cette détention est temporaire, le temps qu'il lui faut pour trouver un acquéreur. Les créances négociables, qui par définition peuvent être librement vendues ou achetées, ne figurent pas à son bilan.

Les sources de revenus bancaires peuvent être ventilées en plusieurs groupes par référence à la nature de l'intermédiation et des produits bancaires. Elles couvrent notamment : les marges d'intérêts, les revenus et plus-values sur titres et participations, les primes d'assurances, les commissions perçues sur les garanties et sur l'ingénierie ou sur les montages financiers, les honoraires et frais recueillis en relation avec le courtage, les conseils, la gestion de portefeuilles privés ou de fonds institutionnels, les tarifs sur la garde des valeurs, le trafic des paiements, la comptabilité et différents autres mandats.

Face à ce nouveau paysage, les banques sont de plus en plus amenées à rechercher une meilleure rentabilité de leurs activités sur les marchés financiers. Le statut de la banque a donc évolué au cours de ces dernières années. Elle se comporte d'une manière de plus en plus concurrentielle.

### **3.2. Marché financier**

Le marché des titres à long terme, ou marché financier, se déroule à la « Bourse » où l'on achète et où l'on vend des actions (titre de propriété sur une société de capitaux) et des obligations (titre représentatif d'un prêt accordé à une société). L'action résulte de la création d'une société ou d'une augmentation de capital. Ils permettent de concrétiser des transactions en quelques millièmes de seconde, ce qui donne la possibilité de concilier les besoins de

## **Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement**

---

financement et les besoins de placement des différents acteurs. Pour résumer, les marchés financiers jouent un rôle fondamental dans le financement de l'économie mondiale.

Avant de cité les principaux rôles du marché financier, il est nécessaire de maitriser un certain nombre de distinctions concernant sa structure et son organisation, comme suite :

### **3.2.1. Le marché primaire et le marché secondaire**

On désigne par le marché financier deux notions distinctes, mais complémentaires : La première est le système de diffusion de nouvelles émissions (marché primaire) et la deuxième est l'institution qui apte à assurer l'échange des titres déjà émis (marché secondaire) :

- **Marché primaire** : « c'est un marché financier sur lequel les nouvelles émissions de titres, actions (qui a un impact considérable sur la richesse des agents et sur les décisions d'investissement et entreprises) ou obligations (ou les taux d'intérêt sont déterminés) sont proposées par les sociétés ou les états émetteurs à des acheteurs appelés souscripteurs ». <sup>26</sup>

Le marché primaire dont la fonction est de drainer des capitaux à long terme pour contribuer au financement de l'économie du pays constitue, en quelque sorte, un marché de neuf. Il permet donc de transformer l'épargne des agents économiques en ressources longues en contrepartie de l'émission de valeurs mobilières qui concerne, en premier lieu les actions « valeur à revenu variable », qui permettent de percevoir une partie des bénéfices (dividendes), et en deuxième lieu, les obligations ou « valeur à revenu fixe », qui rapportent un intérêt, il faudrait également y ajouter les titres hybrides. <sup>27</sup>

- **Marché secondaire** : « c'est un marché financier sur lequel s'échangent des titres précédemment émis (et donc de seconde main) ». <sup>28</sup> qui a deux fonctions importantes, y compris pour les entreprises émettrices en premier lieu : l'existence de ce marché rend plus facile et plus rapide la vente de titres par leurs détenteurs, elle les rend plus liquide.

---

<sup>26</sup> MISHKIN Frederic, « monnaie, banque et marchés financiers », 8<sup>ème</sup> édition PERSON Education, Paris, 2007. p. 34

<sup>27</sup> REMIDI, Djoummana, « Le marché boursier algérien : contraintes et perspectives », Mémoire de Magister, Monnaie Finance Banque, Tizi-Ouzou : Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, FSEGC, p.11

<sup>28</sup> MISHKIN Frederic. p.34

## **Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement**

---

Cette liquidité accrue rend les titres plus attractifs aux yeux de souscripteurs, et rend donc plus facile l'émission de nouveaux titres par l'entreprise. Deuxièmes ce marché détermine un cours pour chaque titre, qui fournit à l'investisseur une évolution de son actif et indique à l'entreprise à quel prix elle peut émettre de nouveaux titres sur le marché primaire.

On l'appelle aussi un marché de change parce que les fluctuations de taux de change ont d'importantes conséquences sur l'économie.

Ainsi à la différence du « marché primaire » qui met en rapport les sociétés faisant appel à l'épargne publique et les investisseurs prêts à contribuer au financement de leur investissement, le marché secondaire rapproche les investisseurs qui souhaitent céder leurs titres et ceux qui souhaitent les acquérir.<sup>29</sup>

Le tableau qui suit décrit les différences entre le marché primaire et le marché secondaire.

**Tableau n° 2 : Fonctions du marché primaire et du marché secondaire**

<b>Fonctions</b>	<b>Marché primaire</b>	<b>Marché secondaire</b>
<b>Création de titres</b>	Oui	Non
<b>Vendeurs de titres</b>	Entreprises, État, collectivités locales, etc.	Investisseurs
<b>Acheteurs de titres</b>	Investisseurs	Investisseurs
<b>Intérêt du marché</b>	Placement de l'épargne en bourse.	Placement de l'épargne Liquidité des titres.

**Source :** Peyrard. J, La bourse, 8ème édition, Ed Vuibert, Paris.1999, P58

---

<sup>29</sup> DESCHNEL, Jean-Pierre, « La bourse en clair »,3ème éd. Edition ELLIPSES, Paris ,2009, p .27

## **Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement**

---

### **3.2.2. Marché organisé et marché de gré à gré**

- Sur les marchés financiers, une transaction peut se faire sur **les marchés organisés** (la bourse) « Les marchés réglementés sont des marchés sur lesquels se négocient selon les règles fixées par une autorité et agréée par les régulateurs, des instruments financiers standardisés. En fait, il n'y a pas réellement de négociations entre les investisseurs, puisque ceux-ci ne sont pas directement en contact les uns avec les autres, en raison de la présence d'une chambre de compensation. Les marchés réglementés bénéficient d'une reconnaissance officielle et sont encadrés juridiquement. Sur un tel marché, établissement financier est un intermédiaire agissant pour le compte de son client ».
- Ou **de gré à gré** « Marché sur lequel se traitent des transactions de gré à gré. Les règles de fonctionnement de ce marché sont librement fixées, par les parties à la suite de relations bilatérales. Il n'y a ici ni dépôt de garantie, ni appel de marge, puisque l'acheteur et le vendeur sont directement en face à face, avec un risque tout aussi direct de non-exécution », un intervenant est libre de choisir le marché qu'il souhaite utiliser pour réaliser sa transaction.

En effet les marchés financiers permettent de concrétiser des transactions en quelques millièmes de seconde, ce qui donne la possibilité de concilier les besoins de financement.

Après l'étude des différentes fonctions des marchés financiers, on peut maintenant résumer son rôle comme suite :

- **Mobilisation de l'épargne** : La bourse est un élément des mécanismes de financement, elle assure aux entreprises une stabilité temporelle des capitaux tout en permettant aux épargnants de conserver un degré de mobilité, et de la liquidité de leur épargne. Elle leur permet aussi d'acquérir des titres auxquels ils n'ont pu souscrire lors de leur émission primaire.<sup>30</sup>
- **Gestion et diversification du risque** : Les marchés financiers offrent ainsi aux opérateurs la possibilité non seulement de dénouer leurs opérations sur le champ (marché « spot »), ou à un terme plus éloigné dans le temps, mais également

---

<sup>30</sup> BERNARD, Belletante, « La bourse : Mécanismes et financement des entreprises », 2<sup>ème</sup> éd. Edition presses universitaires de Lyon, Paris, 1985, p.16.

## **Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement**

---

d'intervenir sur des marchés d'options négociables et des marchés à terme d'instruments financiers. Couvrir une exposition au risquent procéder à des arbitrages, spéculer, représentent les activités essentielles des opérations des salles de marché, car l'interdépendance des différents compartiments des marchés financiers et les évolutions plus rapides des variables financières accentuent l'importance de la gestion des risques.

Donc la bourse anticipe et constitue un baromètre de la confiance de l'épargne dans l'avenir des entreprises et globalement, dans celui de l'économie toute entière d'un pays<sup>31</sup>.

- **Un circuit de financement de l'économie nationale :** Les capacités d'autofinancement des entreprises ainsi que les recettes budgétaires de l'État sont souvent insuffisantes, les besoins supplémentaires pour le financement des activités économiques (besoin en investissement et en fonctionnement) ne peuvent être entièrement aboutés par le circuit bancaire, ainsi le marché des valeurs mobilières présente une source de financement alternative que ce soit pour l'État ou les entreprises.<sup>32</sup>
- **Moyen de mesure de la valeur des actifs :** En affichant à chaque séance de bourse un cours pour un titre donné, le marché financier est un instrument de mesure irremplaçable de la valeur des entreprises, lorsqu'elles atteignent une certaine dimension. L'information donnée aux investisseurs présente de nombreux avantages : elle est régulière, publique et largement diffusée. Le grand mérite de la cotation boursière est d'anticiper la valeur à moyen terme des entreprises.<sup>33</sup>

### **3. 3. L'intervention de la banque sur les marchés financiers**

Les banques interviennent sur les marchés financiers d'une manière très active pour faire face au manque de financement qui empêche la croissance économique. Elles contribuent (de même que les marchés financiers) à orienter l'argent de ceux qui en ont momentanément trop vers ceux qui en ont besoin et présentent des garanties suffisantes Les connections entre l'intermédiation bancaire et le marché financier peuvent être identifiées au niveau de l'offre de capitaux et notamment celui de la demande de capitaux.

---

<sup>31</sup> SPIESER, Philippe, « La bourse », 2<sup>ème</sup>éd. Edition VUIBERT, Paris, 2004, p.243

<sup>32</sup> REMIDI, Djoumana.p.17

<sup>33</sup> GERARD, Marie Henry, « Les marchés financiers », Edition Armand colin, Paris, 1999.p13

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

### **3.3.1. Au niveau de la demande de capitaux**

Les banques peuvent rechercher des capitaux sur le marché financier, pour leur propre compte suite à trois grands types d'instruments :

- Les émissions d'action ou de titres équivalent, par les banques [parts sociales, certificats d'investissement] connaissent depuis environ 5 ans un développement considérable.

Ces titres de fonds propres sont en effet des éléments indispensables pour pouvoir faire face à la rigueur de certains ratios prudentiels mais aussi, tout simplement, pour assurer le développement des établissements de crédit (financements des investissements).

- Les émissions sur le marché financier de titres de quasi fonds propres, tels les titres participatifs ou les titres subordonnés, se font sur la même logique ;
- Assimilables sous certaines conditions à de véritables fonds propres. Ils permettent, moyennant un coût de rémunération significatif, de satisfaire à la réglementation prudentielle (notamment ratio Cooke et ratio de solvabilité Européenne) sans diluer le capital de l'entreprise par l'émission d'action ;
- Les emprunts obligatoires émis par les banques représentent une part conséquente de l'ensemble des émissions obligatoires sur la place de Paris (38 % à la fin 1993).
- Les émissions obligatoires permettent aux banques de réaliser une collecte de ressources à long terme (7 à 10 ans), qu'il est plus difficile d'obtenir sur des produits d'épargne intermédiés (hormis les plans d'épargne populaire et les comptes à termes les plus longs).

Le type de collecte est indispensable, puisque les emplois de durée similaire (prêt à MET, habitat notamment) peuvent y être adossés, permettant notamment le respect de certains ratios prudentiels.

Les émissions obligatoires réalisées par les banques ont toujours été, historiquement, à un niveau significatif, rappelons, par exemple que lors de l'existence de l'encadrement du crédit, l'ensemble des crédits accordés sur ressources obligatoires étaient désencadrés.

### **3.3.2. Au niveau de l'offre de capitaux**

L'offre des capitaux réalisée par les banques sur le marché financier se manifeste sous la forme de prise de participation ou de placement de trésorerie :

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

- Les établissements de crédits prennent de nombreuses participations dans des entreprises financières ou industrielles, grâce à la souscription ou l'achat d'action (ou de titre équivalent) sur le marché.

Les objectifs poursuivis sont dans le premier cas, le développement de l'activité financière de l'établissement (croissance externe), que ce soit à l'international (rachat de réseau étranger) ou sur des produits nouveaux (bancassurance, filiales spécialisées) et dans le second, la mise en œuvre de stratégie spécifique en matière de rapprochement ou de fusion /acquisition.

- Comme toute entreprise, un établissement de crédit doit chercher à placer ses excédents de trésorerie. Dans ce cas, il lui est tout à fait possible d'effectuer des placements financiers au de trésorerie de type d'action ou plus fréquemment de type obligatoire

## ***Chapitre01 : la banque et son évolution dans le financement de l'investissement***

---

### **Conclusion**

La banque joue un rôle économique très important (elles contribuent de même que le marché financier) à orienter l'argent de ceux qui ont momentanément trop vers ceux qui en besoin et présenter des garanties suffisantes. Elles ont un grand rôle dans la sélection des projets en fonctions de leurs perspectives économiques. Leur rôle peut être comparé celui du cœur dans un corps humain qui distribue le sang riche en oxygène vers les organes qui ont besoin.

# *Chapitre 02*



*Modernisation des  
transactions financier de la  
banque*



### **Introduction**

Nous vivons actuellement dans un monde où la technologie occupe une place importante dans la vie quotidienne de l'être humain, la majorité des activités étant reliées aux nouvelles technologies eu égard à la forte dépendance enregistrée vis-à-vis de ce phénomène.

Se pondant, la modernisation technologique du système de paiement constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics, elle nécessite essentiellement la mise en place d'une infrastructure permettant une plus grande efficacité dans le traitement des opérations interbancaires et du marché financier.

De là pour qu'une opération de paiement se noue, il faut que les parties s'accordent sur l'instrument de paiement qui occupe une place importante au niveau national et international.

Les moyens de paiement sont la matière première des systèmes de paiement. En passant de la monnaie espèce à la monnaie scripturale puis à la monnaie électronique ils sont devenus en quelque sorte une industrie de développement de l'activité bancaire.

Dans ce chapitre nous allons parler sur la modernisation des transactions financiers dans une banque, ce dernier est structuré par trois sections :

Tous d'abord la première consiste à présenter la monnaie et typologie des instruments de paiement électronique. Par la suite, la second adorera la présentation générale de TIC puis la digitalisation et le e-paiement. Enfin, la troisième, qui sera consacrer pour la concurrence bancaire et le rôle du e-paiement.

### **Section 01 : évolution de la monnaie et typologie des instruments de paiement électronique**

Les moyens de paiement sont des outils d'échange d'encaissement ou de paiement utilisant le circuit bancaire et international, ces instruments de paiement varient selon le montant et le délai de la transaction ainsi l'espace géographique bien déterminé.

#### **1.1. Origine et définition de la monnaie**

Étymologiquement, la monnaie a pour origine le mot latin « monéta » qu'on peut traduire par « celle qui avertit » ou « celle qui donne son avis ». Monéta était le surnom donné à la déesse Junon à qui on attribuait le pouvoir d'annoncer les événements à venir. Sur le capitole de Rome, un temple était dédié à cette déesse et on y frappait les pièces de monnaie, on finit par leur donner le nom de monéta.<sup>34</sup>

En effet il existe diverses définitions de la monnaie :

Selon **A. CHAINEAU** : « la monnaie est constituée par l'ensemble des moyens de paiement. C'est-à-dire par l'ensemble des actifs acceptés par tout, par tous et en tout temps pour le règlement des dettes issues de l'échange ».<sup>35</sup>

Ainsi Selon **R. RENAUD** : « la monnaie est un ensemble de moyen de paiement utilisable pour effectuer tous les règlements sur l'étendue d'un territoire ».<sup>36</sup>

#### **1.2. les fonctions de la monnaie**

Pour les économistes, la présentation la plus traditionnelle qui remonte d'ailleurs à Aristos (350 av.-C), consiste à affirmer que la monnaie a trois fonctions : c'est une unité de compte, un intermédiaire des échanges, et une réserve de valeur.

##### **1.2.1. La monnaie est une unité de compte (étalon de valeur)**

L'unité de compte est celle dans laquelle les prix sont fixés et les comptes sont tenus. Une unité de compte permet de mesurer la valeur des biens mais aussi de comparer cette valeur avec celle des autres biens : c'est donc un moyen de faciliter l'échange. En tant qu'unité de

---

<sup>34</sup> Combe FRNCOIS, Thierry TACHIEUX, « l'essentiel de la monnaie », Gualino éditeur, paris, 2001, page 08.

<sup>35</sup> <https://www.Ce tice.U-psud.fr>

<sup>36</sup> R. RENAUD, « les institutions financières française », 2eme Edition, Revue banque, 1982, page12.

compte, la monnaie est le seul bien, sur un espace donné, qui permet d'exprimer la valeur de tous les autres.<sup>37</sup>

Cette fonction permet aux agents économiques d'obtenir une information claire et pas coûteuse sur l'objet de leur échange.

### **1.2.2. La monnaie est un intermédiaire des échanges**

La monnaie est un intermédiaire des échanges car elle est un moyen de règlement immédiat. La monnaie permet d'atteindre instantanément une dette : on dit qu'elle a un pouvoir libérateur immédiat.

## **1.3. Les formes de la monnaie**

### **1.3.1. les formes historiques**

#### **1.3.1.1. Le troc**

Le troc est le terme qui définit un échange sans compensation monétaire. Son origine vient de l'ancien français « Troche » signifiant faisceau.

Le troc est un moyen d'échange qui permet d'acquérir un bien contre un autre bien. En effet, pour qu'il y ait échange, il est nécessaire que les individus se déplacent afin de satisfaire la double coïncidence des désirs d'échange. Mais au-delà de cette double coïncidence, un accord relatif aux quantités à échanger doit être établi pour chaque échange. Ainsi, pour chaque échange, les individus doivent s'entendre a priori sur les valeurs d'échange respectives de leurs biens.

Mais rapidement le troc va poser des problèmes et va donc laisser place à un autre moyen d'échange, même s'il n'a pas encore disparu à l'heure actuelle.<sup>38</sup>

#### **1.3.1.2. La monnaie marchandise**

C'est un moyen d'échange intermédiaire c'est-à-dire un bien dont la valeur est généralement connue et admise de tous, de consommation courante et de conservation aisée comme les coquillages en Polynésie, le sel en Abyssinie ou les têtes de bétail dans le bassin méditerranéen.

---

<sup>37</sup> Jean-Pascal BASSINO, Jean-Yves LEROUX, Pascal MICHELENA, « monnaie et finance », Edition Foucher, Paris, 2002, Page 15

<sup>38</sup> Marie de La place, « monnaie et financement de l'économie », Edition Dunod, Paris 2007, page 8-9.

La monnaie marchandise permettait donc de remplir déjà deux fonctions de la monnaie :

- Fonction d'instrument d'échange ;
- Fonction d'instrument d'épargne.

La monnaie a pris donc d'autres formes plus pratiques et plus « normalisées ». Ce fut le recours aux métaux précieux et le début de monopole de l'État sur l'émission de la monnaie.

### **1.3.1.3. La monnaie métallique (les métaux précieux)**

Une monnaie métallique est une monnaie dont la valeur se définit par rapport à un ou plusieurs métaux. Il s'agit en général de l'or et de l'argent, chaque pièce frappée contient ainsi une valeur intrinsèque forte : la valeur de son métal, proche ou égale à sa valeur faciale.

Avec la monnaie métallique, un produit ou service est échangé contre une monnaie qui contient ou vaut un métal dont la valeur est équivalente.

### **1.3.2.les formes traditionnel**

Il existe deux formes de monnaie traditionnel aujourd'hui :

#### **1.3.2.1.la monnaie manuelle**

Cette monnaie circule par le transfert d'une vignette ou d'un jeton. Elle est de deux sortes :

##### **1.3.2.1.1. La monnaie divisionnaire**

La monnaie divisionnaire qualifiée parfois de monnaie métallique, regroupe l'ensemble des pièces. Elle concerne des règlements pour des transactions de faibles montants.

La monnaie divisionnaire peut être émise par la banque centrale ou par la direction du trésor.

##### **1.3.1.1.2. Le billet de banque**

Le billet de banque est une monnaie fiduciaire, c'est-à-dire une monnaie basée sur la confiance, le seul organisme habilité à émettre les billets est la banque central.<sup>39</sup> Un billet ne

---

<sup>39</sup> M.AIFOUN et L.AHMED ZAID, « généralité sur la monnaie électronique en Algérie », mémoire fin d'étude, option monnaie finance banque, université Mouloud MAMMARI, TIZI OUZOU, 2012-2013, page 12

devient officiellement de la monnaie que lorsque elle est mise en circulation par cette dernière c'est-à-dire monétisée.

La banque centrale ne cède pas directement les billets aux agents non financiers, ses clients sont les banques et le trésor public, et c'est par eux que sont satisfaits les besoins du public en billets.<sup>40</sup>

### **1.3.2.2.la monnaie scripturale**

Selon la banque de France « par opposition à la monnaie fiduciaire, les moyens de paiements scripturaux sont des dispositifs permettant le transfert des fonds tenus en compte par des établissements de crédit ou des institutions assimilés suite à la remise d'un ordre de paiement »<sup>41</sup>

Pour circuler la monnaie scripturale on doit utiliser les instruments de paiement (les supports de la monnaie) tel que :

#### **1.3.2.2.1. Le chèque**

Le chèque constitue un écrit par lequel le tireur donne l'ordre à son prestataire de service de paiement (le tiré) de payer au bénéficiaire (porteur) une somme déterminée.

Le chèque se définit comme un titre par lequel une personne, dite tireur, donne l'ordre à une banque (ou un établissement de crédit assimilé), dite tirée, de payer à vue une somme d'argent au profit d'une troisième personne dite porteur.<sup>42</sup>

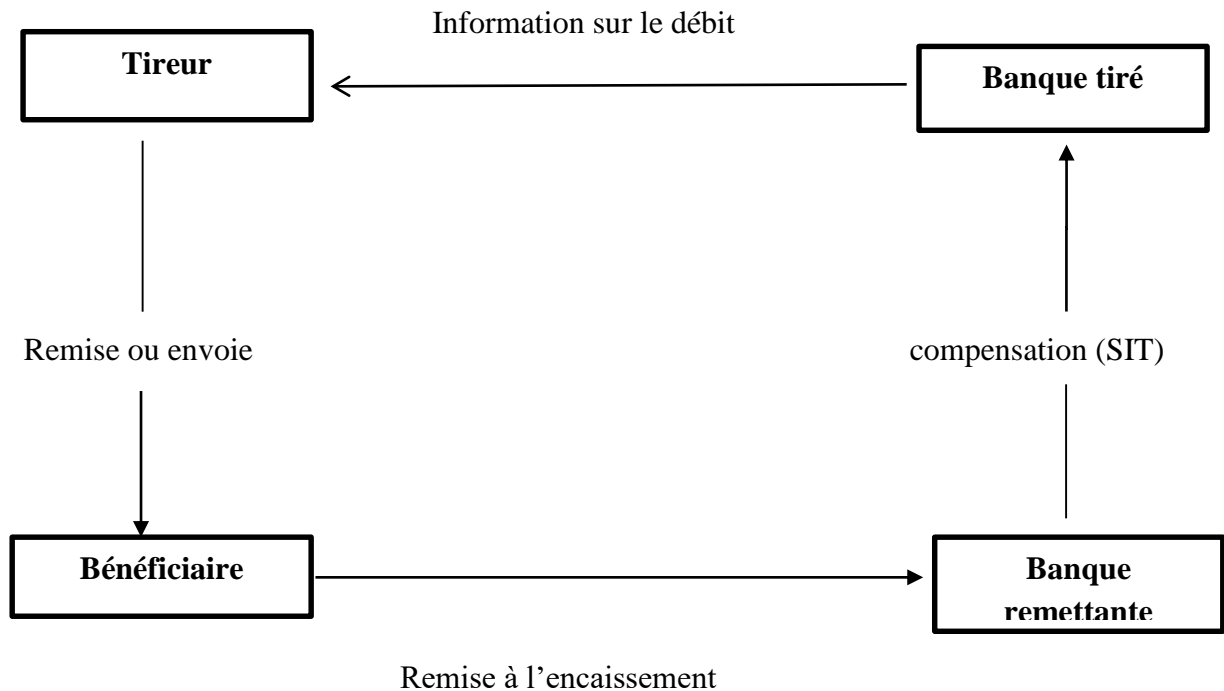
---

<sup>40</sup> Frédéric MISHKIN, « monnaie, banque et marché financier », Edition Perso, Paris 2007, Page 70

<sup>41</sup> Régis BOUYALA, « le monde des paiement » Edition Revus banque, Paris, Page 22

<sup>42</sup> Stéphane Piedevlièvre, « instrument de crédit et de paiement », Edition Dalloz, 2001. P 219.

### Schéma N°03 : Circuit simplifié du chèque



Source : Régis Bouyala, 2005, le mode de paiement, Edition Revue Banque, P. 23.

Il existe plusieurs types de chèques :

- **Le chèque certifié** : il consiste en l'opposition par la banque de la mention certifiée, ou d'une mention similaire sur un formulaire tiré du chéquier du titulaire du compte. Ces mentions étant insérées dans un cadre portant les coordonnées du signataire ainsi que celles de la banque certificatrice. La comptabilisation d'un chèque certifié donne lieu à l'opération suivante : la banque débite le compte ordinaire du client et crédite le compte de la banque.
- **Le chèque de banque** : il s'agit d'un formulaire émis sur le propre compte de la banque de 14 acheteurs. Lorsque celle-ci est de premier ordre, il est inconcevable qu'elle refuse le paiement d'une somme tirée de son propre compte. Le chèque de banque a une durée de validité de 365 jours à partir de la date d'émission.
- **Le chèque de voyage** : appelé « traveller's chèque » ne peut pas être véritablement considéré comme un chèque au sens technique de ce mot. Pour cela, il ne peut être

considéré ni comme chèque ni comme un billet de banque. Il s'agit seulement d'un titre à ordre.<sup>43</sup>

Ce titre, bien que cela ne soit pas obligatoire, est émis par un établissement de crédit pour permettre porteur de se faire payer une somme d'argent déterminée au près d'un établissement de l'émetteur. Au moment de sa remise, le bénéficiaire du chèque doit s signer le titre.

- **Le chèque barré** : chèque comportant au recto, deux barres parallèles. Le barrement a pour but de protéger le bénéficiaire en cas de perte ou de vol du chèque.<sup>44</sup>
- **Le chèque visé** : le chèque visé est un chèque ordinaire dont le tiré garantit à la création d'existence de la provision. Cette garantie est effectuée par la position d'un visa. Cette possibilité est tombée en désuétude.<sup>45</sup>

Le délai de validité du chèque est de trois (03) ans, plus le délai de présentation de chèque au paiement c'est-à-dire :

- ✓ 20 jours pour le chèque émis et payé en Algérie ;
- ✓ 30 jours pour le chèque émis d'Europe ou d'un pays riverain à la méditerranée ;
- ✓ 70 jours pour le chèque émis du reste du monde et payable en Algérie.

### **1.3.2.2.2. Le virement**

Le versement est l'opération bancaire qui consiste pour le client, à remettre des espèces destinées à alimenter son compte ou celui d'un tiers<sup>46</sup>. Les versements peuvent être effectués par le titulaire du compte, mais aussi par toute personne qui n'aura pas à justifier de son identité. Sur le bordereau de versement espèces ; seront mentionnés le nom du titulaire du compte, le numéro du compte et éventuellement le nom de la personne qui a effectué le versement si elle n'est pas le titulaire du compte, les versements peuvent être effectués dans n'importe quelle agence de la banque.

---

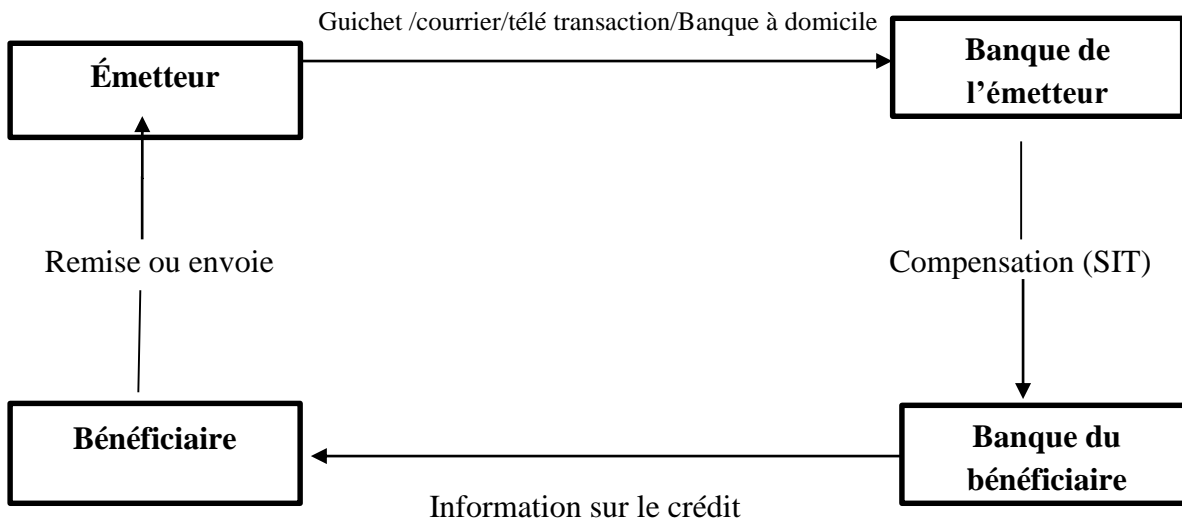
<sup>43</sup> Stéphane PIEDELIEVRE, « instrument de crédit et de paiement », 2eme Edition Dollaz, 2014, page 304

<sup>44</sup> CHEHRIT.R, « techniques bancaires, financière et boursière », Edition GAL Alger 2003 cité dans un mémoire « les moyens de paiement et la monétique en Algérie », option monnaie banque et enivrement international, réalisé par Melle BENZIANE Wassila et Melle BERKATI Meriem (2014/2015), l'université ABDERHMANE MIRA de BEJAIA, Page 20

<sup>45</sup> L. Roland BERNET, « principes de technique bancaire », France 2008, Page 65

<sup>46</sup> RAMBURE. Dominique, 2005, « les systèmes de paiement », édition : ECONOMICA, Paris p.51

### Schéma N°04 : Circuit simplifié du virement



Source : REGIS. Bouyala. Op.cit. Page 25.

Il existe deux types principaux de virement :

- Le virement ponctuel qui est initié au coup par coup : c'est la forme la plus classique ;
- Le virement permanent qui se répète à intervalle régulier, avec toujours le même bénéficiaire et le même montant : il est utilisé pour des règlements répétitifs tels que le paiement d'un loyer.

Le virement comprend d'autres formes tels que :

- Virement interne : il s'agit des opérations dans les livrets de la même banque ;
- Les versements Virement interbancaire : c'est des opérations qui se font d'une banque à une autre.

#### 1.3.2.2.3. Le versement

Les versements peuvent être effectués par le titulaire du compte, mais aussi par toute personne qui n'aura pas à justifier de son identité.

Sur le bordereau de versement espèces seront mentionnés le nom du titulaire du compte, le numéro de compte et éventuellement le nom de la personne qui a effectué le versement si

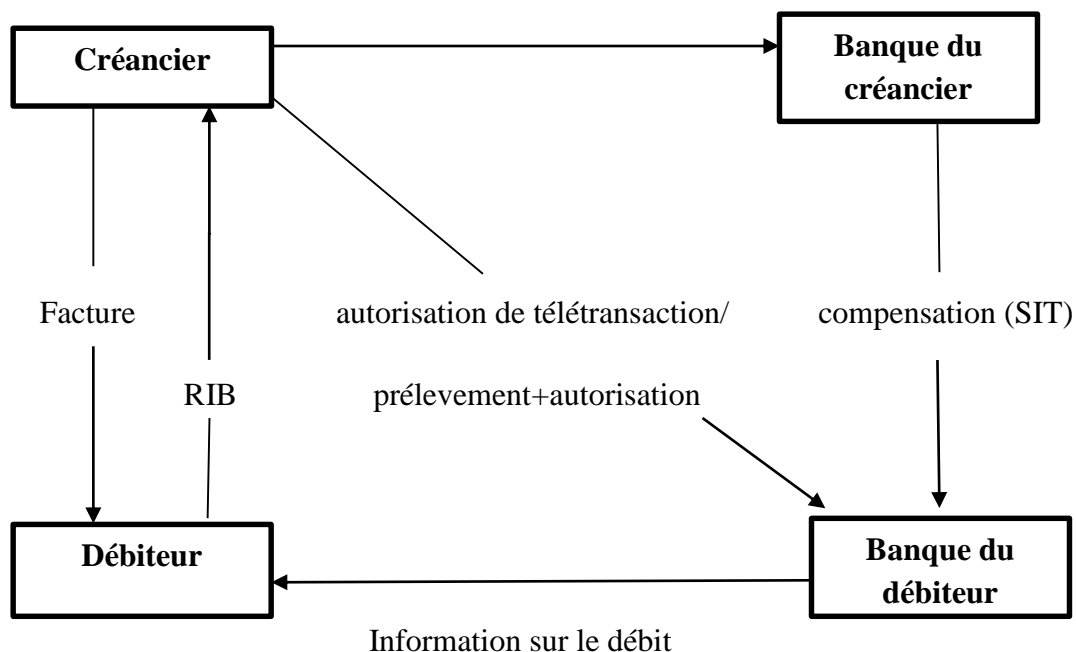
elle n'est pas titulaire du compte. Les versements peuvent être effectués dans n'importe quelle agence de la banque.<sup>47</sup>

### 1.3.2.2.4. L'avis de prélèvement

L'avis de prélèvement est un moyen de paiement automatisé, adapté aux règlements répétitifs à distance, dispensant le débiteur de l'envoi d'un titre de paiement lors de chaque règlement. Il s'agit d'un double mandat permanent, mais recouvrable donné par le débiteur :

- ✓ D'une part à son créancier pour l'autoriser à émettre des avis de prélèvement payable sur son compte ;
- ✓ D'autre part à sa banque pour l'autoriser à débiter son compte.

#### Schéma N°05 : circuit simplifié de l'avis de prélèvements



Source : Régis Bouyala, 2005, « le mode de paiement », Edition Revue Banque, P. 55.

### 1.4.les instruments de paiement électronique

Le paiement électronique s'effectue sous plusieurs formes qui sont : Le télépaiement, les cartes bancaires, le porte-monnaie électronique

<sup>47</sup> L. Roland BERNET, Op.cit. Page 61.

### **1.4.1. Le télépaiement**

Le télépaiement désigne un mode de paiement effectué par voie électronique. Le télépaiement permet d'effectuer un paiement entre un acheteur et un vendeur sans que les deux contractants ne soient face à face, on parlera donc de paiement à distance par l'intermédiaire d'un moyen de communication tel que l'internet, le téléphone fixe et le téléphone mobile.

Le paiement par téléphone est un paiement en ligne sans carte bancaire. Pour utiliser le télépaiement faut donner un ordre de paiement par internet, ou il est généralement nécessaire de fournir le numéro de carte bancaire, sa date d'expiration et le cryptogramme présent au dos avec l'avantage de n'être prélevé qu'après l'échéance.<sup>48</sup>

#### **1.4.1.1. Le fonctionnement de télépaiement**

Le télépaiement fonction par quatre étapes :

- L'internaute est automatiquement connecté au serveur de paiement transaction qui lui demande ses coordonnées bancaires pour pouvoir effectuer une demande d'autorisation auprès de sa banque. Les données requises sont : le numéro de carte, la date d'expiration et le cryptogramme visuel (les trois derniers chiffres du numéro qui figure au verso de la carte).
- Dès réception de la réponse d'autorisation, e-transaction simultanément une réponse (acceptée ou refusée) au serveur du site ainsi qu'un ticket de caisse sur l'écran de l'internaute.
- Le serveur e-transaction envoie la transaction pour remise en banque.
- Les échanges entre e-transaction et l'internaute (2et3) sont cryptés. Seul, le serveur e-transaction connaît le numéro de carte bancaire de l'internaute

#### **1.4.1.2. Avantages et inconvénients du télépaiement**

##### **1.4.1.2.1. Avantages**

- Paiement rapide et disponible 24h/24 et 7j/7 ;
- Moyen de règlement pratique et simple vu qu'il permet d'acheter sans se déplacer et à tout moment ;

---

<sup>48</sup> DOMINIQUE RAMBURE « les systèmes de paiement », Edition Revus ECONOMICA, Paris 2005, Page 66

- Plafonds de dépense élevés (le panier moyen des achats à distance a augmenté pendant le confinement) ;
- Gain de temps pour le client ;
- Suivre l'activité de télé règlement régulièrement et facilement.

### **1.4.1.2.2. Inconvénient**

- Problème de sécurité car il est facile de pirater les informations sur internet ;
- Risque de fraude (au moment de paiement, un commerçant mal attentionné peut relever les numéros de votre carte et s'en servir pour frauder).

### **1.4.2. Les cartes bancaires**

De nos jours, la carte bancaire est l'un des moyens de paiement largement utilisé en tête devant les chèques, elle ne représente que des avantages pour toutes les parties ; pour le porteur, la carte est un moyen de paiement simple et universel, pour le commerçant ; elle comporte une garantie de paiement et le dispense d'entreposer du cash, et en fin pour les banques, la carte est un instrument entièrement informatisé dont les coûts de traitement sont faibles.

#### **1.4.2.1.les types de carte bancaire**

Il existe différents types de cartes bancaires afin de répondre au mieux aux différents besoins de l'utilisateur selon l'étendue de leurs fonctionnalités. On distingue :

##### **1.4.2.1.1. Carte de retrait**

Les cartes de retrait ne peuvent être utilisées que pour retirer de l'argent dans les distributeurs de billets ou au guichet des établissements émetteurs ou affiliés.<sup>49</sup>

Les cartes de retrait permettent de succéder aux opérations accomplies à l'intérieur du guichet de l'agence, elle permet aussi de consulter le solde du compte et encore de commander un chéquier, elle ne permet pas de payer chez les commerçants.

---

<sup>49</sup> L.Roland BERNET, Op.cit., Page 75.

### **1.4.2.1.2. Carte de paiement**

La carte de paiement est une carte magnétique ou à puce qui permet de retirer de l'argent aux distributeurs des banques ou de payer chez les commerçants possédant un terminal adopté ou sur internet, il existe deux (02) principales catégories de carte de paiement.

- **Carte à débit immédiat** : son mode de fonctionnement est très proche du chèque ;
- **Carte à débit diffère** : tous vos achats du mois sont débits de votre compte en fin de mois, mais ce type de carte peut être très dangereuse et peut vous entraîner dans une situation de surendettement si vous n'êtes pas entrainement vigilant et aussi plus cher car ses compétences sont plus étendues.

### **1.4.2.1.3. Carte de crédit**

Les cartes de crédit permettent le paiement au comptant ou à crédit, elles peuvent être délivrées par une banque ou par un magasin pour régler des achats, avec des montants qui ne seront pas débités directement de compte bancaire mais seront débiter plus tard selon ce qui est convenu dans le contrat avec l'organisme délivreur de la carte.

### **1.4.2.2. Les avantages et les inconvénients de la carte bancaire**

#### **1.4.2.2.1. Avantages**

- Paiement et retrait rapide ;
- Ne pas avoir de liquidité sur sois ;
- Faire des achats en ligne ;
- Protection renforcé grâce à un code confidentiel personnel.

#### **1.4.2.2.2. Inconvénients**

- Impose aux consommateurs un coût annuel ;
- Plafonnement des montants lors du retrait ;
- Ne permet pas le paiement entre particulier.

### **1.4.3. Le porte-monnaie électronique (PME)**

Le porte-monnaie électronique est un moyen de paiement universel d'une grande simplicité d'utilisation à la différence de la carte, le PME est un moyen de paiement sans

contrat, qu'il suffit de présenter devant le borne de reconnaissance,<sup>50</sup>c'est également un moyen de paiement plus sûre que la carte.

### **1.4.3.1. Les différentes formes du PME**

Le porte-monnaie électronique se présente sous différentes formes : carte à puce, carte bancaire, téléphone portable. On peut présenter ses différents supports comme suit :

- ✓ **Carte équipée d'une puce électronique** : Est une carte non nominative qui ne requiert pas de compte bancaire ;
- ✓ **Carte bancaire** : Le système du porte-monnaie électronique est aujourd'hui inclus sur la plupart des cartes bancaires ;
- ✓ **Téléphone portable** : Ce système permet de payer tous les achats en passant le téléphone devant le terminal de paiement ;
- ✓ **Le télépaiement** : Regroupe l'ensemble des transactions réalisées à distance par l'intermédiaire d'un moyen de communication (paiement en ligne).

### **1.4.3.2. Les avantages et les inconvénients du PME**

#### **1.4.3.2.1. Avantages**

- Permet de régir des achats de petits montants tel que les journaux ;
- Permet de réduire considérablement le problème de petite monnaie tout en permettant l'accélération des transactions ;
- La confidentialité dans les opérations ;
- Un gain de temps pour les commerçants ;
- Réduire les risques de vol, développé des nouveaux marchés, facilité la collecte de données du marché ;
- Diminuer les coûts de gestion de la monnaie manuelle pour les émetteurs ainsi combattre les fraudes et de bénéficier de nouvelles sources de revenus.

#### **1.4.3.2.2. Inconvénients**

- Le problème de défaillance technique des terminaux de paiement ;
- Faiblesse de montant à payer ou à échanger et obliger les utilisateurs à se déplacer pour le recharger ;

---

<sup>50</sup> Dominique RAMBURE, Op.cit., Page 63.

- Beaucoup de sites de commerce se limitent toujours à accepter un seul porte-monnaie.

### **Section 02 : TIC, digitalisation et e-paiement**

Aujourd'hui les technologies de l'information et la communication améliorent et développent la rapidité de la transmission de l'information réduisent ainsi la notion de temps et de l'espace dans le monde entière ces technologies ont considérablement fait évoluer tous les domaines ces dernières années notamment avec l'apparition de l'internet et le digital.

Ces TIC ont impacté également le secteur bancaire. Qui a amené à de nombreuses modifications du système permettant d'offrir des services performants en termes de paiement électronique.

#### **2.1. Présentation des Technologies de l'information et de la communication (TIC)**

La notion des TIC (en anglais ICT) représente un ensemble des outils, services et techniques utilisés dans le fonctionnement, la transformation et la transmission des informations plus particulièrement des données numérisées sous forme électronique.

Elles regroupent l'ensemble des techniques qui contribuent à numériser et à digitaliser l'information, à traiter à la stocker et à la mettre à la disposition d'un ou plusieurs utilisateurs.

Ainsi, les TIC peuvent bien sûr contribuer à améliorer l'efficacité opérationnelles des banques, plus fondamentalement elles deviennent aussi des leviers clés de la défense et du développement de leur fonds de commerce.

##### **2.1.1. Définition des TIC**

Pour définir les TIC, il faut définir d'abord les trois volets suivants :

###### **2.1.1.1. L'information**

L'information a deux sens :

- D'un point de vue technique : l'information est un signe, un symbole, un élément qui peut être transmis et stocké ;
- L'information au sens de renseignement : des données qui apportent une connaissance, un renseignement sur un objet ou sur un événement.

D'après ces deux définitions, on peut dire que l'information est nécessaire à l'action et à la décision dans l'entreprise du fait qu'elle représente un enjeu de pouvoir. Elle a un impact sur la perception de sa situation concurrentielle et réduit l'incertitude.

### **2.1.1.2. La communication**

La communication est la manière dont l'information circule dans l'entreprise. Elle s'effectue au travers d'un réseau qui comporte au moins un émetteur, un canal de transmission et un destinataire.

### **2.1.1.3. La technologie**

La technologie est l'application d'une technique de conception à des réalisations d'un produit.

Selon **SPERANDIO, J-C** « L'expression NTIC désigne des technologies récentes issues du mariage de l'informatique, le traitement, la conservation et le transport de textes, de sons, en plus des traditionnelles données numériques. Elles se caractérisent par une grande diversité d'objets numérisés, une grande capacité de diffusion et de transport en réseau, une forte interactivité avec les utilisateurs». <sup>51</sup>

En l'occurrence ; **HERBERT Simon** (prix Nobel des sciences économie 1998) définit les TIC comme étant « toute information accessible aux hommes sous forme verbale ou symbolique ; également sous forme lisible par ordinateur, livres et mémoires qui seront stockés dans les mémoires électroniques ... » <sup>52</sup>

### **2.1.2. Les caractéristiques des TIC :**

Parmi les caractéristiques des technologies d'information et de communication ; il y a lieu de retenir ce qui suit :

- **La rapidité de l'innovation** : les TIC permettent d'apporter des nouveaux moyens de communication, de traitement ...etc. Et cela à une vitesse qui semble toujours aller en s'accélération
- **La miniaturisation en termes de gestion et d'espace** : les TIC sont un phénomène qui permet de perfectionner le traitement de l'information et d'améliorer la circulation de l'information, avec une miniaturisation des appareils et les supports d'information
- **Plus abordable et accessible** : le coût d'acquisition des TIC est abordable ce qui les rend accessible à chaque individu ; et aussi l'utilisation est de plus en plus aisée ce qui en facilite l'expansion

---

<sup>51</sup> Sperandio, J-C (2000), les NTIC. Impact ergonomique chez l'utilisateur, implication pour l'ergonomie, acte du xxxv congrès de la SELF-séances plénières 2000 Toulouse, p17-25

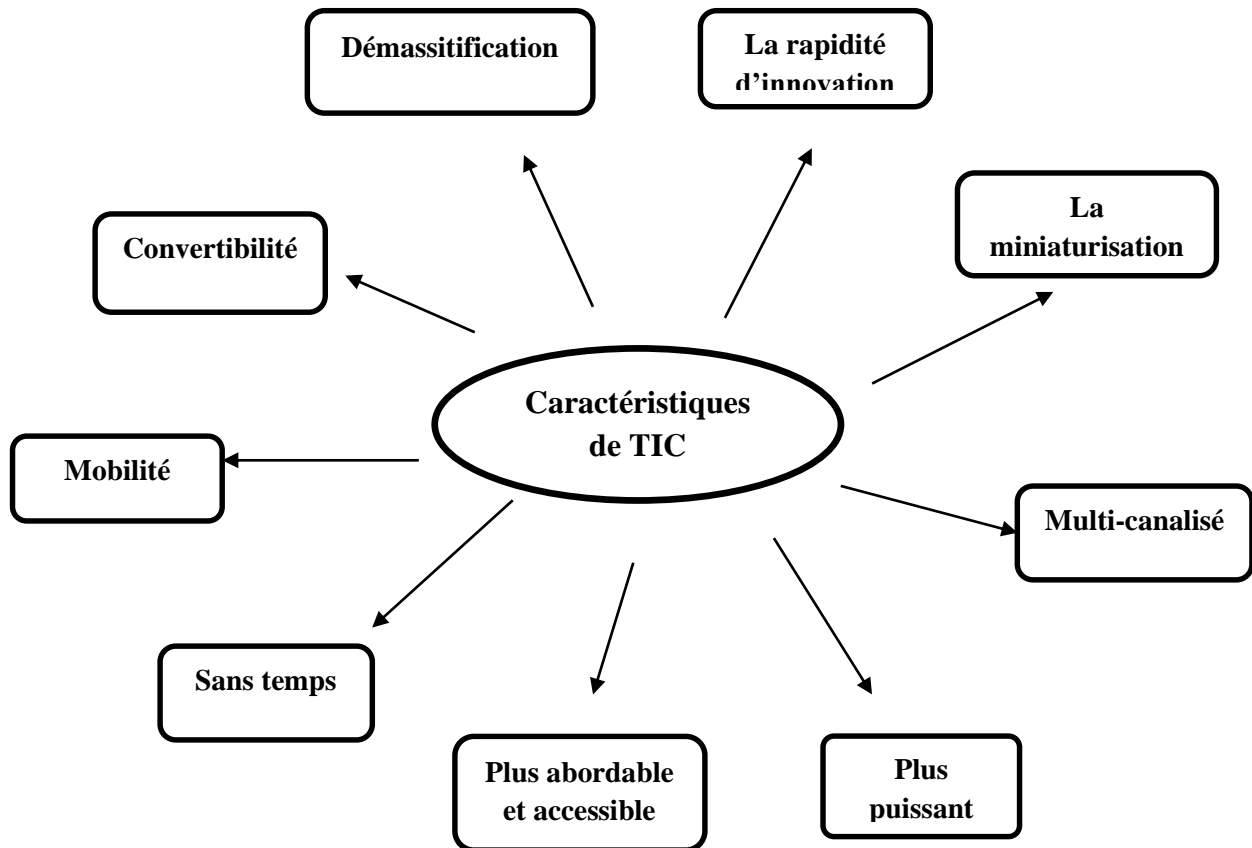
<sup>52</sup> Le journal des professionnels : la révolution des NTIC ; 15 juin 2011 page 2.

## ***Chapitre 02 : modernisation des transactions financières de la banque***

---

- **Plus puissant (maximum d'efficacité) :** la disponibilité d'un nombre intéressant des outils technologie d'information et de communication permettent d'avoir un effet de plus en plus important
- **Multi-canalisé :** est caractérisé par trois canaux à savoir le canal textuel (article, texte littéraire...), le canal image (animée, icônes, synthèse...) et le canal sonore (musique, paroles...)
- **Sans temps :** c'est-à-dire on peut recevoir des courriers à n'importe quel temps comme le cas de e-mail et tous les réseaux sociaux
- **La décentralisation :** ce caractère permis l'autonomie de tic, le cas de l'internet procède la continuité dans le travail à n'importe quel situation
- **La mobilité :** c'est-à-dire que l'utilisateur peut bénéficier des services pendant ses déplacements comme ordinateur portable et le téléphone portable
- **Convertibilité :** elle peut transmettre des informations d'un milieu à un autre comme transmettre une lettre écouter ou écrite ce qu'on appelle une lecture électronique
- **Demassification :** c'est d'envoyer une lettre à une personne ou d'autre personnes sans passer à l'intermédiaire comme la société ou l'individu...

Schéma n°06 : les caractéristiques des TIC



Source : schéma réalisé par nous même

### 2.1.3.les TIC dans les banques

#### 2.1.3.1. L'intégration des TIC dans les banque

Face à la révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le secteur bancaire doit adopter de nouvelles mesures stratégiques pour se conformer à ce monde mouvant.

##### 2.1.3.1.1. L'informatisation et l'automatisation des banques

L'époque où les documents devaient être traités de manière répétitive et manuelle est révolue depuis les années 70<sup>53</sup>, une nouvelle ère est apparue et connue par la dématérialisation qui permet de basculer le document classique papier vers un format

---

<sup>53</sup> DENOEL Cédric « l'E-banking remplace-t-il la banque traditionnelle ou la complète-t-il ». En vue de l'obtention d'un Master en Science de Gestion, université de Québec à Montréal, 2007/2008 page 18.

numérique, à cet égard, la banque a décroché la stratégie de l'informatisation qui représente l'action de dématérialisation de processus de gestion au moyen d'algorithme logiciel, le fruit de l'informatisation est donc l'apparition des systèmes capable de réaliser des millions d'opérations en une seule journée.

De ce fait, la notion de système d'information s'est imposée, en intégrant les dimensions stratégiques et organisationnelles dans le système informatique. Le système d'information recouvre donc un ensemble cohérent de tâches, généralement imbriquées, contribuant à la réalisation d'un but parfaitement identifié.

Ce processus permet de transformer des données en information pour finalité d'aider à la prise de décision nécessaire aux utilisateurs et à la stratégie de l'entreprise (D. Autissier, V. Delaye, 2008). Il est donc de nature à renseigner les différents acteurs de l'entreprise et il est de ce fait constitué d'un ensemble de moyens, de ressources et d'éléments organisés afin de

54.

- **Recueillir (collecter, saisir) :** c'est à partir de là que naît la donnée qu'on acquière les informations provenant de l'environnement interne et externe à l'entreprise ;
- **Stocker (mémoriser) :** dès que l'information est acquise, le système d'information la conserve. Elle doit pouvoir être disponible et doit pouvoir être conservée dans le temps ;
- **Traiter (extraire une information pertinente, calculer) :** cette phase permet de transformer l'information et choisir le support adapté pour la traiter. Ici ont construit de nouvelles informations en modifiant le fond ou la forme ;
- **Diffuser de l'information (communiquer) :** le SI transmet ensuite l'information dans son environnement interne ou externe.

L'objectif du SI est donc de restituer une information au sein d'une organisation directement exploitable par les différents acteurs et faciliter la prise de décision.<sup>55</sup>

---

<sup>54</sup> <https://www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2010-1-page-55.htm>

<sup>55</sup> <https://www.syloe.com/glossaire/systeme-dinformation/>

Avec la multiplication des usages informatiques dans les banques et le développement des systèmes d'information, les banques à l'image des autres organisations se sont dotées de DSI afin de gérer et protéger leurs patrimoines dématérialisés.

### **2.1.3.1.2. La prolifération des outils informatiques**

L'information bancaire devient de plus en plus perfectionnée. Dans un premier temps, le recours aux nouvelles technologies était destiné au placement de tâches répétitives, mais désormais, il concerne des activités plus complexes.<sup>56</sup>

Ainsi, les solutions informatiques ont conquis tous les niveaux et composants d'une entreprise, que ça soit au niveau stratégique ou bien au niveau opérationnel, le panel de choix en matière de solutions et technologies est large. Cette prolifération se traduit par une multiplication des éditeurs de solutions, qu'ils soient des start-up ou des géants d'informatique comme Microsoft, SAP, Oracle ou encore Google, ils arrivent tous à se développer dans un marché en très bonne santé. Il faut noter que certains éditeurs fournissent des suites complètes de solutions (des packages) qui permettent de gérer toute une activité sous tous les aspects :

- Solution RH ;
- Solution CRM ;
- Solution comptabilité ;
- Solution encaissement, etc.

Au-delà des solutions destinées aux fonctions supports, les outils actuels sont capables de produire des analyses très fines qui prennent en considération toutes les variables et les spécificités du secteur d'activité. Nous pouvons aussi, citer le développement des outils d'aide à la décision (business intelligence) qui permettent de produire des rapports dynamiques facilitant l'analyse et la prise de décision au niveau stratégique de l'organisation.

### **2.1.3.1.3. Les principaux outils des TIC dans la banque**

Partout dans le monde les banques peinent toujours à trouver une solution technologique pour répondre aux défis d'un environnement en évolution rapide et à la demande de produits et de services d'un client.

---

<sup>56</sup> DENOEL Cédric ; op.cit. page 19

L'apport des nouveaux outils technologiques ont apporté au secteur bancaire un changement majeur au niveau de son mécanisme :<sup>57</sup>

**2.1.3.1.3.1. La banque par fil :** elle est constituée essentiellement du téléphone et du fax

- **Le téléphone :** est un appareil de communication assurant essentiellement la transmission et la reproduction de la voix dans le monde de la téléphonie, il s'agit surtout de la numérisation mais aussi de l'extension des fonctionnalités des centrales de l'intégration des messageries.<sup>58</sup>
- **Le fax :** est un appareil qui permet d'envoyer et de recevoir des documents ou des télécopies. Pour que l'appareil fonctionne il faut que les correspondants soient reliés aux réseaux téléphoniques.

**2.1.3.1.3.2. La banque par écran :** composé essentiellement du

- **Internet :** est un ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs et à des serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun(IP). Ses principaux services sont le web, la messagerie électronique et les groupes de discussion en ligne.<sup>59</sup>
- **Intranet :** est utilisé par les entreprises ou toute autre forme d'organisation, il utilise les mêmes protocoles qu'internet ; son objectif est de permettre une plus grande facilité dans le partage des fichiers et de services, les échanges de données et d'information et une meilleure gouvernance. À l'encontre d'internet qui est public ; l'intranet est plutôt confidentiel et accessible uniquement par les personnes autorisées et les membres du personnel de l'entreprise.<sup>60</sup>
- **Extranet :** se destine quant à lui au partage d'informations avec des acteurs externes à l'entreprise. Il est accessible depuis n'importe quel appareil connecté à internet, son utilisation est filtrée grâce à une identification par mot de passe. L'extranet permet d'ouvrir le système d'information d'une entreprise à des partenaires extérieurs (clients, fournisseurs...etc.)<sup>61</sup>

---

<sup>57</sup> Syed Abdul Basit « Qu'est-ce que les TIC Comment les TIC se sont transformées dans le monde bancaire » 30octobre 2019

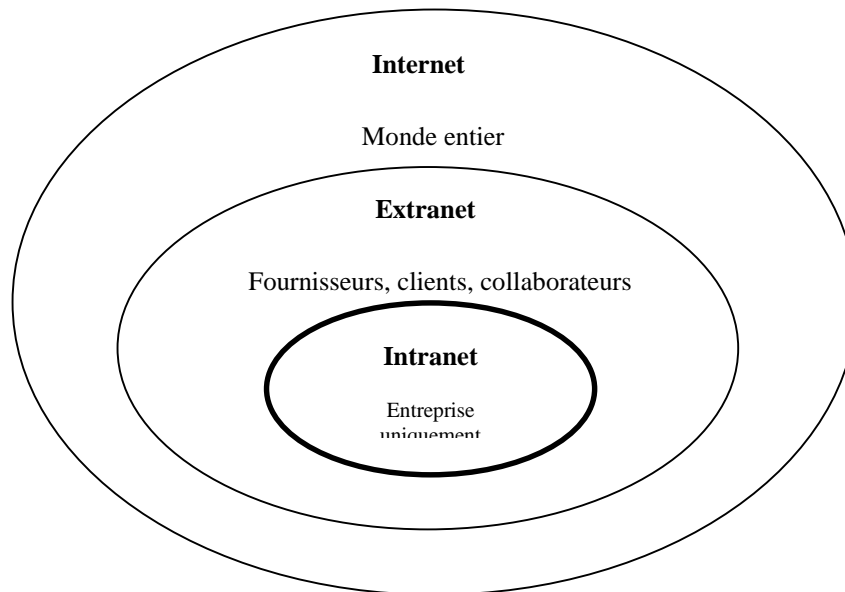
<sup>58</sup> OURIACHI Lamia « L'exploitation des TIC au sein des banques : étude de cas des banques publiques algériennes » mémoire de master, option Economie Monétaire et Bancaire, 2019; page 10

<sup>59</sup> <http://www.insee.fr/fr/metadonnees/définition>

<sup>60</sup> <http://www.1min30.com/dictionnaire-du-web/intranet-définition>,

<sup>61</sup> <http://www.noodo-wifi.com/fog/difference-entre-intranet-et-extranet/> ,

### Schéma n°07 : Technologie accès internet



Source : Networking Academy CISCO V6

- **Réseau Swift** : désigne un réseau interbancaire qui propose différents services (transfert de compte à compte, opération sur devise ou sur titre, procédure de recouvrement...etc.) ce dernier garantit l'intégrité des échanges grâce à une transmission d'information chiffrée à base de données cryptées en assurant des transactions financières fiable, sécurisées et rapide.<sup>62</sup>
- **L'EDI (Échange de Données Informatisé)** : représente la communication et l'échange inter-entreprises de documents par le biais d'ordinateur à travers un format électronique standard ; avec l'EDI on a donc remplacé les tâches qui devaient auparavant être effectuées par plusieurs individus en une série de tâches automatisées. En ajoutant à ça l'EDI remplace les canaux traditionnels et permet ainsi fluidifier et optimiser en matière de coûts et de temps, et enfin la diminution des erreurs.<sup>63</sup>

#### 2.1.3.1.3.3.la monnaie électronique

La monétique est « un ensemble des moyens électroniques mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires (cartes de paiement, de retrait, etc.) ».

<sup>62</sup> [www.Lementoreco.com/qu'est-ce-que-le-reseau-interbancaire-Swift](http://www.Lementoreco.com/qu'est-ce-que-le-reseau-interbancaire-Swift)

<sup>63</sup> [www.Blog.kel.fr/Edi-bancaire-syndic-adb](http://www.Blog.kel.fr/Edi-bancaire-syndic-adb)

## ***Chapitre 02 : modernisation des transactions financières de la banque***

---

Ou encore, « l'ensemble des technologies, procédés et équipements permettant une électronique de transferts de fonds et l'information de la clientèle sur ses compte »

Les cartes ne sont donc qu'une manifestation du processus monétique et ne lui sont associables que par leur lien, direct ou non, avec la monnaie scripturale.

Les utilisations des cartes peuvent être regroupées en trois niveaux distincts :

- L'identification ;
- Le paiement ;
- Le crédit.<sup>64</sup>

### **❖ Les cartes bancaires**

La carte bancaire est un moyen de paiement de masse, c'est le produit le plus évalué ces dernières années. La carte bancaire a une gamme qui comporte quatre niveaux distincts par les possibilités d'usage :

Carte badges, cartes nationales, cartes internationales et cartes internationales de prestige.

- ✓ **Les cartes badges** : La carte badge a deux versions, la carte retrait et la carte jaune. Ces cartes permettent le retrait d'espèces aux guichets automatiques, elles offrent également la possibilité de connaître le solde des comptes et les dernières opérations effectuées ;
- ✓ **Les cartes nationales** : Ces cartes de niveau 2, sont régies par les accords interbancaires, elles peuvent être personnelles ou professionnelles et offrent deux options : débit rapide ou débit différé. Dans le premier cas, le compte du porteur est débité dès l'arrivée de la transaction, dans des délais analogues à ceux de l'encaissement d'un chèque. En revanche, dans l'option débit différé, le compte du porteur est débité mensuellement, à date fixe, avec un délai pouvant atteindre quatre à cinq semaines ;
- ✓ **Les cartes internationales** : Ces cartes, définies par le niveau 3 des accords interbancaires, leur usage est étendu au paiement international. Les cartes bancaires

---

<sup>64</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie\\_%C3%A9lectronique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie_%C3%A9lectronique)

internationales reflètent l'héritage de la situation antérieure à l'interbancaire en étant regroupées en deux réseaux :

- Visa (réseau Carte Bleu) ;
- Eurocard-Mastercard (réseau mutualiste).

Chacun de ces deux types de cartes présente des spécificités. Parmi les similitudes, il faut mentionner tous les usages affectés à la carte nationale tant en matière de retrait que de paiement. Cependant, à ces usages s'ajoute le retrait d'espèces à l'étranger.

Les deux cartes offrent, des services et des garanties communes allant bien au-delà des avantages de la carte nationale :

- Une assurance contre la perte ou le vol de carte ;
- Une assurance accident-voyage si les frais ont été réglés par carte ;
- Une assurance invalidité-décès qui couvre le titulaire de la carte.<sup>65</sup>

✓ **Les cartes bancaires internationales prestige** : Ces cartes « haut de gamme » définies par le niveau 04 des accords interbancaires, sont des cartes internationales de paiement qui offrent de multiples services :

- Le retrait d'espèces à l'étranger ;
- Une assurance de voyage automatique ;
- Un service de réservation assurée ;
- La location de voiture sans caution ;
- Une protection juridique ;
- Et une gamme étendue d'assurances assorties de capitaux d'indemnisation plus élevés.<sup>66</sup>

### ❖ Les cartes à puce

La nouvelle génération de cartes est souvent appelée carte à mémoire, carte à puce ou carte à microprocesseur. L'utilisation de ces dénominations n'est pas réellement indifférente. La première, carte à mémoire est souvent impropre : toute carte, perforée ou à puces magnétiques, peut constituer un outil de stockage de l'information. Brevetée dès

---

<sup>65</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie\\_%C3%A9lectronique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie_%C3%A9lectronique)

<sup>66</sup> M. Döllinger, « Monétique et marketing », Edition Librairie Vuibert, février 1989, p. 37- 39-41

la fin des années 60, les cartes à puce séduisent le secteur bancaire à travers le monde. En 1996, le portefeuille électronique PROTON fait son apparition en Belgique. Il est intégré directement à la carte de débit depuis 1998. Parmi ces cartes à puce on trouve plusieurs types il y a :

- ✓ **La carte à mémoire simple ou carte « porte-jetons »** : contient une puce au rôle limité au stockage d'informations et utilisée pour le compte ou le décompte des droits du porteur ;
- ✓ **La carte à logique câblée** : dispose de capacités de mémoire moins limitées. Cette carte est également utilisée pour le décompte des droits d'accès à des prestations qui ne sont facturées qu'après consommation ;
- ✓ **La carte à microcalculateur** : comporte des fonctions plus étendues. Le minuscule ordinateur qu'elle contient permet de stocker des informations et de gérer toutes ses relations avec son environnement.

### **2.1.3.1.3.4. Les DAB/GAB**

Un guichet automatique bancaire est un appareil électronique et électromécanique permettant aux clients d'effectuer différentes transactions bancaires en libre-service.

Différents modèles de GAB permettant de faire des retraits, acceptent des dépôts en liquide ou par chèque, ordonnant des transferts de fonds, impriment des mises à jour des carnets, augmentant le montant d'une carte d'appel téléphonique et même, vendent des timbres-poste.

Le GAB est une extension de DAB, qui est un GAB simplifié ne permettant que les retraits. Le GAB permettant d'identification sécurisée des porteurs de cartes grâce au numéro d'identification personnel (NIP).

Dans la plupart des GAB moderne, le client insère une carte en plastique munie d'une bande magnétique ou d'une puce contenant les données nécessaires à l'identification du client. Pour demander l'accès à ses comptes, le client saisit un code de quatre à quinze chiffre. Si le code est saisi de façon incorrecte plusieurs fois de suite, la plupart des GAB retiennent la carte dans le but d'éviter des fraudes.

Tous les GAB sont connecté à un GDG (Gestionnaire de DAB/GAB). Ce GDG est lui-même connecté au réseau interbancaire, ce qui facilite le retrait et autres opérations n'appartenant pas à la banque où le client possède un compte.

Toutefois, les banques ne sont vite rendues compte du cout élevé de ces appareils, d'autant plus qu'ils fonctionnaient off-line entraînant ainsi des risques élevés de fraude et des restrictions d'utilisation.

Les banques décidèrent donc d'installer de nouveaux matériels plus performants, et répondant aux motifs suivants :

- Pallier la durée réduite d'ouverture des agences ;
- Diminuer les couts de transaction ;
- Offrir aux clients de nouveaux services en leur évitant de se déplacer vers leurs agences domiciliataires ;
- Mieux à informer le client de l'état de son compte.

### **2.1.3.1.3.5. Les TPE**

Le terminal de paiement électronique désigne tout appareil permettant de traiter un paiement par carte. C'est une machine dotée d'un clavier, d'un écran, et d'un logiciel avec mémoire. Il offre divers services à savoir :

- Vérification électronique des cartes ;
- Contrôle des cartes en opposition ;
- Obtention automatique des autorisations ;
- Télétransmission des transactions réalisées.

Le TPE peut être :

- ❖ **En ligne (online)** : dans ce cas, l'appareil est connecté à un centre serveur à chaque utilisation de la carte. Il offre une plus grande sécurité en permettant à l'émetteur de la carte de contrôler préalablement chaque transaction ;
- ❖ **Hors ligne (offline)** : Les contrôles sont gérés par l'appareil lui-même avant de valider une transaction ;

- ❖ **Semi online** : L'appareil gère les paramètres lui permettant de traiter une transaction en fonction du montant, de valider la transaction ou demander sa validation en se connectant au centre serveur.<sup>67</sup>

### **2.1.3.2. Les raisons de l'adoption des TIC par les banques**

Parmi les facteurs qui ont poussé les banques à adopter ces technologies dans leur mode de travail et d'organisation sont les suivant :<sup>68</sup>

- **Assurer une gestion optimale**

Le système bancaire classique à générer un dynamisme si complexe et difficile à contrôler. Cependant l'apparition de ces innovations avait pour objectif essentiel un changement total des méthodes de gestion interne et externe afin d'être efficace et productif.

- **Maîtrise des coûts et réalisation des économies d'échelle**

La rentabilité bancaire est négativement affectée par les charges d'exploitation (les frais généraux ou les frais de structure) notamment celles du réseau qui lui pèsent lourdement. Afin de palier à cette situation, les banques se sont supposées jouer un rôle opérant dans la réduction des coûts de la production et des charges d'exploitation.

- **Faire face à la concurrence**

La concurrence dans le domaine bancaire n'est pas un phénomène à la mode, il est vieux comme l'humanité. Cependant ce qui est véritablement nouveaux ce sont les nouvelles dimensions qu'a connu la concurrence ces dernières années ; auparavant on parlait d'une concurrence interbancaire basée sur les techniques de rémunération et/ou de collecte des dépôts ; aujourd'hui cette politique a profondément changé donnant une nouvelle configuration à la concurrence. On parle à la fois de la concurrence inter-banque et de la concurrence intrabanques.<sup>69</sup>

---

<sup>67</sup> <https://monétique.wordpress.com/le-terminal-de-paiement-electronique-tpe>

<sup>68</sup> F. ALLEN, A. Santomero "the theory of financial intermediation, journal of banking and finance"; 1997, vol 21 page 1464-148

<sup>69</sup> Idem page 1461-148

- **Amélioration des relations avec la clientèle**

Une bonne expérience repose sur la confiance qui doit se construire au fur et à mesure des échanges et transactions, face à ces attentes multiples des clients la banque est confrontée à la digitalisation de ces acteurs en but de raffermir leurs relations, et de bonifier les produits et les services qu'elles offrent et enfin améliorer leurs activités et moderniser leurs systèmes informatiques.

- **Moins d'erreur et une meilleure protection des données**

Autrefois ; l'ancien système bancaire était extrêmement fatigant et long car les opérations bancaires dépendaient entièrement de la précision et des compétences humaines, de ce fait les erreurs étaient plus apparentes et presque régulières. En outre, l'introduction des ordinateurs permettra de diminuer, voir disparaître la fréquence des erreurs, ainsi offrir une meilleure protection des données et assurer des transactions sécurisées.

### **2.2. La digitalisation**

Le monde a connu ces dix dernières années une véritable forte évolution disponible ou on parle de la digitalisation des banques et de ses services au fur et à mesure des progrès technologique.

D'une part, il y a eu un renforcement de processus traditionnel. D'autre part, le concept même de la banque à évoluer, changeant complètement. Le parcours de transformation sont défierent et ils affectent chaque aspect des institutions financière.

#### **2.2.1. Définition de la digitalisation**

Il s'agit du processus de conversion d'un objet physique en un format numérique. Ce processus n'affecte pas le document original, ce qui est une définition courante du terme.

Le terme fait référence à la nature changeante du monde des affaires. Les organisations doivent constamment évoluer afin de rester pertinentes.

La digitalisation implique l'utilisation des technologies de l'information pour améliorer les processus commerciaux et créer de nouvelles façons de se connecter avec les clients.

« La transformation digitale peut se définir comme une révolution des pratiques, l'automatisation et la simplification des processus : vers une accélération et optimisation des

flux d'échanges internes, et ceux entre la banque et ses clients ou partenaires, la digitalisation constitue un secteur de création de valeur et d'opportunités commerciales ».<sup>70</sup>

### **2.2.2. L'objectif de la digitalisation**

La digitalisation modifie la manière dont les entreprises interagissent avec leurs clients et leurs données internes. Son objectif est de créer de la valeur, ce dernier est atteint grâce à l'amélioration des processus métier, de l'expérience client et de rapport coût-efficacité.

Cette transformation a créé de la valeur de cinq manières différentes :<sup>71</sup>

- Accélère la croissance du chiffre d'affaires ;
- Accélère la mise sur le marché ;
- Améliore la productivité des employés ;
- Booste l'acquisition et la rétention des clients ;
- Accroît la compétitivité.

D'une manière générale, la digitalisation, pour une banque, consiste à automatiser ses services ou opérations et à numériser de bout-en-bout ses processus métiers, de manière à les rendre accessibles en ligne et en temps réel.

Plus spécifiquement, la digitalisation des paiements consiste en la numérisation de bout-en-bout des transactions financières, à savoir les recettes et les dépenses.

Les processus et les méthodes de travail sont ainsi supportés par des solutions digitales permettant à l'informatique de prendre une place prépondérante dans l'exécution des missions.

### **2.2.3. Les avantages et les inconvénients de la digitalisation**

#### **2.2.3.1. Les avantages de la digitalisation**

Sont évidents, les avantages de la digitalisation sont nombreux présenter comme ceci :

- Productivité accrue ;
- Réduction des coûts opérationnels ;

---

<sup>70</sup> AIT OUHAMMOU, Meriem; AIT TALEB, Nezha ; KHARIF, Mohammed. Transformation digital : quels impacts sur les métiers bancaires ? Cas des banques marocaines Revue Internationale du Marketing et Management Stratégique, Volume 1, N°1, Janvier- Mars 2019 Page 200

<sup>71</sup> <https://www.scrive.com/fr/digital-transformation/>

- Analyse des données ;
- Communication favorisé au sein d'une entreprise ;
- Innovation stimulée ;
- Développement de nouvelle compétence ;
- Optimisation de la performance ;
- La confidentialité des relations clients ;
- Simplification des méthodes de travail.

### **2.2.3.2. Les inconvénients de la digitalisation**

Comme on le dit souvent, les nouveaux outils ont tendance à générer de nouveaux problèmes et la digitalisation n'en fait pas l'exception. Voici quelques inconvénients suivant :

- Risque de déperdition de l'information ;
- Risque d'avoir une mauvaise connexion ;
- Une dispersion des employés ;
- Une perte de l'information au cours des échanges ;
- Déperdition des données ;
- Perte de temps.

### **2.2.4. Les outils de la digitalisation bancaire**

L'utilisation des outils digitaux favorise l'amélioration des services bancaires pour mieux répondre aux attentes du client.

Parmi les outils de la digitalisation bancaire on trouve ceux de la gestion de l'information qui sont la blockchain, le BIG DATA, et l'intelligence artificiel. Qui offrent d'innombrables avantages sur le stockage et la gestion des données massive pour la banque.

#### **2.2.4.1. La Blockchain**

La blockchain est une technologie qui a émergé avec l'avènement du Bitcoin<sup>6</sup> en 2008. C'est une technologie qui permet le stockage et la transmission d'informations. Elle est une base de données qui permet de retracer l'historique de toutes les transactions et échanges qui ont été effectués depuis sa création. Il est sûr et peut être distribué sans intermédiaire.

Le fonctionnement de la blockchain nécessite une crypto-monnaie (monnaie programmable). Les transactions entre les utilisateurs du réseau sont regroupées en blocs.

## ***Chapitre 02 : modernisation des transactions financières de la banque***

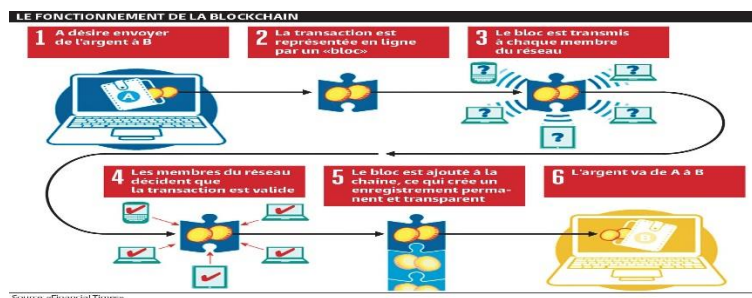
Chaque bloc est vérifié par des nœuds du réseau appelés « mineurs ». Une fois le blocage vérifié, la transaction est visible par le destinataire et l'ensemble du réseau.

Le champ d'intervention est large, et la technologie blockchain de la banque permet aux utilisateurs du réseau d'obtenir et d'accéder facilement aux informations, et permet le développement d'applications dans le domaine monétaire.

On peut classer l'utilisation de la blockchain en trois catégories :<sup>72</sup>

- Les applications pour le transfert d'actifs (utilisation monétaire, titres, votes, actions, obligations...);
- Les applications de la blockchain en tant que registre : elle assure ainsi une meilleure traçabilité des produits et des actifs ;
- Les smart contrats sont des programmes autonomes qui exécutent automatiquement les conditions et termes d'un contrat, sans nécessiter d'intervention humaine une fois démarrés.

**Figure n°01 : le fonctionnement de blockchain**



Source : <https://gouvernance.news/2018/06/20/la-blockchain-enfin-expliquee/>

### **2.2.4.2. Le Big data**

Le big data signifie grosse donnée ou donnée massive, il désigne un ensemble très volumineux de données qu'aucun outils classique de gestion de base de données ou de gestion de l'information ne peut travailler.

Cette technologie est une véritable révolution dans les offres bancaires, grâce à cet outil les offres deviennent automatisées et personnalisées ce qui permet une nouvelle relation à distance, centrée sur l'automatisation intelligente, cette dernière bouleverse ainsi les standards

<sup>72</sup> <https://www.capital.fr/crypto/blockchain-1322703>

## ***Chapitre 02 : modernisation des transactions financières de la banque***

du marché en bousculant les modèles de la finances traditionnelles grâce à l'exploitation et au traitement d'une grande quantité variée des données clients en temps réels.

Le Big data possède les caractéristiques 5V suivante :

- ❖ **VOLUME** : Le Volume du principe des 5V fait référence aux énormes quantités de data générées à chaque instant.
- ❖ **VARIETE** : La Variété désigne la multiplicité des types de données disponibles. Auparavant, les data étaient majoritairement des données structurées, faciles à classer et organiser. Aujourd'hui, de nombreuses data non-structurée comme les données textuelles sont générées à chaque seconde.
- ❖ **VITESSE** : La Vitesse, correspond à la rapidité à laquelle les data sont générées et circulent. Le Big Data permet l'analyse d'informations en temps réel et leur transmission à un rythme effréné. Ainsi, les banques peuvent faire preuve d'une réactivité et d'une agilité incomparables.
- ❖ **VERACITE** : La Véracité est un élément indispensable des 5 V du Big Data. Elle désigne à la fiabilité de la data qui est essentielle pour pouvoir en tirer profit et la transformer en information utilisable dans l'entreprise.
- ❖ **VALEUR** : La Valeur est le dernier élément des 5 V du Big Data et il désigne le fait que chaque donnée doit apporter une valeur ajoutée à la banque. Il est donc crucial que les banques, avant de lancer leur projet Big Data, sachent pourquoi et comment elles vont le mener afin d'évaluer la future rentabilité.

**Figure n°02 : Le Big Data (méga données)**



**Source** :<https://fr.mailjet.com/blog/news/big-data-definition/>

### 2.2.4.3. L'intelligence artificielle

Elle constitue une opportunité exceptionnelle d'évolution pour les services bancaires, ce programme informatique est utilisé pour l'analyse des transactions en temps réel, le traitement des algorithmes, l'analyse de risques de financement, ou encore la détection des fraudes.

L'intelligence artificielle fait partie, avec la blockchain notamment, des technologies permettant aux métiers de la banque et de la finance d'accélérer leur transformation numérique ; les secteurs bancaires et financiers peuvent s'enorgueillir de figurer parmi les plus avancés dans l'usage des technologies d'apprentissage automatique (machine learning) et l'IA y a déjà trouvé une terre d'élection nonobstant certains risques que les régulateurs s'évertuent à anticiper voire à cantonner.<sup>73</sup>

**Tableau n°03 : les opportunités et les menaces des utiles de la digitalisation pour les banques**

	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Le Black Chain</b>	-Détection de fraudes, réduction des risques clients via des systèmes experts. -une meilleure traçabilité et d'audibilité	-La disparition des banques avec l'émergence de la crypto- monnaie, la non-rectification de l'information personnelle. -Le volume de stockage d'informations est limité.
<b>Le Big Data</b>	-Anticiper les actions futures de client et son comportement, afin de lui servir les produits dont il a besoin	-Manque de confidentialité de données personnelles du client.
<b>L'Intelligence Artificiel</b>	-La diminution des visites dans les agences bancaires et du nombre de sollicitations	-Éventualité d'occurrence d'une erreur, dégradation du capital humain.

<sup>73</sup> <https://www.lesechos.fr/partenaires/dla-piper/intelligence-artificielle-dans-le-secteur-bancaire-et-financier-1294948>

	des centres d'appels, grâce aux bots conversationnels	
--	--	--

Source : tableau réalisé par nous même

### 2.2.5. La dématérialisation bancaire

Les banques ont entamé depuis les années 2000 une profonde mutation afin de repenser leurs activités sous le prisme des nouvelles technologies ; de nombreux offres et services sont désormais largement répandue dans le milieu, ainsi, c'est toute la partie front office et la partie back office du processus bancaire qui a évolué afin de répondre aux besoins des clients.

Alors que la première phase de transformation avait pour principal objectif la satisfaction client et la volonté de se différencier sur un marché saturé et mature ; le second fait essentiellement référence à une problématique d'efficacité opérationnels ; plusieurs missions ont été mise en place pour absorber plus de demandes et de recevoir les délais de réponse, transformant radicalement les processus du fonctionnement bancaire.<sup>74</sup>

La dématérialisation désigne la procédure permettant la conversion des actions et titres sous une forme numérique où électronique. Toutefois on peut la décomposer en deux transformations, la première qui regroupe la totalité de la modernisation qui se base sur le remplacement des documents par des supports numériques et la seconde qui se caractérise par une mutation générale des moyens de paiement.

#### 2.2.5.1. La dématérialisation des documents dans la banque

Dans le secteur financier les documents contractuels sont nombreux factures justificatifs contrats ... etc. La dématérialisation n'est autre que le remplacement des documents papier par des documents électroniques, cette démarche « zéro » papier contribue aux projets de transformation digitale en banque et apporte une solution concrète et sécurisée pour la facilitation des tâches.

Outre la mise en place d'une solution de gestion électronique des documents facilitent l'intégration, l'organisation et la gestion la récupération de ces derniers au format papier.<sup>75</sup>

---

<sup>74</sup> <http://www.google.com/amp/www.économiamatin.fr/amp/news-dématérialisation-processus-banquenumérique-énergie-écologie-mary>

<sup>75</sup> [www.Bmci.ma/newslatter-corporate-banking-édition-n-8/dossierspéciale-old/](http://www.Bmci.ma/newslatter-corporate-banking-édition-n-8/dossierspéciale-old/)

### **2.2.5.1.1. Pourquoi les banques doivent-elles dématérialiser ?**

La banque émet et reçoit chaque jour de nombreuses paperasses. Il est parfois difficile de garder une trace de tous ces documents papier. Afin de réduire le temps de classement et le besoin en espace de stockage, l'informatisation ou la numérisation est devenue une nécessité de plus cette technique offre tout un panel d'avantages aux utilisateurs en termes d'optimisation de performance.<sup>76</sup>

#### **2.2.5.1.1.1. Points positifs**

##### **❖ Facile et pratique**

Dématérialiser les documents favorise une organisation efficace et efficiente car l'information peut emprunter tous les canaux de diffusion à disposition dans la banque et être partagées en temps réel avec n'importe quel interlocuteur ainsi la banque devient plus réactive vis-à-vis des clients fournisseurs où concurrents par ailleurs elle offre la possibilité d'effectuer des transactions par voie électronique donc vous n'avez pas besoin d'être physiquement présent.

Chez le courtier et cela pour éviter les tracasses de tirer un chèque ou de transformer des fonds manuellement.

##### **❖ Réduction des coûts**

Travailler sur des fichiers numériques permet de limiter les coûts associés au stockage des supports papier aux photocopies et aux expéditions de courriers et factures.

##### **❖ Sûr et sécurisé**

Du point de vue de la sécurité elle permet une confidentialité et une maîtrise des risques car les données dématérialisées permettent de conserver l'historique des entreprises à contrario d'un document papier mal archivé qui devient vite une information perdue.

##### **❖ Facilement traçable**

---

<sup>76</sup> <http://www.nirmalbang.com/knowledge-center/what-is-dematerialization.htm/>

Elle permet de suivre et de documenter le parcours et le chemin des données tout au long de leur existence dans une entreprise, ces outils et procédures de traçabilité aident à localiser l'introduction des failles de données ce qui en facilite le diagnostic, la correction et la gouvernance.<sup>77</sup>

### **2.2.5.1.1.2. Points sensibles**

Malgré le nombre important d'avantages qu'offre la dématérialisation, les banques sont souvent confrontées à des barrières de rénovation de leur organisme. Cependant opter pour une dématérialisation nécessite un investissement conséquent, Or pour limiter le risque de se retrouver avec des problèmes de stockage plus tard il faudrait acquérir des matériels performants et modulables parce que les besoins en masse de stockage augmentent chaque jour, en outre ces derniers coûtent très cher et en même temps il faudra également prévoir les frais d'entretien .

En ajoutant à cela le principal inconvénient qui rend la banque hésitante à pencher vers cette numérisation c'est le risque lié à la protection des données Quel que soit le support utilisé, de plus le risque de perte de documents informatisés et de fraude est bien existant.<sup>78</sup>

## **2.3. Paiement électronique**

Dans un contexte caractérisé par les échanges dématérialisés, les opérations de paiement occupent une place très importante et doivent par conséquent être effectuées d'une façon sûre et efficace. Le paiement électronique, depuis ses débuts jusqu'à nos jours, a connu beaucoup d'évolutions, qui ont permis une révolution complète dans les modes de paiement afin de limiter les risques liés à son utilisation et assurer des transactions sécurisées avec des coûts réduits, en prenant en considération les obligations et les droits de l'ensemble des acteurs du système de paiement.

### **2.3.1. Définition de l'e-paiement**

Le paiement électronique est considéré comme étant un échange d'argent par système électronique. La transaction d'e-paiement est la valeur monétaire qui est dématérialisée et qui

---

<sup>77</sup> <http://entreprises.digipost.fr/blog/bnaque-assurance/la-dematérialisation-des-documents-dans-le-secteurbancaire>

<sup>78</sup> <http://www.tourdefrance-demat.fr/dematérialisation-des-documents-les-inconvénients/>

sert à la compensation des biens et services échangés entre deux entités. Ces entités peuvent être des banques, des entreprises, des gouvernements ou des personnes.

Dans une définition plus large, tout moyen de paiement dont les informations sont traitées électroniquement est de l'e-paiement. L'e-paiement a comme rôle d'assurer la vente et achat des biens et services en ligne et à distance ainsi que l'instantanéité de ces transactions.<sup>79</sup>

Par paiement électronique, on entend généralement tout type de paiement qui se fait sans papier (en espèce ou par chèque), par exemple au moyen d'une carte de crédit ou de débit dans un magasin. Les paiements numériques sont considérés comme une sous-catégorie des paiements électroniques puisque la transaction s'effectue sur un appareil numérique, comme lorsqu'on fait un paiement à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone intelligent.

### **2.3.2. Les critères de paiement électroniques**

Pour que le paiement électronique assure une bonne qualité des transactions, il doit respecter quelques critères qui sont :

- **Acceptation** : l'e-paiement doit s'appuyer sur une infrastructure largement acceptable ;<sup>80</sup>
- **Anonymat d'identité** : l'identité du client doit être protégée, mais aussi anonyme si ce dernier le désire ;
- **Sécurité** : les paiements doivent être possibles sur un réseau ouvert tel que l'internet, tout en gardant la sécurité des transactions ;
- **L'efficacité** : les coûts de la transaction ne doivent pas être trop élevés ;
- **Simplicité** : les paiements devraient être aussi faciles à effectuer que dans le commerce hors internet.<sup>81</sup>

### **2.3.3. Les acteurs intervenants dans une opération de paiement électronique**

Plusieurs acteurs interviennent dans une opération de paiement électronique :

#### **2.3.3.1. Le client (l'acheteur)**

Il achète des biens et services auprès d'un vendeur, en s'appuyant sur un outil informatique (Ordinateur, Smartphone) qui est connecté au réseau pour sélectionner le produit et l'acheter.

---

<sup>79</sup> D.Rambure « Les systèmes de paiement », Edition Economica, Paris, 2005, p50

<sup>80</sup> D.AMOR, « E-business : vivre et travailler sur le net », Edition CampusPress, Paris 2000, page 7

<sup>81</sup> Idem, page 8

### **2.3.3.2. Le vendeur (Le commerçant)**

Il vend ses biens et services à distance au consommateur

### **2.3.3.3. La banque du vendeur**

La banque du commerçant entretient des liens avec la banque du client à travers le réseau interbancaire. Elle saisit les informations de paiement et les envoie à la banque du client afin que cette dernière alimente le compte du vendeur, en contrepartie de la valeur du bien ou du service vendu.

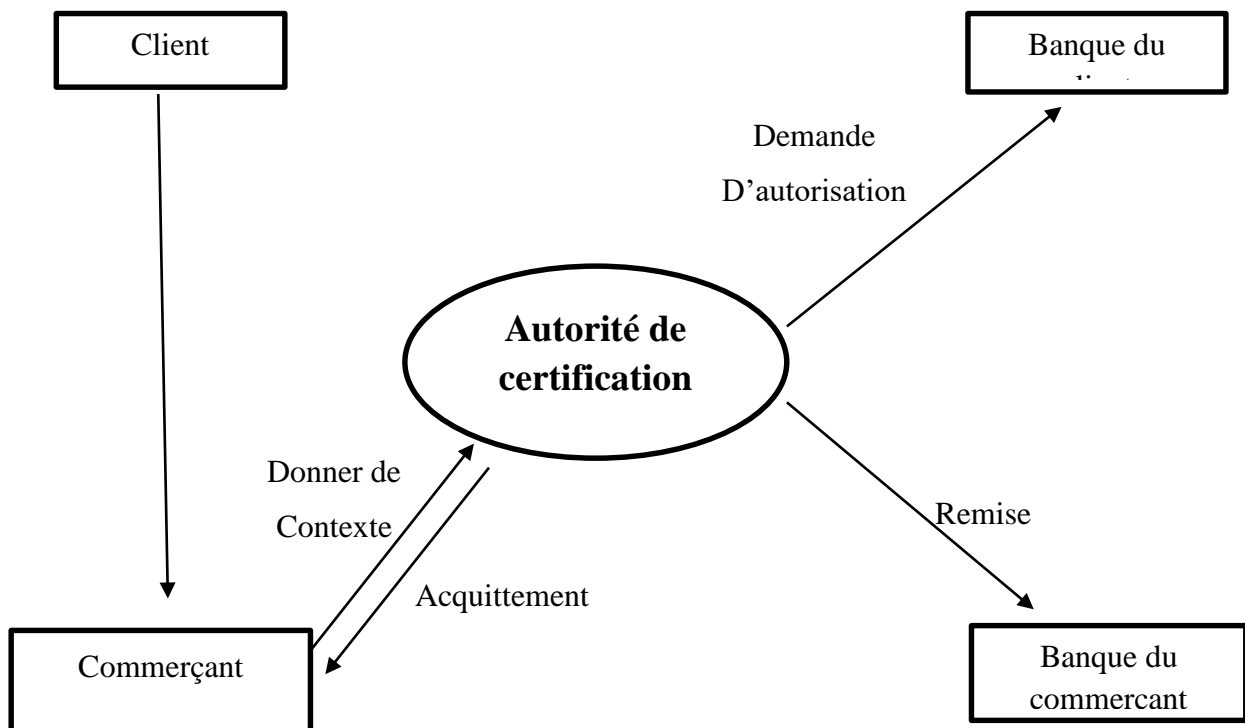
### **2.3.3.4. La banque du client**

La banque de l'acheteur fournit la technologie de paiement (Carte de paiement, etc.) Au consommateur et prends la responsabilité de remboursement de la totalité du montant de la transaction à la banque du vendeur.

### **2.3.3.5. L'autorité de certification**

Cette dernière assure la sécurité du moyen de paiement, ainsi que la délivrance des certificats et la gestion des clés utilisées pour le chiffrement et la signature des données confidentielles échangées entre les acteurs de paiement.

### **Schéma n°08 : la relation qui existe entre les différents acteurs d'un paiement électronique**



Source : [http://www. La finance pour tous.com](http://www.La finance pour tous.com)

### **2.3.4. Mutation des moyens de paiement électronique**

On désigne aujourd'hui plusieurs gammes de produits : la carte bancaire, le virement et le prélèvement. Si cette famille de produits a connu en apparence une grande stabilité depuis des décennies, elle est en réalité en perpétuelle évolution influencée par les innovations. Le développement des moyens de paiement constitue sans doute l'un des enjeux les plus passionnants mais aussi les plus difficiles auxquels les agents économiques et les pouvoirs publics font face à une économie vivante et dynamique.

La digitalisation des échanges et des transactions va catalyser l'évolution des moyens de paiement et favoriser l'essor de nouveaux supports physiques de l'offre et de nouveaux procédés de paiement.<sup>82</sup>

### **2.3.5. Les composantes de sécurité d'une transaction électronique**

Une transaction numérique sur internet doit être sûre. Une telle opération doit tenir compte de plusieurs paramètres pour garantir cette sûreté :<sup>83</sup>

#### **2.3.5.1. Authentification de l'argent électronique**

Les vendeurs et les acheteurs doivent être en mesure de vérifier la validité de la monnaie qu'ils reçoivent. De plus, il faut s'assurer que le même argent ne soit pas dépensé deux fois.

#### **2.3.5.2. Authentification et intégrité des messages**

Lorsque des messages sont échangés entre les intervenants impliqués dans une transaction, soit l'acheteur, le vendeur et la banque (parfois aussi un intermédiaire), chacun veut s'assurer que le message reçu provient bien de la bonne personne. Un message autorisant un prélèvement d'argent (compte bancaire ou carte de crédit) doit porter la signature du client. Il faut s'assurer que chaque autorisation de paiement est unique, et qu'aucune partie du message envoyé n'a été modifiée entre le moment d'envoi par l'émetteur et le moment de réception par le destinataire.

#### **2.3.5.3. Confidentialité**

Les informations concernant les consommateurs, les marchands et même les transactions doivent demeurer confidentielles, au même titre que lors de l'utilisation de l'argent de papier.

---

<sup>82</sup> (Les moyens de paiements, quelle innovation ? ) ; Page 93 et page 104

<sup>83</sup> Saleh. Nsouli et Andrea Saechter. (2002), « Les enjeux de la banque électronique » Finances et développement/octobre p 85

Bien entendu, l'utilisation de la carte de crédit laisse une trace chez la compagnie de crédit. Dans le cadre de l'utilisation de la carte de crédit sur Internet, c'est la seule trace qui doit subsister après la transaction.

### **2.3.5.4. Divisibilité**

L'argent électronique doit être disponible en sous, ou même en fraction de sous pour permettre les micro-transactions associées au contenu électronique.

Ainsi, une quantité donnée d'argent électronique doit pouvoir s'échanger contre de plus petits montants pouvant ensuite être recombines.

### **2.3.5.5. Disponibilité**

Les utilisateurs désirent pouvoir effectuer leurs opérations à tout moment de la journée, or les heures ne sont pas les mêmes à la grandeur de la planète. Puisque Internet est international, il faut qu'un système de paiement électronique sur Internet soit continuellement en opération. De plus, un utilisateur donné ne doit pas être dépendant d'une connexion à un réseau donné. Le système de paiement doit être fonctionnel en dépit d'un bris de réseau.

### **2.3.5.6. Fiabilité**

Le système doit être pourvu de mesures en cas de panne ou de mauvais fonctionnement du système permettant d'éliminer toute perte d'argent électronique en découlant.

### **2.3.5.7. Non-répudiation**

Le système doit assurer la non-répudiation des requêtes et des réponses entre les différents intervenants lors d'une transaction. Les messages doivent comporter une signature empêchant l'auteur de nier avoir émis le dit message.

Après avoir vu qu'est-ce que le e-paiement, les acteurs intervenant dans une transaction numérique et les composantes de sécurité d'une opération de paiement, nous allons aborder dans la section suivante les instruments de paiement électronique, les types de cartes de paiement et les technologies permettant d'effectuer une transaction réussie.

### **Section03 : la concurrence bancaire et le rôle de e-paiement**

Une concurrence solide dans le secteur bancaire est d'une grande importance économique car elle permet une prestation efficace des services financiers, aussi elle améliore la qualité des produits financiers et le degré d'innovation financière). La concurrence peut stimuler l'innovation, et faire baisser les prix et augmenter la qualité des produits et services produits, ce qui à son tour améliore le choix et le bien-être.

Elle permet aux banques soit de se spécialiser dans certains types de paiements, soit d'améliorer leurs capacités de sélection des manières de faire leurs opérations de paiement soit en manière traditionnelle ou moderne (électronique), ce qui leur permet de devenir plus rentables par rapport à leurs concurrents.

#### **3.1. La concurrence au sein de secteur bancaire**

Comme on a déjà dit, L'existence d'un secteur bancaire sain et efficace est essentielle à toute économie. Les banques contribuent à la croissance économique, notamment en permettant la détention et l'échange d'actifs financiers et en accordant des nouveautés aux entreprises et aux consommateurs. La concurrence dans le secteur bancaire génère les mêmes bienfaits potentiels que dans tout autre secteur. Elle peut améliorer l'efficacité allocative, productive et dynamique (en favorisant par exemple l'innovation) et ainsi concourir à une croissance soutenue de l'économie.

##### **3.1.1. Les mesures de la concurrence bancaire<sup>84</sup>**

La mesure du degré de concurrence dans le secteur bancaire présente un intérêt certain en économie politique.

Premièrement, le degré de concurrence est un élément essentiel de la théorie du bien-être. L'efficacité d'un équilibre repose étroitement sur l'hypothèse de la concurrence parfaite et la présence d'un équilibre de monopole implique en général des pertes de bien-être. Étant donné l'importance des banques dans la production nationale et leur rôle central dans le financement des investissements, le degré de concurrence prévalant dans ce secteur peut affecter notablement l'efficacité de l'économie.

En second lieu, le niveau de concurrence a des implications, quoique ambiguës, sur la stabilité du système bancaire. D'une part, la collusion entre banques permet d'éviter une

---

<sup>84</sup> <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2012/01/rsf-0604-northcott.pdf>

guerre des prix et l'instabilité qui en résulte. D'autre part, l'absence de concurrence favorise le maintien d'établissements inefficaces et conduit à terme à une fragilisation du système bancaire.

Troisièmement, les banques exerçant une fonction essentielle dans le processus de création de la monnaie, leur comportement en matière de concurrence peut affecter l'efficacité de la politique monétaire.

Dans ce contexte de mesure de la concurrence bancaires<sup>85</sup> :

### **3.1.1.1. la concentration<sup>86</sup>**

L'approche suivie traditionnellement pour évaluer le degré de concurrence sur un marché consiste à mettre en équation le nombre d'entreprises et l'ampleur de la concurrence par les prix : plus il y aurait d'entreprises, plus la concurrence serait vive, et inversement. Cette approche dérive d'un argument classique des théoriciens de l'organisation industrielle, qui suppose l'existence d'une relation de cause à effet entre, d'une part, la structure du marché (par ex., la concentration des entreprises) et, d'autre part, le comportement des entreprises en matière de fixation des prix, les profits réalisés et le pouvoir de marché. Autrement dit, la présence d'un grand nombre d'entreprises pousserait celles-ci à pratiquer des prix concurrentiels (tarification au coût marginal), ce qui diminuerait le pouvoir de marché de chacune.

### **3.1.1.2. Contestabilité**

Pour remédier à certaines de ces insuffisances, de nouvelles approches centrées sur le comportement de l'entreprise et indépendantes de la structure du marché ont vu le jour. Ces approches visent à évaluer le pouvoir de marché de l'entreprise en se fondant sur son comportement, c'est-à-dire qu'elles cherchent à mesurer la « concurrence effective » ou « contestabilité » du marché.

la contestabilité est associée à divers facteurs : présence plus forte de banques étrangères, libre entrée et libre sortie, faible niveau des restrictions d'activité et stade de développement avancé des systèmes juridique et financier.

---

<sup>85</sup> Revue du système financier, Carol ANN NORTHCOT, « la concurrence dans le secteur bancaire »

### **3.1.1.3.la Concurrence hors prix**

Certes, la théorie de la contestabilité évite certains des écueils liés à l'approche traditionnelle de la concentration (puisqu'on évalue le pouvoir de marché directement, sans faire appel aux données comptables, et qu'elle n'exige pas une définition rigoureuse du marché), mais elle laisse subsister un problème de taille. Les deux approches présupposent l'homogénéité des produits offerts sur le marché.

Or, les entreprises peuvent aussi se faire concurrence en différenciant leurs produits. S'il est vrai que la différenciation est généralement perçue comme un moyen pour les entreprises d'asseoir leur emprise sur le marché, elle peut aussi procurer certains avantages sur le plan social.

Les banques diffèrent les unes des autres par la réputation, la gamme de leurs produits ou encore l'étendue et la configuration géographique de leur réseau de succursales, entre autres caractéristiques. Les réseaux de succursales constituent un aspect particulièrement important de la concurrence entre les banques.

Des chercheurs exploitent cette particularité du secteur bancaire pour démontrer comment deux grandes banques disposant d'un réseau de succursales peuvent offrir un environnement plus concurrentiel qu'un nombre élevé de petites banques sans succursales (système de banques à établissement unique). D'autres études montrent comment les réseaux de succursales peuvent avoir pour effet d'augmenter la taille réelle du marché en élargissant le champ géographique de la concurrence. De ce point de vue, les succursales peuvent contribuer à limiter le pouvoir de marché exercé dans les localités éloignées, par comparaison avec le système de banques à établissement unique.

En effet, la présence d'un réseau de succursales peut favoriser l'uniformisation des tarifs entre les zones urbaines et les régions éloignées. Certaines théories font valoir que la concurrence entre les banques peut également passer par l'innovation : la perspective d'accroître temporairement son emprise sur le marché en lançant de nouveaux produits constitue une incitation à innover.

### **3.1.1.4.Analyse**

Les produits bancaires n'étant pas homogènes, il est peut-être impossible d'éliminer complètement le pouvoir de marché des banques. Toutefois, comme on l'a vu plus haut, un pouvoir de marché relatif n'est pas incompatible avec certains avantages d'ordre social. Par

exemple, l'existence d'un vaste réseau de succursales peut atténuer le pouvoir de marché dans les régions éloignées.

En outre, certaines théories portent à croire que là où les banques ont une emprise sur le marché, elles s'engagent dans des relations de long terme avec leurs clients<sup>7</sup>, ce qui est bénéfique pour les petits emprunteurs et les emprunteurs à risque plus élevé. D'autres théories font valoir qu'un certain pouvoir de marché peut réduire les incitations qu'a une banque à se lancer dans des opérations risquées en augmentant le coût d'opportunité d'une faillite.

Par conséquent, la politique relative au secteur bancaire devrait peut-être avoir pour objectif général de promouvoir un environnement qui favorise la concurrence tout en reconnaissant qu'un certain pouvoir de marché résiduel peut être assorti de certains avantages sur le plan social.

la concurrence dans le secteur bancaire est loin d'être aussi simple qu'elle le paraît au premier abord.

### **3.2.2. La concurrence entre les banques en ligne<sup>87</sup>**

Le secteur de la banque en ligne est en plein boom et attire des millions de clients :

#### **3.2.2.1. Les banques en ligne**

Ce sont des banques 100% digitales, Leur positionnement est orienté lowcost, simple et innovant. La relation client s'effectue principalement par téléphone ou par mail.

#### **3.2.2.2. Les banques directes des banques traditionnelles**

Les banques directes du réseau traditionnel viennent bousculer les pures players avec une offre généralement plus complète et la possibilité de rencontrer un conseiller en agence. Cependant les tarifs proposés ne sont pas toujours aussi avantageux que les banques 100% digitales.

---

<sup>87</sup> <https://www.culturebanque.com/Banque/banque-en-ligne/la-grande-competition/>

### **3.2.2.3. Les banques en lignes des assurances**

Les assureurs se lancent dans la compétition en transformant leurs agences en assurbanque! Les offres sont assez similaires aux banques directes des banques traditionnelles.

### **3.2.2.4. Les néo-banques**

Ce sont les nouveaux acteurs qui viennent concurrencer les banques en ligne avec une interphase mobile particulièrement intuitive. Ces concurrents des temps modernes sont créés par les « fintechs » (les start-ups de la finance), la grande distribution, les opérateurs téléphoniques ou même des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon).

### **3.2.2.5. La clientèle plébiscite le multicanal**

De mieux en mieux équipés en terminaux mobiles (smartphone et tablette) les français sont de plus en plus connectés à leur banque! Par téléphone dans les transports, par ordinateur au travail ou par tablette chez soi (dans son canapé...) les clients peuvent consulter leurs comptes bancaires à tout moment.

Le public visé par la banque en ligne est constitué principalement de technophiles, jeunes actifs et cadres (dynamiques^^). En effet les utilisateurs de smartphones seront séduits par les applications mobiles et les innovations bancaires, les jeunes actifs peuvent profiter des horaires de contact élargis pour joindre un conseiller, le cadre pourra facilement optimiser ses placements en ligne avec une offre simple et des arbitrages intuitifs...

Les banques proposent des solutions efficaces à leur clientèle pour faciliter la relation à distance. Ces pratiques accompagnent un changement des usages bancaires : Le client se rend moins souvent en agence et est indépendant dans la gestion quotidienne de ses comptes en banque.

### **3.2.2.6. La stratégie multicanale des banques en ligne**

Alors que les banques en lignes tentent d'imposer une relation 100% digitale avec les meilleures services, la clientèle a encore une préférence pour la banque traditionnelle avec un conseiller bancaire et une agence physique.

Même si les clients des banques en lignes sont particulièrement indépendants, certaines banques à distances conservent quelques points de ventes pour rassurer les consommateurs avec son modèle d'assurbanque associant le digital de sa banque directe et la proximité de ses agents généraux.

Afin d'entretenir le dialogue avec ses clients, les banques du web proposent aussi des fonctions de rappel par un conseiller et assurent une forte présence sur les réseaux sociaux. Dans notre comparatif des banques en ligne sur les réseaux sociaux, on remarque que les meilleures banques partagent des bons plans sur facebook ou twitter : gestion de budget, astuces bancaires, promotions de partenaires... à la manière d'une communauté d'entraide.

### **3.2. Rôle de e-paiement**

Aujourd'hui, l'internet permet d'effectuer ses courses, payer ses factures, faire des virements et acheter tout ce dont a besoin sans avoir à se déplacer.

Le paiement électronique permet une simplification considérable de l'administration et de la comptabilité en diminuant de façon considérable le risque d'erreur.

Permet également :

- D'éviter la manipulation de l'argent liquide ;
- Faciliter la gestion grâce à l'automatisation ;
- Fidéliser la clientèle ;
- Mettre un client en relation avec sa banque partout où il se retrouve dans le monde ;
- Réduire les risques liés à la manipulation de perte d'argent ou vole ;

Ainsi, il est considéré comme un marché très important, et qui a permis le développement de nouvelles entreprises dans ce domaine.

Pour cela peut être désigné comme étant la réalisation d'opération bancaire par le biais d'outils combinant les techniques d'automatisme, d'informatique et de télécommunication.

### **Conclusion**

Les fonctions de la monnaie s'appuient sur des instruments de paiement qui se dématérialisent face aux innovations technologiques. Ce développement des moyens de paiement a abouti à la création de la monnaie électronique qui connaît de plus en plus un essor considérable, ce qui assure le bon fonctionnement et l'amélioration de la qualité des services.

En effet, la digitalisation et la révolution numérique se concentrent sur la façon dont les banques évoluent dans un environnement de plus en plus concurrentiel avec des bouleversements liés au digital et des niveaux toujours plus élevés de demandes des clients.

# *Chapitre03*

---

*Le E-paiement et les moyens  
digitaux au sein de  
la BNA Agence AZAZGA 462*

---

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

### **Introduction**

Avant la monnaie, il existait un autre fonctionnement pour les échanges, lorsque on souhaitait échanger un bien, il fallait échanger contre un autre bien ou un autre service c'est ce qu'on appelle le troc, avec le temps la multiplication des échanges cette pratique est devenue de plus en plus complexe et difficile à utiliser ; donc-il fallu trouver une solution, c'est ainsi que l'idée d'une valeur de référence commune est née : « la monnaie ».

La monnaie est définie comme un instrument de paiement accepté par tous les membres d'un groupe social ou d'une société, qui joue des lors le rôle d'intermédiaire dans les échanges. Elle contient plusieurs formes anciennes et actuelles qui sont les suivants :

La monnaie de marchandises : (bétail, coquillage, barres de sel...), et la monnaie métallique qui utilise des métaux précieux (or, argent, bronze) comme monnaie, c'est dernier sont des formes anciennes de la monnaie.

Et pour les formes actuelles, on trouve la monnaie divisionnaire : qui est constituée par des pièces ou monnaie métallique. Elle est appelée « divisionnaire » car les pièces sont fabriquées par le trésor public et mises en circulation par banque centrale.

Ensuite, la monnaie fiduciaire qu'il s'agit simplement de billets de banque.

Puis, la monnaie scripturale, dans cette forme il s'agit de simple écriture effectuée par les banques dans les comptes des agents économiques. Parmi ces instruments, les chèques, les virements et les carte bancaires.

Enfin, la monnaie électronique qui est l'utilisation des techniques informatiques magnétique et télématiques. Cette monnaie est immatérielle, elle est matérialisée à travers l'utilisation du porte-monnaie électronique (des cartes de paiement) et de l'internet et dans ce cas on parle de la monnaie virtuelle comme exemple des paiements en lignes.

Aujourd'hui, les banques disposent une variété de réseau monétique interbancaire mise à la disposition de leur client, en outre l'émergence de l'informatique a permis d'introduire de nouveau moyen de paiement dématérialiser notamment la carte bancaire qui est un produit très utilisé.

Par ailleurs, la BNA s'est engagé pour s'investir progressivement dans la monétique qui offre la possibilité de régler les factures et services sur les sites qui acceptent ce type de moyens de paiement, en effet l'adoption de ces nouveaux supports repend au exigence de la clientèle utilisatrices de ces utiles.

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

### **Section 01 : présentation de la BNA**

La Banque Nationale d'Algérie est la première banque commerciale qui exerce toute activité d'une banque de dépôts et assure notamment le service financier des groupements professionnels et des entreprises. En outre, elle a capitalisé une forte expérience à travers son rôle d'intermédiation et le développement des produits et services à l'endroit de la clientèle.

Cependant, la concurrence de plus en plus accrue remet l'activité commerciale au centre des préoccupations de la banque qui doit s'engager sur le chemin de la modernisation pour améliorer sa compétitivité et consolider sa notoriété et son image de marque ; et tout cela afin d'attirer de nouveaux segments grâce à ses nouveaux produits et services adaptés.

Dans cette première section, nous passons en revue de l'historique de la (BNA), par la suite nous citerons les activités et objectifs pris en compte par celle-ci, ainsi l'organigramme

#### **1.1. Historique de la BNA**

Après, l'indépendance il est apparu nécessaire pour les pouvoirs publics algériens de procéder à la réorganisation du système bancaire en vue de son adaptation aux nouvelles réalités et exigences algériennes. En outre, pour briser le cercle vicieux du sous-développement, il a fallu un véritable projet national de développement afin d'optimiser la capacité de développement autonome.

En dépit, on résume l'évolution de cet organisme comme suit :

##### **➤ La période 1966-1982**

La première banque commerciale national, la banque national d'Algérie (BNA), a été créé le 13 juin 1966. Elle exerçait toutes les activités d'une banque universelle et elle était chargée en outre du financement de l'agriculture.

##### **➤ La période de 1982-1988**

En cette période il y a eu la création banque (BADR) issue de restructuration de la BNA, une restructuration qui a eu pour objectifs la spécialisation, la densification du réseau de l'agence, la réorganisation de la direction générale et la création des directions d'exploitation.

## ***Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462***

---

### **➤ La période de 1988-1990**

Puis une orientation des entreprises économiques vers leur autonomie par la promulgation de la loi 88-01 du 12/01/1988.

### **➤ La période de 1990-1995**

Cette période a été marquée par l'orientation de l'Algérie vers l'économie du marché, ce choix est concrétisé par la publication de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit qui consacre une refonte radicale du système en harmonie avec les nouvelles orientations économiques du pays ; cette dernière stipule ce qui suit :

- Les banques sont considérées comme des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle, des opérations de crédit et la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et leurs gestions.
- Les banques et les établissements financiers opérant en Algérie devront mettre leur statut en conformité avec la présente loi sur la monnaie et le crédit, et augmenter éventuellement leur capital et ce dans un délai de 6 mois après la publication du règlement du conseil de la monnaie et du crédit en la matière.

Ces actions ont fait que la délibération du conseil de la monnaie et du crédit le 05/09/1995, la BNA a obtenu son agrément, elle est ainsi la première banque du pays à bénéficier de ce statut.

### **➤ La période de 1995-2018**

Au mois de juin 2009, le capital de la BNA est passé de 14,6 milliards de Dinars Algériens à 41,6 milliards de Dinars Algériens. Ce dernier a connu une hausse remarquable en mi 2018 en atteignant un plafond de 150 milliards de dinars Algérien.

Aujourd'hui, la BNA est un intermédiaire sur le marché. Elle continue à œuvrer en adaptant ses métiers au service de la monétique, l'E-Banking, services technologiques etc. En s'appuyant sur la détermination de son encadrement et la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs autour d'un double objectif, par la contribution au financement de l'économie et la satisfaction de sa clientèle.

## ***Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462***

---

### **❖ La BNA en chiffres au 31 décembre 2021**

- 220 Agences réparties sur tout le territoire national.
- 20 Directions de Réseau d'Exploitations.
- 150 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)
- 98 Guichets Automatiques de Banque (GAB).
- Plus de 5000 Collaborateurs.
- 294 4174 Cartes Interbancaires.
- 2 944 174 Comptes Clientèle.
- 45 428 Clients Abonnés en E-Banking.
- 5 221 TPE installés.
- 13 sites web marchands.

### **1.2. L'opportunité de la BNA**

Depuis sa création la BNA accompagne toute personne physique et morale afin de mettre à leur disposition une multitude d'offres et cela grâce à une panoplie d'opportunités.

#### **1.2.1. Offre diversifiée**

La BNA propose une panoplie de produits et services bancaires ainsi que des produits d'assurance, destinés à satisfaire toute sa clientèle.

Les produits et services BNA sont simples, conformes aux réglementations en vigueur avec des tarifs compétitifs.

#### **1.2.2. Partenaire bancaire de référence**

La BNA soutient tous les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets ; et ce par des offres de financement adaptées et un accompagnement de qualité, ce qui contribue activement à l'épanouissement économique national.

#### **1.2.3. Réseau puissant**

La BNA a élargi son réseau et a mis à la disposition de sa clientèle un certain nombre d'agence chapeautées par plusieurs directions régionales (DRE).

## ***Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462***

---

Pour le développement de la monétique, la BNA délivre gratuitement à sa clientèle des cartes CIB, leurs facilitant ainsi au quotidien la réalisation de leurs opérations diverses à travers l'implantation de plusieurs guichets automatiques de banque (GAB) et distributeurs automatiques de billets (DAB).

### **1.2.4. École de formation continue**

La BNA offre à ses employés des formations qualifiantes et diplômantes, elles peuvent être techniques pour acquérir et affiner des connaissances sur le métier, comme elles peuvent être liées au développement personnel. Dans le but d'assurer une large amélioration dans le secteur bancaire.

### **1.2.5. Relationnelle et citoyenne**

Choisir la BNA, c'est rejoindre un établissement financier fort de sa culture, de son histoire et de ses valeurs notamment la proximité, la disponibilité, la confidentialité et la compétence de ses collaborateurs. La BNA construit avec ses clients des relations durables fondées sur la transparence et la confiance.

### **1.2.6. Innovante**

L'innovation au sein de la BNA est devenue une composante essentielle ; les investissements en veille technologique et en recherche-développement s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de stratégie à moyen et long terme destinées à assurer la pérennité de la banque.

### **1.2.7. Une banque à l'écoute**

La BNA adopte une approche d'écoute multicanal : site Web, centre d'appel, cellule d'écoute prise en charge par les chargés de clientèle afin d'orienter et assister les clients dans leurs démarches, ainsi apporter tout conseil et accompagnement utiles pour rendre le service bancaire accessible à tous.

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

### **1.3. Objectif et mission de la BNA**

#### **1.3.1. Objectifs de la BNA**

La création des fonctions bancaires ainsi que le mode de fonctionnement des entreprises jouent un très grand rôle dans l'évolution de l'économie du pays, en rapport avec cette évolution la banque nationale d'Algérie a pour objectifs principaux de financer l'économie.

Ses objectifs visent à :

- L'amélioration de l'efficacité de la gestion et l'élargissement de la gamme de produits ;
- La gestion performante de ses ressources humaines ;
- Le redéploiement du réseau pour se rapprocher de la clientèle ;
- Une meilleure maîtrise des risques en matière d'octroi et gestion de crédits ;
- L'amélioration du système d'information ;
- La préservation de son équilibre.

#### **1.3.2.les missions de la BNA**

Comme on l'a déjà cité, la BNA exerce toutes les activités d'une banque de dépôts :

- Elle assure notamment le service financier des groupements professionnels et des entreprises ;
- Elle traite toutes les opérations de banque, de change et de crédit dans le cadre de la législation et de la réglementation des banques.

Et peut notamment :

- Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, remboursable à vue, à terme ou à échéance fixe, émettre des bons et des obligations : emprunts pour les besoins de son activité ;
- Effectuer et recevoir tout paiement en espèce, par chèque, virements, domiciliation, lettre de crédits et autres activités de banques ;
- Consentir sous toute forme de crédits, prêts ou avances avec ou sans garanties ;

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

- Exécuter, en y attachant ou non sa garantie, toute opération de crédit pour le compte d'autres institutions financières ou pour le compte de l'État, répartir toutes les subventions sur fonds publics et en surveiller l'utilisation ;
- Payer en lieu et place du débiteur toutes créances avec subrogation dans les droits et rang du créancier ;
- Souscrire, escompter, prendre en pension ou acheter tout effet de commerce : bons, annuités et valeurs émis par le trésor public ou par les collectivités publiques ou semipubliques et en général tout engagement à échéance fixe transmissible à ordre résultant d'opération faite par tout établissement et administration publique ;
- Financer par tous modes les opérations de commerce extérieur ;
- Recevoir en dépôts tous titres et valeurs ;
- Recevoir ou effectuer tous paiements et tous recouvrements des lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, titres remboursables ou amortis, factures et autres documents commerciaux ou financiers.
- Louer tous les coffres et compartiments de coffres ;
- Servir d'intermédiaire pour l'achat, la souscription ou la vente de tous effets publics, actions, obligations, plus généralement, de toutes les valeurs mobilières, ainsi que des métaux précieux.

### **1.4. Organisation de la BNA**

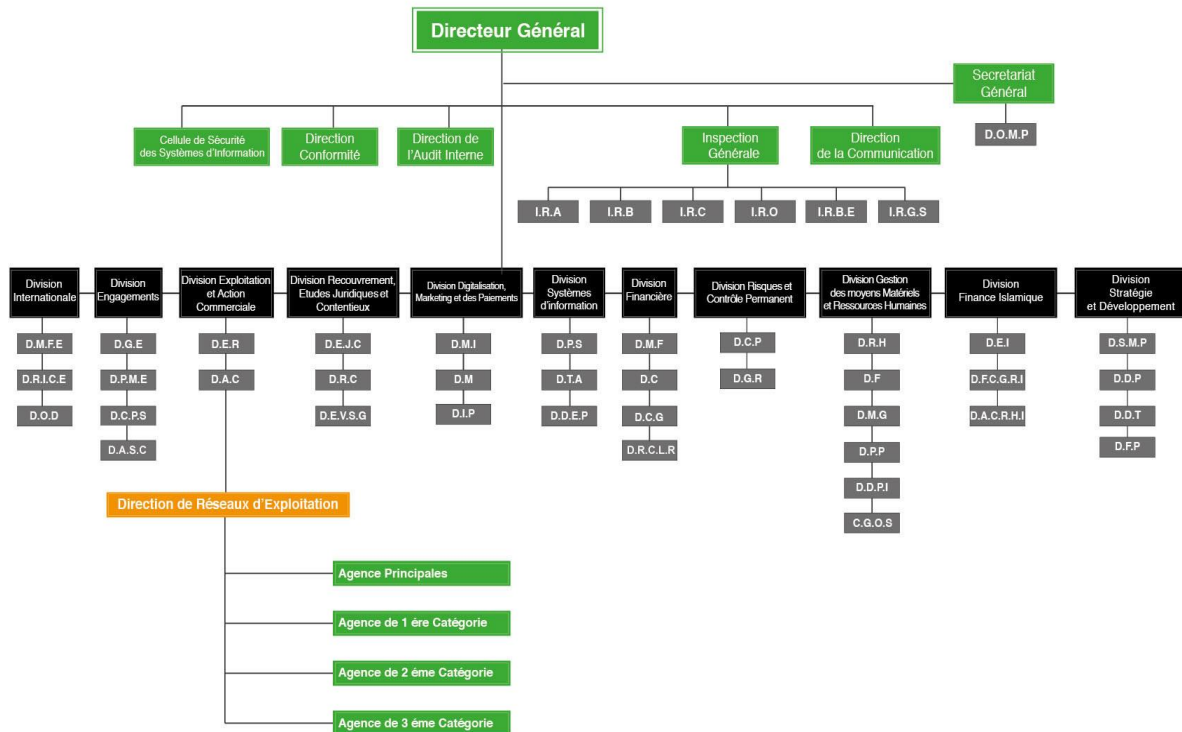
L'organisation de la BNA s'articule autour des structures centrales et du réseau de succursale et agences. La structure générale de la BNA se fait comme suit :

- **La direction générale :** cette direction a pour tâche la conception, l'organisation. Elles coordonnent les efforts des différentes directions et prend des décisions ; en d'autres terme la direction générale est responsable de l'exécution des directives du ministère des finances et l'application des règles et des procédures.
- **La succursale :** c'est l'organe intermédiaire entre les agences et les services centraux, elle a pour fonction principale de contrôler, de superviser et de coordonner le fonctionnement des agences qui lui sont rattachés.

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

- **L'agence** : c'est la cellule de base de l'exploitation de la banque. Elle doit être en mesure de satisfaire efficacement la clientèle grâce à ses structures d'accueils et de traitements.

**Figure n° 03: l'organigramme de la BNA**



Source : <https://www.bna.dz/fr/a-propos-de-la-bna/organigramme.html>

### Structures rattachées à la Direction Générale

#### ➤ Secrétariat Général

- **DOMP** : Direction de l'Organisation des Méthodes et Procédures
- **D Conformité** : Direction de la Conformité

#### ➤ Inspection Générale

- **IRA** : Inspection Régionale d'Alger
- **IRB** : Inspection Régionale de Blida
- **IRC** : Inspection Régionale de Constantine
- **IRO** : Inspection Régionale d'Oran

## ***Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462***

---

- **IRBE** : Inspection Régionale de Bejaia
- **IRGS** : Inspection Régionale du Grand Sud
- **DAI** : Direction de l’Audit Interne
- **C.S.S.I** : Cellule de Sécurité des Systèmes d’Information
- **D.COM** : Direction de la Communication
- **Structures rattachées à la Division International**
  - **DMFE** : Direction des Mouvements Financiers avec l’Étranger
  - **DRICE** : Direction des Relations Internationales et du Commerce Extérieur
  - **DOD** : Direction des Opérations Documentaires
- **Structures rattachées à la Division Engagements**
  - **DGE** : Direction des Grandes Entreprises
  - **DPME** : Direction des Petites et Moyennes Entreprises
  - **DCPS** : Direction de Crédit aux Particuliers et Spécifiques
  - **DASC** : Direction de l’Administration et du Suivi des Crédits
- **Structures rattachées à la Division Exploitation et Action Commerciale**
  - **DER** : Direction de L’Encadrement du réseau
  - **DAC** : Direction de l’Animation Commerciale
- **Structures rattachées à la Division Recouvrement, Études Juridiques et Contentieux**
  - **DEJC** : Direction des Études Juridiques et du Contentieux
  - **DRC** : Direction de Recouvrement des Créances
  - **DEVSG** : Direction Études, Validation et Suivi des Garanties
- **Structures rattachées à la Division Digitalisation, Marketing et des Paiements**
  - **DMI** : Direction Marketing et Innovation
  - **DM** : Direction de la Monétique.
  - **DIP** : Direction des instruments de paiement
- **Structures rattachées à la Division Systèmes d’Information**
  - **DPS** : Direction de la Production et des Services
  - **DTA** : Direction des Technologies et de l’Architecture

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

- **DDEP** : Direction du Développement Études et Projets
- **Structures rattachées à la Division Financière**
  - **DMF** : Direction des Marchés Financiers
  - **DCG** : Direction du Contrôle de Gestion
  - **DC** : Direction de la Comptabilité
  - **DRCLR** : Direction des Reportions Comptables Légaux et Réglementaires
- **Structures rattachées à la Division Risques et Contrôle Permanent**
  - **DCP** : Direction de contrôle Permanent.
  - **DGR** : Direction de la Gestion des Risques
- **Structures rattachées à la Division Gestion des Moyens Matériels et des Ressources Humaines**
  - **DRH** : Direction des Ressources Humaines
  - **DF** : Direction de la Formation
  - **DMG** : Direction des Moyens Généraux
  - **DPP** : Direction de la Préservation du Patrimoine
  - **DDPI** : Direction du Développement du Patrimoine Immobilier
  - **CGOS** : Centre de Gestion des Œuvres Sociales
- **Structures rattachées à la Division Finance Islamique**
  - **DEI** : Direction d'Exploitation Islamique
  - **DFCGRI** : Direction Financière, Contrôle et Gestion des Risques Islamique
  - **DACRHI** : Direction Animation Commerciale et Ressources Humaines Islamique
- **Structures rattachées à la Division Stratégie et Développement**
  - **DSMP** : Direction de la Stratégie et Management de Projets
  - **DDP** : Direction du Développement des Performances
  - **DDT** : Direction du Développement des Talent
  - **DFP** : Direction des Filiales et Participations
- **Réseau d'Exploitation**
  - Le réseau d'exploitation de la BNA compte 20 Directions Régionales d'Exploitation qui supervisent 221 agences de différentes catégories implantées sur tout le territoire national.

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

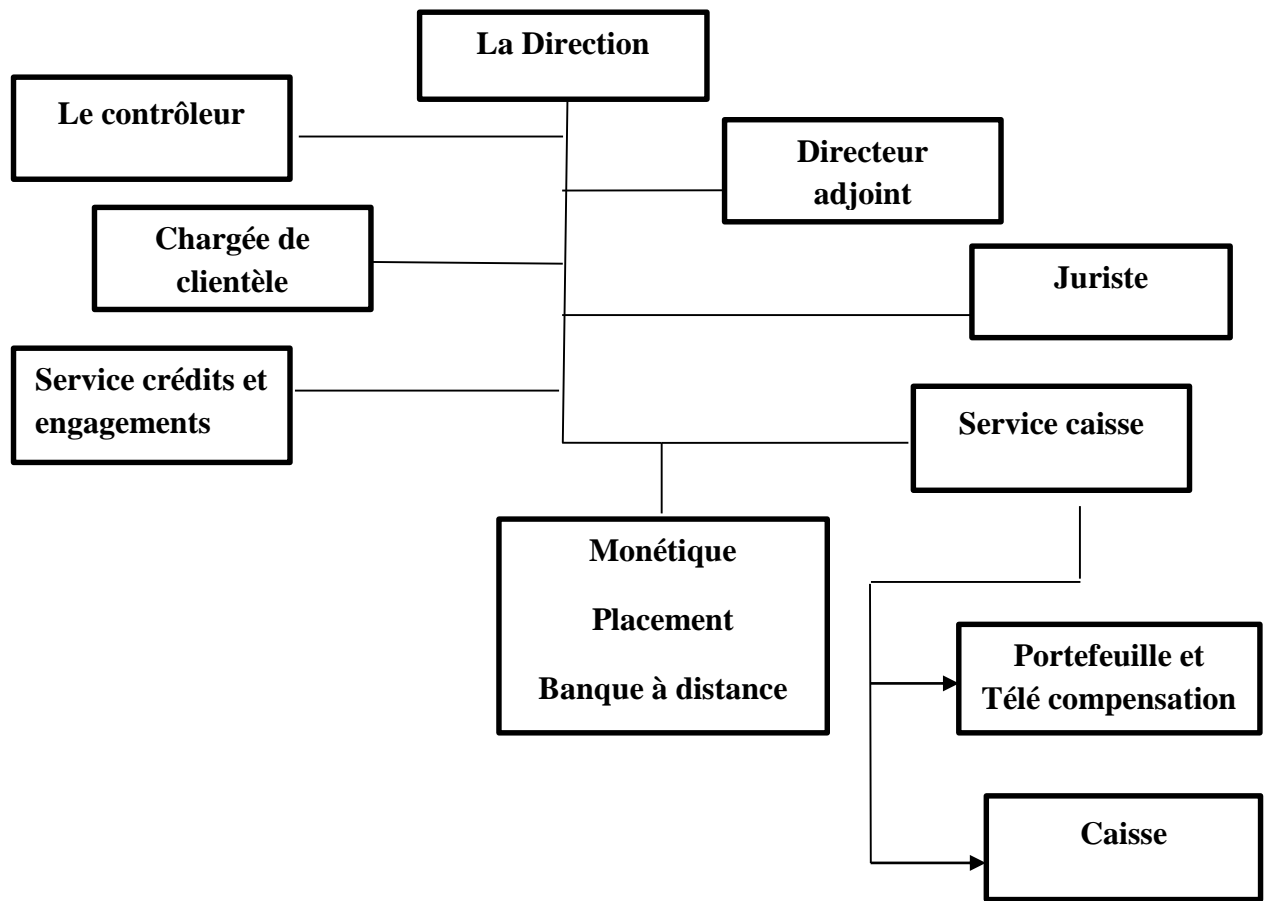
### **1.5. Présentation de l'organisme d'accueil (agence BNA 462 azazga)**

L'établissement financier BNA code 462 est une agence de catégorie « C », dirigée par un directeur général qui est assisté par un directeur adjoint. Elle se situe au boulevard Ahmed zaidat 15001 azazga Wilaya TIZI OUZOU.

Elle fait partie intégrante du réseau d'exploitation de la banque dont elle assure la représentation au niveau local. Elle est rattachée hiérarchiquement à une Direction de Réseau d'Exploitation « DRE », et entretient des relations avec l'ensemble des structures de la banque, selon les attributions qui lui sont conférées.

En effet, l'agence « 462 » par le biais des moyens de traitement qu'elle dispose est en mesure de traiter toutes les opérations et transactions financières en toute légalité et transparence, afin de satisfaire sa clientèle et d'assurer sa continuité.

**Schéma n°09: structure général d'agence 462**



Source : document interne

## **Section 2 : La gestion de la carte interbancaire au sein de la BNA**

Après avoir présenté l'organisme d'accueil d'une manière générale, nous précéderons cette section à définir et expliquer les modalités de gestion des cartes interbancaire au sein de la BNA en se référant aux guides monétiques adressés par la direction générale.

### **2.1. Présentation de la carte CIB<sup>88</sup>**

La carte CIB est une carte interbancaire, elle est reconnaissable par le logo « CIB » de l'interbancaire qui est imprimé sur la carte, on y retrouve le logo de la banque émettrice de la carte. Elle est adossée à un compte, sa validité est limitée dans le temps (trois ans).

Elle est attribuée gratuitement à la clientèle de la banque, son renouvellement est automatique ; sauf en cas d'annulation par la banque ou par le porteur.

Elle permet aux clients d'effectuer plusieurs opérations à savoir :

- Sur les DAB de la BNA : retrait et consultation du solde
- Sur les DAB des autres banques : retrait
- Sur les GAB de la BNA : retraits, virements, versement d'espèces, consultation du solde et du relevé d'identité bancaire (RIB), historique des opérations, remise de chèque pour l'encaissement (uniquement dans les GAB de l'agence domiciliaire)
- Paiement sur Internet
- Paiement sur TPE

### **2.2. Les différents types de carte au sein de la BNA**

Plusieurs types de carte sont proposés à la clientèle à savoir :

- **Carte classique** : offrant des services de retrait /paiement interbancaire, elle est proposée à la clientèle selon des critères définis par la banque.
- **Carte Gold** ; proposés également à la clientèle selon des certaine arrêtes, ses plafonds sont plus important

---

<sup>88</sup> Circulaire n° 2294 ; « Guide Monétique ». Banque National d'Algérie, 04octobre 2020, page 06

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

Et parmi les cartes bancaires mises à la disposition des clients de la BNA, on trouve :

### **2.2.1. La carte « particulier »**

Il s'agit de la carte de retrait/ paiement interbancaire dont les bénéficiaires doivent avoir un solde permanent en compte ou une autorisation sur le compte afin de l'utiliser. En outre, elles leur permettent d'effectuer sur tout le territoire national le paiement des achats de biens et de services auprès des commerçants et d'opérer des retraits d'espèces sur l'ensemble des DAB.

**Tableau n° 04: plafond mensuelle de la carte particulier**

<i>Type de carte</i>	<i>Salaire</i>	<i>Plafonds</i>
<p><i>CIB classique</i></p> 	<120 000 DA/mois	DAB : 80 % du salaire/Mois GAB : 100 000,00 DA/Jour (à hauteur du solde)
<p><i>CIB gold</i></p> 	≥120 000 DA/mois	DAB : 80% du salaire/Mois GAB : 100 000,00 DA/Jour (à hauteur du solde)

Source : [bna.dz/Fr/carte-cib.html](http://bna.dz/Fr/carte-cib.html)

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

### **❖ Modalités d'octroi de la carte**

L'octroi de la carte donne lieu à :

- La signature par le client du formulaire de demande de carte interbancaire CIB joint en annexe I
- La signature d'un contrat en double exemplaire dont le modèle est joint en annexe II pour les personnes physiques. L'original est à remettre au client et la copie à conserver au niveau de l'agence.

Le contrat définit les conditions générales et particulières d'utilisation de la carte par le porteur et/ou le titulaire du compte ainsi que les responsabilités de chaque partie

- Certaines opérations peuvent être majorées par des commissions.

### **2.2.2. La carte « Épargne »**

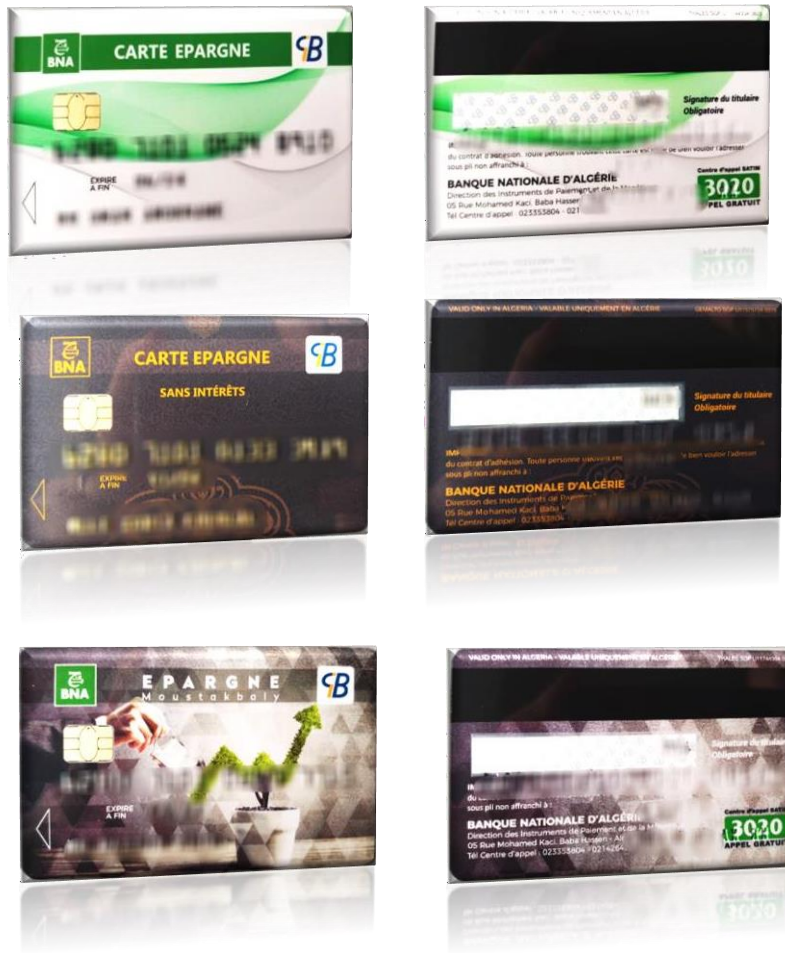
Les bénéficiaires de la carte épargne interbancaire sont les personnes physiques titulaires d'un compte épargne. Ladite carte peut être attribuée au client déjà bénéficiaire du livret épargne électronique.

Les opérations effectuées par le biais de cette carte sont transcrites sur le livret électronique à la présentation du client au guichet de l'agence. Elle permet d'effectuer des retraits d'espèces sur l'ensemble des DAB connectés au réseau monétique interbancaire.

On reconnaît quatre sous types de carte Épargne :

- Carte Épargne avec intérêt
- Carte Épargne sans intérêt
- Carte Épargne junior « Moustakbaly » avec intérêt
- Carte Épargne junior « Moustakbaly » sans intérêts

## Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462



### ❖ Modalités d'octroi de la carte

La demande de cette carte se fait par :

- La signature par le client du formulaire de demande de carte interbancaire CIB joint en annexe I
- La signature d'un contrat en double exemplaire
- L'original est à remettre au client et la copie à conserver au niveau de l'agence Le contrat définit les conditions générales et particulières d'utilisation de la carte par le porteur et/ou le titulaire du compte ainsi que les responsabilités de chaque partie
- Les opérations de retrait en espèces sur DAB ou GAB valorisent des commissions, conformément aux conditions générales de banque.

### **2.2.3. Carte « affaire »**

L'émission de ce nouveau type de carte interbancaire CIB permet de diversifier et de moderniser les produits et les services monétiques de la banque. Dont l'objectif est de répondre aux attentes de certain segment de clientèles notamment les entreprises. Qui sont les suivant :

- Le Ministère ;
- Les administrations publiques ;
- Les entreprises publiques ;
- Les sociétés commerciales ;
- Les différentes activités professionnelles ;
- Les affaires personnelles (commerçant personne physique).

La carte Affaire est une carte interbancaire de retrait et de paiement destinée aux professionnels et aux entreprises pour couvrir les différentes dépenses relatives aux impôts, factures, frais et autres ; afin d'alléger leurs gestions.

## Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462

**Tableau n° 05: plafonds mensuels de la Carte Affaire**

Type de carte	Retrait	paiement en ligne	Plafond paiement sur TPE
<i>Carte Affaires</i> <i>« Classique »</i>	Professionnels  50.000 DA	300.000 DA	80.000 DA
	Entreprises  50.000 DA	30.000 DA	80.000 DA
<i>Carte Affaires</i> <i>« Gold »</i>	Professionnels  50.000 DA à 80.000 DA	300.000 DA à 999.999 DA	150.000 DA  250.000 DA
	Entreprises  50.000 DA à 80.000 DA	300.000 DA à 999.999 DA	

Source : [bna.dz/Fr/carte-affaires.html](http://bna.dz/Fr/carte-affaires.html)

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

### **❖ Modalités d'octroi de la carte**

L'obtention de cette carte se fait par :

- La signature par le client du formulaire de demande de carte interbancaire CIB joint en annexe I
- La signature d'un contrat en double pour les professionnels et entreprises. L'original est à remettre au client et la copie à conserver au niveau de l'agence Le contrat définit les conditions générales et particulières.

D'utilisation de la carte par le porteur et/ou le titulaire du compte ainsi que les responsabilités de chaque partie.

#### **2.2.4. Carte « prépayée »<sup>89</sup>**

La carte CIB « prépayée » est une carte interbancaire de retrait et de paiement rechargeable. Elle est préalablement alimentée par le client, titulaire d'un compte de chèque ou d'un compte d'épargne et détenteur de carte CIB.

**Tableau n° 06: Les plafond mensuel de la carte « prépayée »**

<i>Retrait journalier</i>	<i>Paiement mensuelle</i>
<b>100.000.00 DA</b>	<b>200.000.00 DA</b>



**Source :** déplions offert par la BNA

---

<sup>89</sup> Circulaire n° 2363 ; « Guide Monétique ». Banque National d'Algérie, 08 mars 2022, page 01-04

❖ **Modalités d'octroi de la carte**

Conditions d'avoir cette carte sont les suivants

- L'ouverture d'un compte bancaire « prepaid » dédié à l'utilisation de la carte prépayée et rattaché au compte du client ; le titulaire du compte peut alimenter ce compte bancaire pour le rechargement de cette carte soit :
  - ✓ Par une opération de guichet (retrait, versement)
  - ✓ Par un virement de son compte de chèque effectuer au niveau de guichet des DAP et de GAB de la banque via e-banking, bn@tic et wimpay.
- Signature d'un contrat avec le titulaire de compte et à la signature des annexes de contrat CIB prépayée avec le titulaire du compte et le porteur de la carte en 3 exemplaires ;
- Le titulaire de compte peut octroyer plusieurs carte CIB prépayée a des différents porteurs, mais il ne peut octroyer plus de ses cartes pour le même porteur. Elle est limitée à 10 carte ;
- Le titulaire du compte doit s'assurer de la disponibilité d'un solde minimum de 1000DA en compte « prepaid » permettant la création de la carte.

**2.2.5. La carte « ELITE »**

La carte « ELITE » est une carte interbancaire haut de gamme de retrait et de paiement destinée aux clients de la banque, offrant des services d'assistances médicale, de prévoyance et de conciergerie

**Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de  
La BNA Agence AZAZGA 462**

**Tableau n°07 : le plafond mensuel de la carte « ELITE »**

<i>Type de cartes</i>		<i>Retrait/ jour</i>	<i>Paiement en ligne/ semaine</i>	<i>Plafond par montant de transaction de paiement</i>
<i>Carte « ELITE » Particulier</i> 		200.000 DA	999.999 DA	250.000 DA
<i>Carte « ELITE » Affaires</i> 	Professionnel	50.000 DA	999.999 DA	250.000 DA
	Entreprise	50.000 DA	999.999 DA	250.000 DA

Source : <https://www.bna.dz/fr/cartes-elite.html>

**2.3. Gestion de la carte CIB**

**2.3.1. Conservation et remise des cartes aux clients**

Les cartes interbancaires et leurs codes confidentiels doivent être conservés dans des conditions de sécurité garantissant leurs protections contre toute manipulation non autorisée. À cet effet, ils doivent être conservés dans des coffres forts séparés dont l'accès se fait sous la responsabilité du directeur d'agence.

Par ailleurs ; la banque doit adresser au département contrôle de la DRE un accusé de réception, et ne doit ni en aucun cas conserver les cartes et les codes plus de 90 jours à compter de la date de réception, ni les envoyer par pli postal ou les remettre par procuration. La banque doit procéder aux contrôles et vérification nécessaire en confrontation avec les données relatives aux créations des cartes.

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

Une fois le client est invité à prendre possession de sa carte et de son code confidentiel, le chargé du service procède à :

- La vérification de l'identité du client en l'invitant à présenter une pièce d'identité
- La vérification de l'état de son compte
- Faire signé le client sur les registres tenus à cet effet en mentionnant ses coordonnées
- Informer le client de la procédure de l'utilisation de sa carte

### **2.3.2. Renouvellement de la carte**

La carte CIB est renouvelée automatiquement à échéance ; le non renouvellement de la carte se fait à la demande du client. Dans le cas où l'agence souhaite modifier les paramètres de la carte (exemple : modification des plafonds, comptes...) lors du renouvellement un nouveau contrat doit être établie, la modification devra être portée sur le système d'information de la banque.

L'agence a le droit de ne pas renouveler la carte CIB pour des motifs objectifs (mauvaise foi du client, incidents relatif à la provision...).

### **2.3.3. La mise en exception de la carte**

La mise en exception d'une carte consiste à la bloquer temporairement ; cette procédure intervient dans les cas suivants :

#### **- Le vol ou la perte de carte**

En cas de vol ou de perte, le porteur de carte doit immédiatement demander un blocage temporaire auprès du centre d'appel de la SATIM ou de sa banque émettrice.

La mise en exception de cette carte est limitée dans un intervalle de temps, et si elle demeure non trouvé une nouvelle carte pourra être confectionnée au porteur s'il en formule la demande et l'ancienne carte va être annulée.

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

### **- Capture de carte**

En cas de capture de carte par les automates bancaires par arrêt ou impossibilité technique ou par erreur clientèle la mise en exception est déclenchée et sa levée consiste à transmettre par fax ou par e-mail un formulaire de contrôle de carte capturée à la DM.

### **- Incident de paiement**

C'est le cas où le porteur effectue des opérations de paiement ou de retrait sans avoir au préalable une provision suffisante au compte ou ça pourrait être le cas d'un incident de paiement occasionnel ou non intentionné.

À ce stade ; la carte doit immédiatement faire l'objet d'un blocage temporaire, le client est ensuite invité par l'agence afin de régulariser sa situation.

### **2.3.4. Annulation de la carte**

La banque peut opter à l'opération d'annulation de la carte dans les cas suivants

#### **- Résiliation du contrat**

Dans le cas où le client met fin à son contrat avec la banque ou vice versa que ça soit lors de la restitution de la carte, utilisation abusive ou décès la banque procède à l'annulation définitive de la carte.

#### **- Non-respect des obligations contractuelles**

Sa correspond à enfreindre les engagements pris avec sa banque (exemple : fraude, irrégularités...) dans ce cas la banque doit traiter l'opération sur le système d'information ou bloquant la carte et s'adresser à la DRE.

Le client ne pourra bénéficier d'une autre carte qu'après validation de la DRE.

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

### **- Oblitération de la carte**

Toutes les cartes annulées ou perdues doivent impérativement faire l'objet d'oblitération. Cette opération exige les actions suivantes :

- ✓ Couper la carte à l'aide d'un ciseau au niveau de la puce, en prenant soin de garder intactes les parties où sont mentionnés le nom du client et le numéro de carte ;
- ✓ Établir un procès-verbal d'oblitération des cartes signé par le préposé à l'opération et le directeur de l'agence ;
- ✓ Transmettre le P.V dûment renseigné et signé ainsi que les cartes oblitérées au Département Promotion et Action Commerciale de la DRE .

L'oblitération des cartes entraîne systématiquement l'annulation du contrat porteur. Ce dernier portera la mention « contrat annulé pour cause d'oblitération de carte en date du... ». Les clients dont les cartes interbancaires ont été oblitérées et désireux d'en obtenir une autre, devront reformuler une demande qui sera traitée dans les mêmes conditions.

### **2.4. Canaux d'acceptation de la carte bancaire**

Les canaux d'acceptation des cartes peuvent être variés selon la fonction allouée à ces cartes : retrait d'espèces, commerce de proximité, vente à distance

#### **2.4.1. Les distributeurs automatiques de billets de banque**

Le distributeur automatique des billets « DAB » est un automate qui permet aux détenteurs de la carte « CIB » d'effectuer les opérations de retrait d'espèces ainsi que la consultation du solde de compte.

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

**Figure n° 04: DAP/GAB**



Source : <https://www.bna.dz/images/pdf/16/rapport-annuel-2015.pdf>

### **2.4.1.1. Gestion de DAB**

La banque est tenue de maintenir des automates en état de marché permanent et régulier afin de permettre aux porteurs de cartes « CIB » d'effectuer des retraits d'espèces et la consultation de solde de compte à tout moment.

L'exploitant du chargé de DAB doit :

- Vérifier l'état de la ligne TCP/IP, et contacter les services de télécommunication en cas de dérangement
- Charger le consommables
- Charger les caisses en billets d banque en cas de nécessiter
- Aviser la D.M en cas de panne pour demander l'intervention des services de maintenances ;
- Arrêter les caisses chaque fin de journée.
- Signaler les cartes capturer par les DAB en renseignant le formulaire de contrôle de carte capturer en annexe

Par ailleurs, il est tenu de vérifier la caisse de rejet et signaler éventuellement l'existence de billets de banque.

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

### **2.4.2. Guichet automatique de banque**

Le guichet automatique de GAB est une automate qui permet aux détenteur de carte CIB d'effectuer les opérations suivantes :

- Retrait d'espèces
- Consultation de solde de compte
- Consultation de 10 dernière opérations
- Consultation des relevés d'identité bancaire RIB
- Commande de chéquier
- Virement de compte a compte
- Versement d'espèces
- Remise de chèque
- Adhésion au services MobilGAB
- Adhésion les opérations sur le livet épargne électronique

#### **2.4.2.1. Gestion du « GAB »**

Au même titre que DAB, la banque a également l'obligation de maintenir ses automates « GAB » en état de marché permanent et régulier, afin de permettre aux porteur des cartes BNA d'effectuer les différentes opérations di front office a tout moment.

L'exploitant chargé du GAB doit :

- Vérifier quotidiennement la machine
- Charger les cassettes en billets de banque à chaque fois que cela s'avère nécessaire
- Vérifier l'état de la connexion du GAB et aviser la direction de la monétique en cas de dérangement
- Changer les consommables
- Aviser la direction monétique en cas de panne pour demander l'intervention des services de maintenances
- Collecter les billets et les chèques déposer par les clients chaque fin de journée

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

- Arrêter la caisse de GAB chaque fin de journée
- Assurer l'alimentation des caisses de GAB en billets de banque à partir de la caisse dinars de l'Agence
- Procéder à l'évaluation des existences chaque fin de journée en vérifiant les données affichées sur l'écran de contrôle
- Récupérer les chèques et billets existant au niveau des backs réserver à cet effet et procéder aux traitements d'usage.

Les billets de banque doivent être neufs et non agrafés.

### **2.4.2.2. Gestion de carte capturer par les GAB**

La carte est capturée par le guichet automatique des banques pour les motifs suivants :

- ✓ Retard de saisie de code
- ✓ Utilisation des trois codes faux
- ✓ Oubli de la carte à la fin de la transaction
- ✓ Carte expirée
- ✓ Carte déclarer perdu
- ✓ Opposition sur la carte.

Dans ce cas, l'exploitant renseigne et transmet à la D.M, le formulaire de « contrôle de carte capturée », après la vérification au niveau de la D.M cette dernière instruit l'Agence soit de restituer la carte au titulaire, soit de l'oblitérer (cas en opposition/carte, volée...).

### **2.4.3. Le terminal de paiement électronique « TPE »**

Le TPE est un équipement spécifique, qui permet au détenteur de la carte CIB d'effectuer le paiement de ses achats ou prestations chez un commerçant, rapidement et en tout sécurité.

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

**Figure n° 05: TPE**



**Source :** <https://giemonetique.dz/activites/homologation/processus-homologation>

### **2.4.3.1. Installation de TPE chez le commerçant**

L'installation de TPE chez le commerçant est assurée par l'ingénieur de la DRE qui a l'obligation également de former le commerçant sur son utilisation.

Le processus d'installation du TPE et de formation du commerçant est sanctionné par des procès-verbaux signés conjointement par l'ingénieur et le commerçant dont les copies sont transmises à la Direction de la monétique.

### **2.4.3.2. Maintenance et suivi du fonctionnement du TPE**

Le commerçant contact son agence pour la fourniture du consommable lorsque ce dernier est consommable.

Une assistance technique téléphonique disponible 07/07 et 24/24h via un centre d'appel SATIM pour la prise en charge des cas suivants :

- Problème d'utilisation de terminal de paiement ou problème technique
- Assistance a l'utilisation du TPE en complément de la formation sur le site.

L'Agence doit effectuer des visites sur le site du commerçant doté du TPE et dont la connexion n'a pas été établie depuis 7 jours au minimum selon états transmis par la DM

Dans le cas où le commerçant refuse de mettre le TPE en marche qui ne représente pas d'anomalie technique ou de manque de consommable, lors de la visite, le représentant de

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

l'agence doit récupérer le TPE et résilier le contrat commerçant et réaffecter le TPE a un autre commerçant.

### **2.4.3.3. Suspension du commerçant**

La banque peut procéder pour des raisons techniques ou de sécurité, sans préavis et sous réserve du dénouement des opérations en cours à une suspension du commerçant.

Cette suspension doit être précéder par l'envoi d'une lettre d'avertissement au commerçant et la réduction de son seuil de demande d'autorisation.

La période de suspension est d'un mois au maximum à l'expiration de ce délai, le commerçant peut reprendre l'adhésion au système de paiement par carte.

Les motifs de suspension du commerçant sont :

- L'utilisation anormale de cartes perdues, volées ou contrefaites ;
- L'utilisation d'équipement non fourni par le système ;
- Le non-respect des mesures de sécurité.

## **2.5. Les modalités d'utilisation de la carte au sein de la BNA**

### **2.5.1 Calcul du plafond autorisé**

Le plafond mensuel est déterminé pour chaque client en fonction de son revenu mensuel, établi sur la foi d'un document probant (fiche de paie, document fiscale...) arrondi au chiffre rond et il peut aussi varier selon le type de carte.

Il existe deux types des plafonds de carte bancaire :

- **Le plafond de retrait** : il s'agit du seuil maximal d'argent que vous pouvez retirer sur une période donnée
- **Le plafond d'achat** : il s'agit du seuil maximal d'argent que vous pouvez dépenser sur une période donnée

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

### **2.5.2. Le traitement des demandes de carte bancaire au niveau de l'agence**

Lorsqu'un client se présente aux guichets de la banque pour solliciter l'octroi d'une carte interbancaire CIB ; le banquier lui remet le formulaire de demande de carte CIB et veille à ce qu'il le renseigne correctement. La demande du client est transmise au directeur d'agence pour approbation ou non approbation (après vérification des comptes).

Enfin ; le chargé de l'opération soumet la demande au système d'information de la banque et envoie les demandes aux directions supérieure.

### **2.5.3. Le traitement au niveau de la direction de la monétique**

Au niveau de la direction de réseau le correspondant monétique opère la centralisation des demandes collectés auprès des agences et procède à leurs vérifications et enfin il les transmet à la direction des instruments de paiement (dans un délai n'excède pas deux jours ouvrable à partir de leur date de réception) qui reçoit les commandes finales des cartes afin de les traiter et les transmettre à la SATIM.

### **2.5.4. Le traitement au niveau de la SATIM**

À ce stade, cet organisme crée les cartes selon la personnalisation faite par l'agence ainsi il devra piloter l'interbancaire en assurant la certification monétique, la gestion des standards et enfin la spécification et règles de leurs mises en œuvre opérationnelle.

Le Groupement d'Intérêt Économique monétique quant à lui concrétise la définition des normes de sécurité liées au système de paiement électronique et généralise l'usage de la carte de paiement à travers toutes ses extensions. Pour finaliser l'opération les cartes bancaires et leurs codes confidentiels seront livrés séparément dans des enveloppes scellées par le biais des directions de réseau ; par ailleurs l'agence bancaire concernée reçoit les cartes et effectue les tâches suivantes :

- Contrôler leur conformité avec les commandes passées (nom et prénom du client, numéro de carte...)

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

- Reporter les références des cartes reçues sur un journal manuscrit ou numérique, qui sert comme un historique pour les opérations effectuées précédemment qui concerne l'utilisation des cartes (date de remise aux clients, renouvellement...)
- Notifier les clients de la disponibilité de leurs cartes.

### **Section 03 : Les services de paiement digitaux de la BNA**

La Banque National d'Algérie a mis à disposition de ses clients plusieurs moyens de paiement digitaux, les aidant ainsi à régler leurs transactions, la consultation de leurs comptes et plein d'autres services à distance, sans avoir recours à se déplacer vers la banque.

Parmi ces moyens digitaux on trouve :

- Le E-Banking BNA.net sur le support web et l'application BN@tic sur le support mobile,
- Le E-paiement BNA ;
- Le WIMPAY BNA qui est une solution de paiement sans contact.

#### **3.1. Service de banque à distance (E-Banking)**

La BNA met à la disposition de sa clientèle une solution d'accès à la banque par voie électronique d'une manière simple et sécurisée valable à tout moment et à n'importe où grâce à la plateforme WEB via le site « ebanking.bna.dz », ou grâce à la plateforme mobile via l'application « BN@tic ». Ce service permet de :

- Consultation du solde de vos comptes et de vos historiques d'opérations couvrant une période de 23 mois ;
- Effectuer des virements vers bénéficiaires ;
- Commande de chéquier et de cartes bancaires ;
- Blocage de votre CIB ;
- Service de messagerie avec votre Banque.

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

### **3.1.1. L'accès à la plateforme E-Banking**

Pour accéder à la plateforme E-Banking, le client devra s'inscrire au préalable auprès de l'agence où sont domiciliés ses comptes. Ensuite, l'agence enverra un numéro d'abonnement (login) et un mot de passe au client afin qu'il puisse accéder au site E-Banking.

Pour que le client se connecte au service de banque en ligne « E-Banking », il lui suffit de lancer son navigateur internet, de s'assurer qu'il est bien connecté à Internet, puis de saisir l'adresse du site: <https://ebanking.bna.dz/customer/>

Une fois connecté au site, la page va s'afficher comme suit :

Figure n°06 : Connexion à la plateforme E-Banking



Source : <https://ebanking.bna.dz/customer/>

### **3.1.2. La plateforme E-Banking BNA**

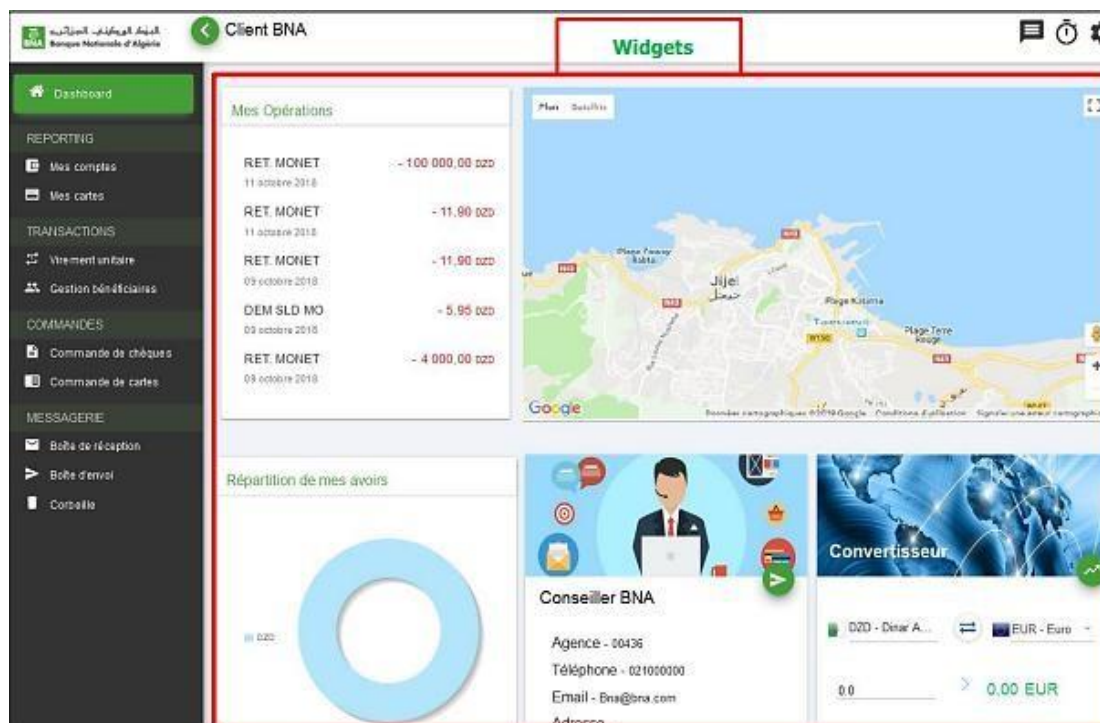
Après avoir eu accès à la plateforme avec ses identifiants, à l'accueil de la plateforme on retrouve plusieurs onglets et menus :

- Les menus « reporting, transaction, commandes, messagerie » qui sont les menus principaux pour l'utilisation de la plateforme e-Banking ;
- Une carte des agences BNA disponible à proximité, Vous y trouverez les informations nécessaires « les adresses, numéros de téléphone/fax et adresses e-mail », ainsi que l'itinéraire direct ; un conseiller BNA avec toutes ses coordonnées ;
- Vos cinq dernières opérations effectuées sur tous vos comptes ainsi que la

## Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462

répartition de vos avoirs.

Figure n°07 : Écran d'accueil



Source : : <https://ebanking.bna.dz/customer/>

Le E-Banking BNA.NET octroi aux clients de la banques BNA plusieurs avantages, parmi eux :

- Une disponibilité à tout moment 24H/24 et 7j/7 ;
- La gestion des opérations à n'importe quel moment et lieux et depuis n'importe quel support relié à internet (tablette, ordinateur, smartphone) ;
- Gain de temps ;
- Gestion des opérations en toute simplicité ;
- Le traitement des opérations bancaire en toute sécurité.

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

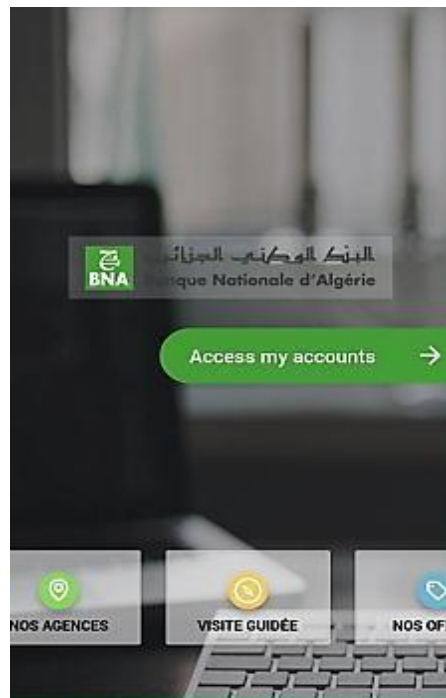
### **3.1.3. L'application E-Banking Bn@tic**

Bn@tic représente le support mobile du service E-Banking de la BNA, afin de pouvoir bénéficier du service Bn@tic, le client devra être déjà abonné au service E-Banking et de disposer d'un téléphone de type smartphone équipé du système IOS ou Android relié à internet pour télécharger l'application sur son smartphone.

#### **3.1.3.1. L'accès à l'espace public**

Cet espace de l'application Bn@tic propose des fonctionnalités et des informations sur l'application mobile qui sont accessibles sans authentification, ces fonctionnalités permettent au client de se familiariser avec l'application grâce à la visite guidée disponible à l'ouverture de l'application, d'avoir un coup d'œil sur les différentes offres des services E-Banking ainsi qu'une carte des agences disponible à proximité du client avec toute les coordonnées des agences.

**Figure n°08 : L'Accès à l'espace ouvert**



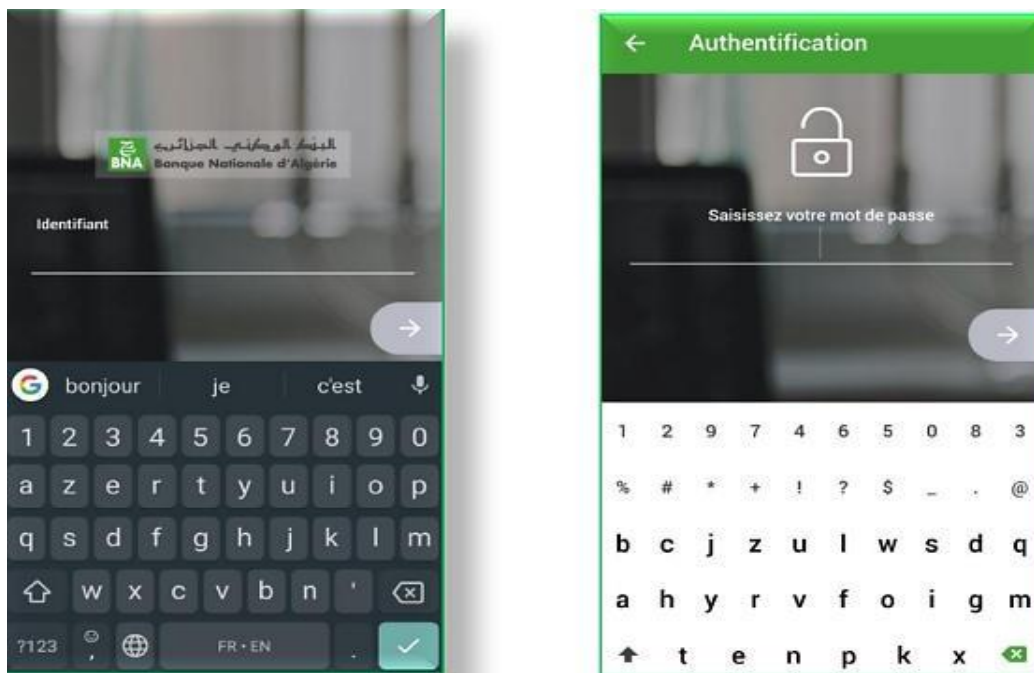
Source : application mobile

## Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462

### 3.1.3.2. L'accès à l'espace authentifié

Pour accéder à l'application et pourvoir gérer ses comptes, le client doit se connecter à l'aide de ses identifiants E-Banking du service BNA.NET.

Figure n°09: L'accès à l'espace authentifié



Source : application mobile

L'application Bn@tic se présente comme suit :

## Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462

Figure n°10: Accueil de l'application



Source :application mobile

Les onglets et les menus de l'application Bn@tic sont similaires au support web E-Banking BNA.NET, parmi eux on trouve dans le menu service :

- Mes comptes ;
- Mes cartes ;
- Effectuer un virement ;
- Mes bénéficiaires ;
- Historique des virements ;
- Signature des virements ;
- Coordonnées bancaires ;
- Contact ;
- Modification du mot de passe ;
- Convertisseur ;

## Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462

- Changement de langue.

L'application Bn@tic offre aux clients de la Banque BNA abonnés au service E-Banking les services suivants :

- D'accéder aux soldes de comptes et à l'historique des soldes ;
- De consulter les opérations bancaires ;
- D'effectuer des virements de compte à compte au vers bénéficiaires ;
- De rechercher des opérations dans le relevé de compte ;
- De consulter le numéro d'identification bancaire (RIB) ;
- De suivre le cours de change ;
- D'être en contact permanent avec sa banque ;
- Voir toutes les agences sur une map (Géo localisation des agences).

Figure n°11: Les services Bn@tic



Source : application mobile

## **Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462**

---

L'application Bn@tic offre les mêmes avantages que le service E-Banking BNA.NET cités précédemment :

- Une disponibilité à tout moment 24H/24 et 7j/7 ;
- La gestion des opérations à n'importe quel moment et lieux et depuis n'importe quel support relié à internet (tablette, ordinateur, smartphone) ;
- Gain de temps ;
- Gestion des opérations en toute simplicité ;
- Le traitement des opérations bancaire en toute sécurité.

### **3.2. Services de paiement en ligne par CIB (E-pay)**

Ce service permettra aux porteurs de CIB de s'acquitter de leurs achats via des sites internet acceptant ce type de moyen de paiement en toute sécurité et commodité.

Il permet de :

- Accédez à plusieurs sites web marchands.
- Paiement des factures.
- Achats de biens et services.

Le service E-paiement offre plusieurs avantages aux clients :

- Facilité d'utilisation ;
- Gain de temps ;
- Possibilité d'effectuer des paiements sur des sites internet en toute simplicité et sans avoir à se déplacer ;
- Sécurité du service ;
- Garantie des droits des « web acheteurs » ;
- Tarification concurrentielle et conforme aux conditions générales de la banque.

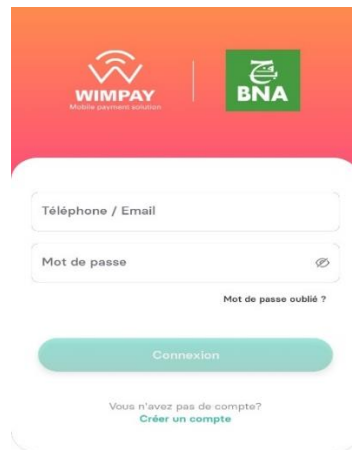
## Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462

### 3.3. Service WIMPAY-BNA

Est une application mobile de paiement basée sur le scan du QR-code (solution à distance), destinée à toute catégories de clients utilisable via smartphone uniquement ; elle offre aux clients de la BNA de nombreuses fonctionnalités et avantages à savoir :

- Effectuez des opérations de paiement via des codes-barres intelligents (QR-code).
- Effectuez des opérations de virements pour les utilisateurs « WIMPAY-BNA ».
- Envoyez une demande d'argent à un autre utilisateur « WIMPAY-BNA ».
- Solution de gestion budgétaire.
- Consultez le solde et l'historique des transactions effectuées.
- Gérez les vendeurs et les points de ventes pour les clients « entreprises ».

Figure n°12 : WIMPAY-BNA



**Source :** application mobile

Pour accéder à l'application WIMPAY-BNA le client doit être abonné aux services E-BankingBNA.NET ou BNA.NET+, le client utilise son identifiant et mot de passe E-Banking pour souscrire à l'application WIMPAY-BNA et suivre les étapes d'inscription.

## ***Chapitre 03 : le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de La BNA Agence AZAZGA 462***

---

### **Conclusion**

À travers notre stage effectué auprès de la BNA, nous avons pu déployer sur les différents moyens de paiement que la banque peut mettre à la disposition du client, ainsi que le système de paiement qu'elle utilise afin de parvenir à une meilleure utilisation de ces instruments de paiement adoptée par notre société contrairement aux autres moyens de paiements tels que les pièces et les billets.

Par ailleurs, nous avons constaté que la carte bancaire est une carte émise par un établissement bancaire, elle est délivrée dans des conditions fixées au préalable par le réseau bancaire auquel appartient l'établissement. Le titulaire, dit porteur, ayant notamment signé avec l'émetteur un contrat dont le contenu reprend pour l'essentiel un contrat type établi par ledit réseau.

La BNA est attentive à ces changements et elle est consciente de l'importance de la transformation digitale, en effet elle emploie une transformation profonde des deux axes principaux externe et interne, elle développe en permanence des produits et services innovants et met en œuvre de nouveaux parcours clients tout en garantissant un haut degré de sécurité de ses données et opérations, améliorant ainsi sa rentabilité, sa productivité, sa relation avec les clients et leur quotidien.

---



---

# *Conclusion général*

---



---

## *Conclusion général*

---

L'objectif de ce mémoire c'est d'analyser d'une façon générale, les nouveaux moyens de paiement électronique qui fait face à la modernisation de ses services dont nous disposons aujourd'hui.

L'émergence du secteur des TIC dans l'activité bancaire a permis de multiples aspects des opérations des banques, qui sont capables d'interagir et de mener des transactions efficaces grâce à leurs réseaux numériques.

L'expérience de l'utilisation de la monétique en Algérie, a démontré que les systèmes électroniques de paiement ne sont pas une mode à suivre mais une nécessité sur le plan économique. Les banques doivent se moderniser pour faciliter la mise en place des mécanismes de marché, et donc augmenter la fluidité des flux financiers.

Aujourd'hui, la monétique devient un besoin car elle constitue un instrument qui répond favorablement aux exigences du développement, de plus c'est un moyen d'accompagnement et de mise en œuvre d'une stratégie commerciale, du fait qu'elle constitue inéluctablement un moyen concret de dématérialisation du secteur bancaire.

Malgré les actions entreprises pour le développement et l'automatisation des moyens de paiement, l'Algérie en matière de démonétique reste loin des niveaux réalisés par d'autres pays, non par les pays développés, mais aussi les pays avec lesquels elle partage la même histoire, culture, religion et le niveau de développement économique (comme c'est le cas du Maroc et de la Tunisie).

Cependant, à l'exemple de la Banque Nationale d'Algérie disposant d'une grande expérience dans ce domaine, proposent des solutions de paiement électronique au niveau national. Et comme toutes les autres banques adhérentes à la SATIM, la Banque Nationale d'Algérie assure à ses clients différentes solutions de paiement en ligne y compris la carte CIB, banque à distance (e-Banking), WIMPAY... qui peuvent être utilisées sur tout le territoire national. Cette dernière joue un grand rôle dans la promotion de ces services et produits monétique.

En dernière étape de notre analyse, nous avons pu constater que malgré les avancées en matière des paiements électroniques, les habitudes du consommateur algérien présentent des

## *Conclusion général*

---

résultats timides qui ne correspondent pas à l'étendue de notre économie, comme il manque d'attention et de curiosité ainsi que d'enchantement pour les nouvelles mesures de paiement.

Par ailleurs la culture du paiement électronique est relativement faible, et ce dû à plusieurs contraintes comme celles citées ci-dessus.

Toutefois, nos investigations ont abouti au constat que la crise sanitaire, était en quelque sorte le moteur de relance des paiements électroniques .En effet, la COVID-19 a joué un rôle dans le développement ou la perspective du développement du paiement numérique d'une part par le citoyen algérien en utilisant ces paiements électroniques plus souvent pour éviter tout déplacement et respecter les mesures barrières du COVID , ce qui a encouragé la BNA à développer des nouveaux services liés aux paiements électroniques.

---



*Références*  
*Bibliographiques*

---





## Ouvrages

- Belazoz Ben Ali, Achour Kenouch, Premier séminaire sur le système bancaire algérien et les transformations de Développement économique, Université Hassiba Benbouali, Chlef, journée du 14-15 décembre, 2004
- BENHALIMA Ammour, « le système bancaire algérien, textes et réalités », édition Dahlab, Alger, 1996
- Bernet, R, « principes des techniques bancaires », 23<sup>ème</sup>, édition Dunod, Paris, 2004, P.139
- BOUHRIZ DAID Aïcha « innovations technologiques des services bancaires », mémoire maîtrise droit bancaire et financière, université d'Oran, 2014
- Combe François, Thierry TACHIEX, « l'essentiel de la monnaie », Gualino éditeur, Paris, 2001
- DESCHNEL, Jean-Pierre, « La bourse en clair », 3<sup>ème</sup> éd. Edition ELLIPSES, Paris, 2009
- DOMINIQUE RAMBURE « les systèmes de paiement », Edition Revus ECONOMICA, Paris 2005
- D.AMOR, « E-business : vivre et travailler sur le net », Edition CampusPress, Paris 2000
- D.Rambure « Les systèmes de paiement », Edition Economica, Paris, 2005
- EL-HASSAR Chouaib, « Réformes et opportunités d'investissement dans le secteur bancaire algérien », Média Bank, 06-2000, n°48, Algérie
- FRANCOI, L, comptabilité bancaire de base, édition fiduciaire, Bruxelles
- François et Henry, « traité des opérations de change, bourse, banque, théorie, pratique et comptabilité », édition comptables, commerciales et financières, Bruxelles
- Frédéric MISHKIN, « monnaie, banque et marché financier », Edition Perso, Paris 2007
- GARSNAULT.P, PRIANIS, « la banque fonctionnent et stratégie », édition economica, Paris
- GERARD, Marie Henry, « Les marchés financiers », Edition Armand Colin, Paris, 1999
- Jean-Pascal BASSINO, Jean-Yves LEROUX, Pascal MICHELENA, « monnaie et finance », Edition Foucher, Paris, 2002
- J-V Capa et O. Garnier, « dictionnaire d'économie et sciences sociale », Hâtier, Paris, 1994
- L. Roland BERNET, « principes de technique bancaire », France 2008
- LOUIS F. et NORBERT, « change – bourse », 8<sup>ème</sup> Edition, Bruxelles, 1989
- Marie de La place, « monnaie et financement de l'économie », Edition Dunod, Paris 2007
- M. Döllinger, « Monétique et marketing », Edition Librairie Vuibert, février 1989
- MISHKIN Frederic, « monnaie, banque et marchés financiers », 8<sup>ème</sup> édition PERSON Education, Paris, 2007
- NAÂS Abdelkrim, « Le système bancaire algérien, de la décolonisation à l'économie de marché » éditions INAS, 2003

- PATAT J-P, « Monnaie, institution financière et politique monétaire », Economica, Paris, 1993
- RAMBURE. Dominique, « les systèmes de paiement », édition : ECONOMICA, Paris, 2005
- Régis BOUYALA, « le monde des paiement » Edition Revus banque, Paris,
- R. RENAUD, « les institutions financières française », 2eme Edition, Revue banque, 1982
- SADEG Abdelkrim, « Le système bancaire Algérien : la réglementation relative aux banques et établissements financiers », les presses de l'imprimerie, Alger, 2005
- Stéphane Piedevlièvre, « instrument de crédit et de paiement », Edition Dalloz, 2001
- SPIESER, Philipe, « La bourse », 2émeéd. Edition VUIBERT, Paris ,2004
- SYLVIE DE COUSSERGUES, «la banque structures marchés gestion », 2éme édition DALLOZ, paris, 1996
- TIANO A, « Le Maghreb entre les mythes », éditions P.U.F, Paris, 1967
- YEYES Bernard et COLI Jean-Claude, « dictionnaire économique et financiers », seuil, paris, 1996



### *Articles et revues*

- AIT OUHAMMOU, Meriem; AIT TALEB, Nezha ; KHARIF, Mohammed. « Transformation digital : quels impacts sur les métiers bancaires ? Cas des banques marocaines »Revue Internationale du Marketing et Management Stratégique, Volume 1, N°1, Janvier- Mars 2019
- Le journal des professionnels : la révolution des NTIC ; 15 juin 2011
- PASCALLON P, « le système monétaire et bancaire algérien », revue banque, octobre 1970, n°289
- Revue du système financier, Carol ANN NORTHCOT, « la concurrence dans le secteur bancaire »



## *Mémoires & thèses de doctorat*

- BERNARD, Belletante, « La bourse : Mécanismes et financement des entreprises », 2<sup>ème</sup> éd. Edition presses universitaires de Lyon, Paris, 1985
- CHEHRIT.R, « techniques bancaires, financière et boursière », Edition GAL Alger 2003 cité dans un mémoire « les moyens de paiement et la monétique en Algérie », option monnaie banque et enivrement international, réalisé par Melle BENZIANE Wassila et Melle BERKATI Meriem (2014/2015), l'université ABDERHMANE MIRA de BEJAIA
- LADLI Adberrezak, « les moyens de paiement électronique », mémoire de management bancaire,, TIZI OUZOU ,université Mouloud MAMMERI, FSEGC, 2018
- M.AIFOUN et L.AHMED ZAID, « généralité sur la monnaie électronique en Algérie », mémoire fin d'étude, option monnaie finance banque, université Mouloud MAMMERI, TIZI OUZOU, 2012-2013
- OURIACHI Lamia « L'exploitation des TIC au sein des banques : étude de cas des banques publiques algériennes » mémoire de master, option Economie Monétaire et Bancaire, 2019
- REMIDI, Djoummana, « Le marché boursier algérien : contraintes et perspectives », Mémoire de Magister, Monnaie Finance Banque, Tizi-Ouzou : Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, FSEGC



## *Rapport et autres document*

- Document interne BNA
- Circulaire n° 2294 ; « Guide Monétique ». Banque National d'Algérie, 04 octobre 2020
- Rapport annuel, la Banque d'Algérie, « Chapitre 4 : système de paiement
- Rapport annuel, la Banque d'Algérie, « Modernisation de l'infrastructure du système de paiement »



## *Webographie*

- [Bank-of-algeria, système bancaire - Banque d'Algérie, www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz)
- <https://financededemain.com/les-differents-services-bancaires/>
- <https://www.Ce tice.U-psud.fr>
- <https://www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2010-1-page-55.htm>
- <https://www.syloe.com/glossaire/systeme-dinformation/>
- <http://www.insee.fr/fr/metadonnees/définition>
- [http://www.1min30.com/dictionnaire-du-web/intranet-définition,](http://www.1min30.com/dictionnaire-du-web/intranet-définition)
- <http://www.noodo-wifi.com/fog/difference-entre-intranet-et-extranet>
- [www.Lementoréco.com/qu'est-ce-que-le-réseau-interbancaire-Swift](http://www.Lementoréco.com/qu'est-ce-que-le-réseau-interbancaire-Swift)
- [www.Blog.kel.fr/Edi-bancaire-syndic-adb](http://www.Blog.kel.fr/Edi-bancaire-syndic-adb)
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie\\_%C3%A9lectronique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie_%C3%A9lectronique)
- [ttps://monétique.wordpress.com/le-terminal-de paiement- électronique-tpe](https://monétique.wordpress.com/le-terminal-de-paiement-electronique-tpe)
- <https://www.capital.fr/crypto/blockchain-1322703>
- <https://www.lesechos.fr/partenaires/dla-piper/intelligence-artificielle-dans-le-secteur-bancaire-et-financier-1294948>
- <http://www.google.com/amp/www.économiamatin.fr/amp/news-dématisation-processus-banquenumérique-énergie-écologie-mary>
- [www.Bmci.ma/newslatter-corporate-banking-édition-n-8/dossierpéciale-old/](http://www.Bmci.ma/newslatter-corporate-banking-édition-n-8/dossierpéciale-old/)
- <http://www.nirmalbang.com/knowledge-center/what-is-dematerialization.htm/>
- <http://www.tourdefrance-demat.fr/dematerialisation-des-documents-les-inconvenients/>
- <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2012/01/rsf-0604-northcott.pdf>
- <https://www.culturebanque.com/Banque/banque-en-ligne/la-grande-compétition/>

---



---

*Liste des illustrations*

---



---

## *Schémas*

<b>Schéma n°</b>	<b>intitulé</b>	<b>page</b>
01	Organisation du système bancaire et financier algérien	18
02	Les métiers de la banque	23
03	Circuit simplifié du chèque	44
04	Circuit simplifié du virement	46
05	Circuit simplifié de l'avis de prélèvements	47
06	Les caractéristiques des TIC	55
07	Technologie accès internet	59
08	la relation qui existe entre les différents acteurs d'un paiement	75
09	structure général d'agence 462	95

---

## ***Tableaux***

<b>Tableau n°</b>	<b>Intitulé</b>	<b>page</b>
01	les métiers de la banque généraliste et spécialiste	22
02	Fonctions du marché primaire et du marché secondaire	33
03	les opportunités et les menaces des utiles de la digitalisation pour les banques	70
04	plafond mensuelle de la carte particulier	97
05	plafonds mensuels de la Carte Affaire	104
06	Les plafond mensuel de la carte « prépayée »	101
07	le plafond mensuel de la carte « ELITE »	102

---

## *Figures*

<b>Figure n°</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Page</b>
01	le fonctionnement de blockchain	68
02	Le Big Data (méga données)	69
03	Organigramme de la BNA	92
04	DAB/GAB	108
05	TPE	111
06	Connexion à la plateforme E-Banking	115
07	Écran d'accueil	116
08	L'accès à l'espace ouvert	117
09	L'accès à l'espace authentifié	118
10	Accueil de l'application	119
11	Les services Bn@tic	120
12	WIMPAY-BNA	122

---



---

*Annexe*

---







# طلب حساب لدفتر التوفير ب بوج

Demande d'ouverture  
de compte livret d'épargne B.N.A.

Dossier

ملف

Compte N°

حساب رقم

Je soussigné (nom et prénom - la femme mariée indique le nom et le prénom du mari suivi de ses noms et prénoms de jeune fille)

انا الممضي اسفله ( اللقب والاسم ، المرأة المتزوجة تذكر لقب واسم زوجها متبوع بلقبها واسمها قبل الزواج )

Agissant (en mon nom personnel) désirant ouvrir un compte livret d'épargne B.N.A.

المعتصرف ( باسمي الشخصي ) أرغب في فتح حساب لدفتر التوفير بالبنك الوطني الجزائري

Date et lieu de naissance

تاريخ ومكان الاذدياد

Nationalité

الجنسية

Profession

المهنة

Adresse fiscale

العنوان الجبائي

Autres adresses (courrier)

عناوين اخرى ( البريد )

N° de téléphone

رقم الهاتف

Carte d'identité présentée (nature, numéro, date, lieu, autorité l'ayant livrée)

بطاقة التعريف المقدمة ( نوعها ، رقمها ، تاريخها ،

مكان تسليمها ، السلطة التي سلمتها )

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE COURANT BANCAIRE

Je soussigné :

PERSONNE PHYSIQUE COMMERCANTE

M./Mme/Mlle.....  
Né(e) le.../.../... à.....  
Fils (Fille) de..... et de.....  
N° de l'acte de naissance.....  
Pièce d'identité présentée..... N°..... délivrée le.../.../... (Par.....  
Adresse personnelle.....  
Registre de commerce / agrément N°..... délivré le.../.../... par.....  
N.I.S. N°..... NIF N°.....  
Activité professionnelle.....  
Adresse professionnelle.....  
N° Tél..... N° Mobile..... E-mail.....

PERSONNE MORALE COMMERCANTE

Nom ou Raison sociale.....  
Registre de commerce / agrément N°..... délivré le.../.../... par.....  
Représentée par M./Mme/Mlle..... agissant en qualité de.....  
Né(e) le.../.../... à.....  
Fils (Fille) de..... et de.....  
N° de l'acte de naissance.....  
Pièce d'identité présentée..... N°..... délivrée le.../.../... Par.....  
Adresse personnelle.....  
Siège social.....  
N.I.S. N°..... NIF N°.....  
N° Tél..... N° Fax..... E-mail.....

Certifie exacte les informations indiquées ci-dessus.

A..... le.....

Signature du demandeur



Dossier \_\_\_\_\_

ملف \_\_\_\_\_

Compte n°

حساب رقم

Je soussigné (nom et prénom) la femme mariée indique le nom et le prénom du mari suivis de ses nom et prénoms de jeune fille)

انى الموقع اسفله ( اللقب والاسم، المرأة المتزوجة تذكر لقب واسم زوجها متبعين بلقبها واسمها قبل الزواج )

agissant (en mon nom personnel) ou (en qualité de président, trésorier, etc..., de l'Association ou autre personne morale désirant ouvrir le compte)

المتصرف ( باسمى الشخصى ) او (بصفتى رئيسا او امين مال ... الخ . للجمعية ... او اى شخص معنى آخر يرغب في فتح حساب )

Date et lieu de naissance (1)

تاريخ ومكان الولادة (1)

Nationalité (1)

الجنسية (1)

Profession (1)

المهنة (1)

Adresse fiscale

العنوان الجبائى

Autre adresse (courrier)

عناوين اخرى ( البريد )

N° de téléphone

رقم الهاتف

Pièce d'identité présentée (nature, numéro/date, lieu, autorité l'ayant délivrée)

بطاقة التعريف المقدمة ( نوعها، رقمها، تاريخها، مكان تسليمها، السلطة التى سلعتها )

Documents (2) (remis, à remettre : statuts, journaux de publications, pouvoirs, etc...)

الوثائق (2) (التي سلمت والتي ستسلم : القانون الاساسى منشورات الاعلانات الشرعية، التفويضات ... الخ . )

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

prie la **BANQUE NATIONALE D'ALGERIE** de bien vouloir ouvrir un compte de chèques sur ses livres (à mon nom personnel) ou (au nom de \_\_\_\_\_ personne morale représentée).

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Je déclare que je jouis de tous mes droits (1) et que (Les femmes précéderont : je suis célibataire, ou mariée, ou divorcée, ou veuve) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Je m'engage à aviser la **BANQUE NATIONALE D'ALGERIE** de tout changement pouvant survenir dans les renseignements précités.

A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

أرجو من البنك الوطني الجزائري أن يفتح حسابا جياريا في سجلاته ( باسمي الشخصي ) أو ( باسم الشخصية المعنوية الممثلة )

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

وأعلن أنني أتمتع بكامل حقوقي (1) وتبين المرأة حالتها : عازبة، متزوجة، مطلقة أو أرملة ( \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

وأتعهد بإطلاع البنك الوطني الجزائري على كل تغيير قد يطرأ على المعلومات المذكورة أعلاه .

في \_\_\_\_\_

يوم \_\_\_\_\_

(1) Personnes physiques seulement.

(2) Personnes morales.

Formula n° 551 non timbrée.

(1) الأشخاص فقط .

(2) الشخصية المعنوية .

ونسخة رقم ٣٠٣ غير مشروطة

Dossier \_\_\_\_\_

Compte n° \_\_\_\_\_

Je soussigné (nom et prénoms) \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Numéro, lieu, date d'inscription au Registre du Commerce (un extrait vous en sera fourni par mes soins) \_\_\_\_\_

Adresse fiscale \_\_\_\_\_

Autre adresse (courrier) \_\_\_\_\_

N° de téléphone \_\_\_\_\_

Pièce d'identité présentée (nature, numéro, date, lieu, autorité l'ayant délivrée) \_\_\_\_\_

pour les besoins de mon exploitation (1) \_\_\_\_\_

prie la **BANQUE NATIONALE D'ALGERIE** de bien vouloir lui ouvrir un compte courant sur ses livres.

Pour la facilité de mes relations commerciales, toutes les opérations que je traiterai avec la **BANQUE NATIONALE D'ALGERIE** seront faites sous la dénomination \_\_\_\_\_

Je tiens à spécifier qu'en ce qui concerne ce compte, mon intention est de créer entre moi et la **BANQUE NATIONALE**

ملف \_\_\_\_\_

حساب رقم \_\_\_\_\_

انى الموقع اسله ( اللقب والاسم ) \_\_\_\_\_

تاريخ ومكان الولادة \_\_\_\_\_

الجنسية \_\_\_\_\_

المهنة \_\_\_\_\_

رقم ومكان وتاريخ الايد بالسجل التجاري ( سيتم تسليم نسخة من ذلك من طرفى ) \_\_\_\_\_

العنوان الجيائى \_\_\_\_\_

عناوين اخرى ( البريد ) \_\_\_\_\_

رقم الهاتف \_\_\_\_\_

بطاقة التعريف المقدمة ( نوعها، رقمها، تاريخها، مكان تسليمها، السلطة التى سلمتها ) \_\_\_\_\_

من اجل احتياجات مؤسستى (1) \_\_\_\_\_

ارجو من البنك الوطنى الجزائرى ان يفتح لى حسابا جاريا فى سجلاته \_\_\_\_\_

(1) ولتسهيل علاقتى التجارية فان كل العمليات التى ساجريها مع البنك الوطنى الجزائرى تكون باسم \_\_\_\_\_

وانى اؤكد، فيما يتعلق بهذا الحساب، ان نيتى هي احداث حساب جار بينى وبين البنك الوطنى الجزائرى، تترتب عليه \_\_\_\_\_

**D'ALGERIE** un compte-courant produisant tous les effets juridiques du compte-courant. Il est notamment expressément entendu qu'au cas de dénonciation ou de clôture du compte, pour quelque cause que ce soit, vous aurez le droit de virer au débit de ce compte tous les effets échus ou non échus en votre possession, et portant ma signature à quelque titre que ce soit.

Ce compte étant purement commercial, je m'engage à n'y faire porter que les opérations se rattachant à mon exploitation (1)

Je m'engage également à comprendre dans mes déclarations fiscales des recettes provenant de l'exercice de ma profession, le montant des intérêts dont le compte-courant ouvert à mon nom pourra être productif en ma faveur.

En conséquence, et conformément à l'article 105 du Code Algérien des valeurs mobilières, les intérêts ne doivent pas supporter l'impôt prévu par les articles 57 et suivants du même Code.

Je dégage la **BANQUE NATIONALE D'ALGERIE** de toute responsabilité à cet égard, et m'engage à prendre à ma charge, le cas échéant, tout droit, double droit ou amendes quelconques que le fisc se croirait en droit de réclamer de ce fait.

A \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

كل المعافيل الشرعية الخاصة بالحساب الجاري . ومن المتفق عليه ان في حالة الغاء او غلق الحساب لاي سبب كان, يكون لكم الحق في التحويل الى هذا الحساب مبالغ كل اوراق المعاملة التجارية التي تكون في حوزتكم سواء منها ما حان وقتها او ما لم يحن, وتكون موقعة من طرفي. مهما كان نوعها.

وحيث ان لهذا الحساب طابع تجاري بحيث فاننا نلتزم بان لا نجري فيه سوى العمليات التي لها علاقة بمؤسستنا (1)

كما نلتزم بادراج المحصولات الواردة من ممارسة مهنتنا ضمن التصريحات الجبائية .

و مبلغ الفوائد الناتجة لنا عن الحساب الجاري المفتوح باسمنا .

وعليه, فانه طبقا للمادة 105 من القانون الجزائري للقيم الغير العقارية, فان الفوائد لا تطبق عليها الضريبة المنصوص عليها في المادة 57 وما بعدها من نفس القانون .

ونتمهد بان لا نحمل البنك الوطني الجزائري اى مسؤولية في هذا الصدد . و نلتزم بتحمل كل الحقوق او غيرها من الزوائد التي قد تطالبنا بها ادارة المصارف .

في \_\_\_\_\_  
يوم \_\_\_\_\_

(1) ذكر : تجارية او صناعية او فلاحية او منجنية .

وتنفة رقم 301 غير مطبوعة .

(1) Indiquez : commerciale, ou industrielle, ou agricole, ou mixte.  
Formule n° 301 non timbrée.

### ANNULATION

**L'Annulation : cette opération permet au commerçant d'annuler la dernière transaction de vente / paiement de facture ou de remboursement effectuée sur le TPE et ce avant la clôture journalière.**

Lors d'une opération d'annulation, le commerçant doit suivre les étapes suivantes :

- Après introduction de la carte dans le TPE :

- 01** Sélectionner la transaction annulation et valider avec la touche **OK**.
- 02** Saisir le mot de passe et valider avec la touche **OK**.
- 03** Saisir le montant et valider avec la touche **OK**.
- 04** Saisir le numéro du reçu de la transaction à annuler et valider avec la touche **OK**.
- 05** Le client saisit le code confidentiel de sa carte et valide avec la touche **OK**.
- 06** Annulation acceptée, deux tickets imprimés (le premier pour le client et le second pour le commerçant)

### EN CAS DE REFLUS D'UNE TRANSACTION

- ▀ Carte expirée (fin de validité).
- ▀ Carte non émise par un établissement membre du réseau monétique interbancaire.
- ▀ Carte retirée avant la fin de la transaction
- ▀ Carte en opposition (qui fait partie de la liste noire).
- ▀ Incident technique (coupure de liaison avec le serveur).
- ▀ Plafond carté sur période dépassé.
- ▀ Carte défectueuse.
- ▀ TPE défectueux.
- ▀ Code confidentiel erroné (dans le cas où le porteur introduit 3 fois le code erroné, la carte est définitivement bloquée).

### INFORMATIONS IMPORTANTES

- ▀ C'est toujours le client/porteur de la carte qui doit saisir le code de sa carte.
- ▀ La transaction d'annulation a deux conditions:
  - Dernière opération effectuée sur le TPE.
  - Avant la clôture de la journée.
- ▀ La clôture est paramétrée automatiquement.
- ▀ Le TPE ne fait pas de clôture si :
  - Pas d'alimentation.
  - Pas de réseau (ligne téléphonique/puce).
- ▀ Préservez le ticket de paiement dans un endroit non humide et sécurisé.

En cas de problème, veuillez contacter le centre de maintenance de la SATIM au:

**+213 21 44 89 75 / 77 / 79**

**TOUS LES JOURS DE 7H À 19H**

البنك الوطني الجزائري  
BNA Banque Nationale d'Algérie

## LE TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE TPE

### LE GUIDE D'UTILISATION

www.bna.dz  
021 426 420

La force de l'expérience, et l'esprit du changement

Le Remboursement : c'est une transaction qui permet au commerçant de rembourser une opération de paiement effectuée sur son TPE.

- Lors d'une transaction de remboursement le commerçant doit suivre les étapes suivantes :
- Après introduction de la carte dans le TPE :

- 01** Sélectionner la transaction remboursement, puis valider avec la touche **OK**.
- 02** Saisir le mot de passe et valider avec la touche **OK**.
- 03** Saisir le montant puis valider avec la touche **OK**.
- 04** Le client saisit le code confidentiel de sa carte et valide avec la touche **OK**.
- 05** Le remboursement est accepté, deux tickets imprimés (le premier pour le client et le second pour le commerçant).

La Vente: c'est une transaction sécurisée qui permet au porteur de la carte CIB de payer ses achats (biens et /ou services).

Lors d'une transaction de vente ou paiement de facture, le commerçant doit suivre les étapes suivantes :

- Après introduction de la carte dans le TPE :

- 01** Sélectionner la transaction vente/paiement de factures, puis valider avec la touche **OK**.
- 02** Saisir le montant puis valider avec la touche **OK**.
- 03** Le client saisit le code confidentiel de sa carte et le valide avec la touche **OK**.
- 04** Le paiement est accepté, deux tickets sont imprimés (le premier pour le client et le second pour le commerçant).

Voici l'écran qui indique que le terminal est prêt.

Le Client introduit/insère sa carte dans le lecteur suivant le sens de la flèche.

Un menu s'affiche. Le commerçant peut alors choisir le type de transaction (vente / paiement de facture, remboursement ou annulation).

Après introduction de la carte dans le TPE, le terminal indique que le terminal est prêt.

Le Client introduit/insère sa carte dans le lecteur suivant le sens de la flèche.

Le menu s'affiche. Le commerçant peut alors choisir le type de transaction (vente / paiement de facture, remboursement ou annulation).

**-QU'EST-CE QUE C'EST ?**

La carte prépayée BNA est une carte interbancaire gratuite de retrait et de paiement, destinée aux particuliers.  
Elle est rechargeable par le titulaire du compte chèque ou épargne afin de la remettre à une tiers personnes.  
La carte CIB « Prépayée » est octroyée gratuitement aux clients de la banque titulaires de comptes chèques ou de comptes épargne BNA.

**-QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?**

La carte prépayée peut être souscrite par toute personne physique titulaire d'un compte chèque ou d'un compte épargne en faveur de tiers personnes (maximum 10 cartes).

**-COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE ?**

La carte prépayée de la BNA permet :  
-Le Paiement de produit et services au niveau des accepteurs de Terminaux de Paiement Electroniques (TPE) connectés au Réseau Monétique Interbancaire ;  
-Le paiement en ligne sur les sites web-marchands adhérents au Réseau Monétique Interbancaire ;  
-Le retrait d'espèces, la consultation de soldes et des dix dernières opérations monétiques du compte « Prépaïd » sur les distributeurs Automatique de billets connectés au réseau monétique interbancaire et les Guichets Automatique de la BNA.

*(Signature)*

**-QUELLES SONT LES CONDITIONS ?**

-Pour chaque carte « prépayée », il est dédié un compte « Prépaïd ».  
-Le rechargement de la carte « prépayée » se fait en alimentant le compte « Prépaïd » par virement de compte chèque / épargne.  
-Le titulaire du compte principal ne peut octroyer plus d'une carte CIB « Prépayée » pour le même porteur.  
-Le titulaire du compte principal peut octroyer plusieurs cartes CIB « Prépayée » à des différents porteurs.  
-Le titulaire du compte, peut s'il le souhaite demander d'apposer sur la carte CIB « Prépayée », le nom et le prénom du porteur à qui elle est destinée.  
-Le titulaire du compte doit s'assurer de la disponibilité d'un solde minimum de 1000 DA en compte « Prépaïd » permettant la création de la carte.

**-Les plafonds :**

Retrait Journalier	Paiement Mensuel
100.000,00 DA	200.000,00 DA

**-QUELS SONT LES AVANTAGES ?**

-Sécurité,  
-Commodité,  
-Gratuité.  
-Validité  
La carte CIB « Prépayée » est valable trois (03) années.  
-La carte CIB est personnelle, elle est sous la responsabilité de son porteur.

*(Signature)*

**ما هي شروط الاستفادة منها؟**

-تخصيص حساب " مسبق الدفع " لكل بطاقة. يتبنيها " مسيطة الدفع " .  
-تتم إعادة تعبئة البطاقة " مسبق الدفع " عن طريق تمويل الحساب الجاري أو من حساب التحويل.  
-لا يمكن لصاحب الحساب فتح أكثر من بطاقة بيتيكية واحدة " مسبق الدفع " لنفس الحامل.  
-يمكن لصاحب الحساب فتح العديد من البطاقات البيتيكية " مسبق الدفع " لحامل بطاقات مختلفين.  
-يجب على صاحب الحساب التأكد من توفر حد أدنى للرصيد قدره 1000 دينار جزائري في الحساب " مسبق الدفع " مما يسمح باستخراج البطاقة.

السحب اليومي	200.000,00 دج
السحب الشهري	2.000.000,00 دج

**مزايا هذه البطاقة؟**

-الأمان.  
-الأرجحية.  
-المجانبة.  
مدة صلاحية البطاقة:  
البطاقة البيتيكية " مسبق الدفع " صالحة لمدة ثلاث (03) سنوات.  
" البطاقة البيتيكية " مسبق الدفع " هي بطاقة شخصية تقع تحت مسؤولية حاملها

**الاستفادة؟**

خارج بطاقات مسيطة الدفع من طرف أي شخص، له حساب شركات أو حساب توفير خاص آخرين (10 بطاقات على الأكثر).

**تفصيلها؟**

مقابل المنتجات والخدمات على مستوى الخدمة باحثة الإكتروني المتصلة بشبكة بين البنوك.  
عبر الإنترنت على مواقع تجار الوب المخزوين الدفع ما بين البنوك.  
ب التقدي والإطلاع على الأرصد و على آخر العمليات مصقفة لحساب " مسبق الدفع " على الإكترونية ما بين البنوك وعلى الشبكات البيتيكية للبنك الوطني الجزائري.

**Plafonds mensuels des transactions effectuées par les cartes « Elite »**

TYPE DE PLAFONDS	CARTE - ELITE - PARTICULIER.		
	Particulier	Professionnel	Entreprises et autres
PLAFOND RETRAIT/JOUR	200.000 DA	50.000 DA	50.000 DA
PLAFOND DE PAIEMENT « ONLINE » /SEMAINE	999.999 DA	999.999 DA	999.999 DA
PLAFOND PAR MONTANT DE TRANSACTION DE PAIEMENT	250.000 DA	250.000 DA	250.000 DA

**-Validité**

La carte «Elite» est valable trois (03) années.

**-Tableau des plafonds :**

SERVICES ADOSSES À LA CARTE ELITE	COUVERTURE	
PREVOYANCE ACCIDENTELLE	DÉCÈS ACCIDENTEL INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE (AD EN CAS D'ACCIDENT)	UN MILLION DE DINARS
ASSISTANCE SANITAIRE	TRANSPORT SANITAIRE	3 TRANSPORTS/AN
	VISITE D'UN PÉDIATRE PARENT EN CAS D'HOSPITALISATION	2 NUITÉES/ 6000 D'ANUIT
	TRANSPORT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS AU LIEU DE RÉSIDENCE	1000 80 DA
	CONSEIL MÉDICAL	ALLO SANTÉ (ILLIMITÉ)
	ENVOI D'UN MÉDECIN À DOMICILE	ILLIMITÉ (À LA CHARGE DU CLIENT)
CONCIERGE	ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE	3 ASSISTANCE TELEPHONIQUE PAR AN
	ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS (ASCENDANTS DÉPENDANTS)	3 ACCOMPAGNEMENTS PAR AN
	ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE EN CAS DE DÉCÈS DU BÉNÉFICIAIRE OU CONJUGÉ	ILLIMITÉ (TELEPHONIQUE)
	INFORMATION ET RÉSERVATION VOYAGE	ASSISTANCE GRATUITE
	INFORMATION ET RÉSERVATION RESTAURANT	
	INFORMATION ET RÉSERVATION SPECTACLE	
	ASSISTANCE ROUTIÈRE	
	ASSISTANCE HABITATION	
	LIVRAISON DE FLEURS	

\*La limite d'âge pour les garanties décès accidentel ainsi que l'assistance médicale est jusqu'à 70 ans au pour la garantie conciergerie l'âge est illimité.

Pour bénéficier des services adossés à la carte Elite après signature du contrat au niveau de l'agence, Contactez l'assisteurs au **021 98 09 17**

**ELITE...  
une Carte, un Numéro  
et le Prestige entre vos Mains**



**Prévoyance Accidentelle :**  
Capital décès 1 million 020,  
sans sélection médicale.

**Conciergerie :**  
Avis aux voyageurs, réservation et révisions voyages, hospitalisation, Livraison de fleurs.

**Assistance Sanitaire :**  
Transport sanitaire, Conseil médical, Envoi d'un médecin à domicile.

### qu'est-ce que c'est ?

La carte « ELITE » est une carte interbancaire haut de gamme de retrait et de paiement destinée aux clients de la Banque, offrant des services d'assistances médicale, de prévoyance et de conciergerie.

### Quels sont les différents types de la carte ELITE ?

Deux types de cartes « ELITE » sont proposés :

- La carte « ELITE » Affaires.
- La carte « ELITE » Particulier.

### Comment fonctionne-t-elle ?

La carte ELITE de la BNA vous permet :

- Le retrait d'espèces, sur les Distributeurs Automatiques de Billets connectés au réseau monétique interbancaire et sur les Guichets Automatiques de la BNA.
- Le paiement de produits et services au niveau des accepteurs dotés de Terminaux de Paiement Electroniques (T.P.E) connectés au réseau monétique interbancaire.
- Le paiement via internet sur les sites « web-marchands » affiliés au réseau monétique interbancaire.

### Que permet-t' elle ?

La carte « ELITE » vous permet de bénéficier des services suivants :

**-Prévoyance accidentelle:** permet une couverture de base sans sélection médicale, garantissant le remboursement d'un capital défini initialement qui atteint les **1 Million de Dinars Algériens** en cas de décès accidentels ou d'invalidité absolue et définitive.

**-Conciergerie locale :**

Le service conciergerie se tient à la disposition du titulaire de la carte bancaire pour effectuer toutes recherches utiles afin de répondre au mieux à ses demandes :

- Information et réservation de voyage tel que : conseils et assistance pour réservation d'hôtel en Algérie.

- Information et réservation restaurant comme la vérification des disponibilités pour procéder à la réservation au profit du porteur de la carte.

- Location de véhicules avec ou sans chauffeur.

- Information et réservation de spectacle.

- Informations santé sur des pathologies, épidémies, médicaments, Vaccinations, diététiques, hygiène de vie, alimentation, préparation aux voyages. Coordonnées des cliniques, cabinets médicaux, centres d'imageries, centre d'analyses médicaux.

- Assistance routière.

- Assistance habitation.

- Livraison de fleurs.

**-Assistance médicales :** ce service comprend :

- Le transport sanitaire en Algérie,

- La visite d'un proche parent en cas d'hospitalisation

- Le transport de la dépouille du bénéficiaire en cas du décès de ce dernier.

- L'Assistance Psychologique.

### Quel sont les conditions ?

La carte « ELITE » est attribuée aux clients particuliers titulaires de comptes de chèque.

La carte Elite affaires est attribuée aux clients entreprises ou professionnels titulaires de comptes et/ou à leurs mandataires dûment habilités.

### Quel sont les avantages ?

- Gain de temps ;

- Sécurité ;

- Pratique et simple ;

- Moyen de paiement moderne ;

- prestation de services d'assistance ;

- Retrait d'espèces, sur les automates bancaires du réseau monétique interbancaire et GAB BNA;

- paiement sur internet ;

- la carte ELITE donne accès systématique et gratuit au service « SMS-Card » ;

---



---

*Table des matières*

---



---

# Table des matières

---

Remerciement	
Dédicaces	
La liste des abréviations	
Sommaire	
Introduction général .....	01
Chapitre 01 :la banque est son évolution dans le financement de l'investissement	
Introduction .....	4
Section 1 : évolution et typologie des banques .....	5
1.1. L'évolution historique de banque .....	5
1.1.1. La Banque dans l'Antiquité .....	5
1.1.2. Du Moyen-âge à la Renaissance.....	5
1.1.3. De la Renaissance au XVIIIème siècle .....	6
1.1.4. Le XIXème siècle : l'arrivée de la banque moderne .....	6
1.1.5. Le XXème siècle : vers un nouvel essor.....	6
1.2. Typologie des banques.....	8
1.2.1. Définition de la banque .....	8
1.2.1.1. Définition juridique.....	8
1.2.1.2. Définition économique.....	8
1.2.2. Les types de banque.....	9
1.2.2.1. La banque centrale .....	9
1.2.2.2. Les banques ordinaires.....	10
Section 02 : typologie des services bancaires .....	11
2.1. L'importance du Système bancaire.....	11
2.2. L'évolution du système bancaire algérien .....	12
2.2.1. Le système bancaire pendant l'occupation française .....	12
2.2.2. Le Système bancaire algérien après l'indépendance .....	13
2.2.2.1. De l'indépendance à 1963.....	13
2.2.2.2. Période allant de 1966 à 1970 .....	14
2.2.2.3. Période allant de 1970 à 1978 .....	14
2.2.2.4. Période allant de 1978 à 1982 .....	15
2.2.2.4. Période allant de 1982 à 1986 .....	15
2.2.2.5. Période allant de 1986 à 1990 .....	15
2.2.3. Le système bancaire dans la période actuelle .....	16
2.2.4. La rentrer du système bancaire dans la digitalisation en Algérie .....	17
2.3. Les services bancaires .....	19

## Table des matières

2.3.1. Banque généraliste – banque spécialiste.....	19
2.3.2. Banque de dépôt –banque d’affaire .....	21
2.3.3. Les autres différents produits de banque en général .....	22
2.3.3.1. Le découvert.....	22
2.3.3.2. L’actualisation des effets de commerce .....	22
2.3.3.3. Les paiements par chèque.....	22
2.3.3.4. La collecte et paiement des instruments de crédit.....	23
2.3.3.5. Les cartes bancaires.....	23
2.3.3.6. Les services bancaires en ligne .....	23
2.3.3.7. L’acceptation des dépôts .....	24
2.3.3.8. Les facilités de crédit.....	24
2.3.3.9. Les envois de fonds et paiements .....	24
2.3.3.10. Les facilités d’exportation, d’importation et de change.....	24
2.3.3.11. Les consultations .....	25
2.3.3.12. Les cartes de crédit et de débit.....	25
2.3.3.13. Échange de devises .....	25
2.3.3.14. La gestion des fortunes .....	25
<b>Section 03 : banque et marchés financiers .....</b>	<b>26</b>
3.1. Banque.....	26
3.1.1. Rôle des banques dans l’organisation du marché financier .....	26
3.1.2. Rôle des banques auprès des intervenants sur le marché financier .....	27
3.1.3. Les banques, principaux acteurs des marchés financiers.....	28
3.2. Marché financier .....	29
3.2.1. Le marché primaire et le marché secondaire .....	30
3.2.2. Marché organisé et marché de gré à gré .....	32
3. L’intervention de la banque sur les marchés financiers.....	33
3.3.1. Au niveau de la demande de capitaux .....	34
3.3.2. Au niveau de l’offre de capitaux .....	34
<b>Conclusion.....</b>	<b>36</b>
chapitre 02: modernisation des transactions financières de la banque	
<b>Introduction .....</b>	<b>37</b>
<b>Section 01 : évolution de la monnaie et typologie des instruments de paiement électronique .....</b>	<b>38</b>
1.1. Origine et définition de la monnaie .....	38
1.2. les fonctions de la monnaie.....	38
1.2.1. La monnaie est une unité de compte (étalon de valeur).....	38
1.2.2. La monnaie est un intermédiaire des échanges.....	39
1.3. Les formes de la monnaie .....	39
1.3.1. les formes historiques .....	39
1.3.1.1. Le troc .....	39
1.3.1.2. La monnaie marchandise.....	39

## Table des matières

1.3.1.3. La monnaie métallique (les métaux précieux) .....	40
1.3.2.les formes traditionnel .....	40
1.3.2.1.la monnaie manuelle .....	40
1.3.2.2.la monnaie scripturale .....	41
1.4.les instruments de paiement électronique .....	45
1.4.1. Le télépaiement .....	46
1.4.1.1. Le fonctionnement de télépaiement .....	46
1.4.1.2. Avantages et inconvénients du télépaiement.....	46
1.4.2. Les cartes bancaires .....	47
1.4.2.1.les types de carte bancaire.....	47
1.4.2.2. Les avantages et les inconvénients de la carte bancaire .....	48
1.4.3. Le porte-monnaie électronique (PME) .....	48
1.4.3.1. Les différentes formes du PME.....	49
1.4.3.2. Les avantages et les inconvénients du PME.....	49
Section 02 : TIC, digitalisation et e-paiement.....	50
2.1. Présentation des Technologies de l'information et de la communication (TIC).....	50
2.1.1. Définition des TIC .....	50
2.1.1.1. L'information .....	50
2.1.1.2. La communication.....	51
2.1.1.3. La technologie.....	51
2.1.2. Les caractéristiques des TIC : .....	51
2.1.3.les TIC dans les banques .....	53
2.1.3.1. L'intégration des TIC dans les banque.....	53
2.1.3.2. Les raisons de l'adoption des TIC par les banques .....	62
2.2. La digitalisation.....	63
2.2.1. Définition de la digitalisation .....	63
2.2.2. L'objectif de la digitalisation.....	64
2.2.3. Les avantages et les inconvénients de la digitalisation .....	64
2.2.3.1. Les avantages de la digitalisation.....	64
2.2.3.2. Les inconvénients de la digitalisation .....	65
2.2.4. Les outils de la digitalisation bancaire .....	65
2.2.4.1.La Blockchain .....	65
2.2.4.2. Le Big data.....	66
2.2.4.3. L'intelligence artificielle .....	68
2.2.5. La dématérialisation bancaire .....	69
2.2.5.1. La dématérialisation des documents dans la banque .....	69
2.3. Paiement électronique .....	71
2.3.1. Définition de l'e-paiement.....	71
2.3.2. Les critères de paiement électroniques .....	72
2.3.3. Les acteurs intervenants dans une opération de paiement électronique.....	72
2.3.3.1. Le client (l'acheteur) .....	72
2.3.3.2. Le vendeur (Le commerçant) .....	73
2.3.3.3. La banque du vendeur .....	73
2.3.3.4. La banque du client .....	73
2.3.3.5. L'autorité de certification.....	73
2.3.4. Mutation des moyens de paiement électronique .....	74

## Table des matières

2.3.5. Les composantes de sécurité d'une transaction électronique .....	74
2.3.5.1. Authentification de l'argent électronique.....	74
2.3.5.2. Authentification et intégrité des messages .....	74
2.3.5.3. Confidentialité.....	74
2.3.5.4. Divisibilité.....	75
2.3.5.5. Disponibilité.....	75
2.3.5.6. Fiabilité .....	75
2.3.5.7. Non-répudiation .....	75
<b>Section03 : la concurrence bancaire et le rôle de e-paiement .....</b>	<b>76</b>
3.1. <i>La concurrence au sein de secteur bancaire .....</i>	<i>76</i>
3.1.1. Les mesures de la concurrence bancaire.....	76
3.1.1.1. la concentration .....	77
3.1.1.2. Contestabilité .....	77
3.1.1.3. la Concurrence hors prix .....	78
3.1.1.4. Analyse .....	78
3.2.2. La concurrence entre les banques en ligne .....	79
3.2.2.1. Les banques en ligne .....	79
3.2.2.2. Les banques directes des banques traditionnelles .....	79
3.2.2.3. Les banques en lignes des assurances.....	80
3.2.2.4. Les néo-banques.....	80
3.2.2.5. La clientèle plébiscite le multicanal .....	80
3.2.2.6. La stratégie multicanale des banques en ligne .....	80
3.2. <i>Rôle de e-paiement .....</i>	<i>81</i>
<b>Conclusion.....</b>	<b>82</b>
chapitre 03: le E-paiement et les moyens digitaux aux sein de la BNA Agence AZAZGA 462	
<b>Introduction .....</b>	<b>83</b>
<b>Section 01 : présentation de la BNA .....</b>	<b>84</b>
1.1. <i>Historique de la BNA.....</i>	<i>84</i>
1.2. <i>L'opportunité de la BNA.....</i>	<i>86</i>
1.2.1. Offre diversifiée .....	86
1.2.2. Partenaire bancaire de référence .....	86
1.2.3. Réseau puissant .....	86
1.2.4. École de formation continue.....	87
1.2.5. Relationnelle et citoyenne .....	87
1.2.6. Innovante .....	87
1.2.7. Une banque à l'écoute .....	87
1.3. <i>Objectif et mission de la BNA .....</i>	<i>88</i>
1.3.1. Objectifs de la BNA .....	88
1.3.2. les missions de la BNA.....	88
1.4. <i>Organisation de la BNA.....</i>	<i>89</i>

## Table des matières

---

1.5. Présentation de l'organisme d'accueil (agence BNA 462 azazga).....	93
<b>Section 2 : La gestion de la carte interbancaire au sein de la BNA .....</b>	<b>94</b>
2.1. Présentation de la carte CIB .....	94
2.2. Les différents types de carte au sein de la BNA.....	94
2.2.1. La carte « particulier ».....	95
2.2.2. La carte « Épargne ».....	96
2.2.3. Carte « affaire ».....	98
2.2.4. Carte « prépayée ».....	100
2.2.5. La carte « ELITE ».....	101
2.3. Gestion de la carte CIB .....	102
2.3.1. Conservation et remise des cartes aux clients.....	102
2.3.2. Renouvellement de la carte .....	103
2.3.3. La mise en exception de la carte.....	103
2.3.4. Annulation de la carte.....	104
2.4. Canaux d'acceptation de la carte bancaire .....	105
2.4.1. Les distributeurs automatiques de billets de banque .....	105
2.4.1.1. Gestion de DAB .....	106
2.4.2. Guichet automatique de banque .....	107
2.4.2.1. Gestion du « GAB ».....	107
2.4.2.2. Gestion de carte capturer par les GAB .....	108
2.4.3. Le terminal de paiement électronique « TPE » .....	108
2.4.3.1. Installation de TPE chez le commerçant .....	109
2.4.3.2. Maintenance et suivi du fonctionnement du TPE.....	109
2.4.3.3. Suspension du commerçant.....	110
2.5. Les modalités d'utilisation de la carte au sein de la BNA .....	110
2.5.1 Calcul du plafond autorisé.....	110
2.5.2. Le traitement des demandes de carte bancaire au niveau de l'agence .....	111
2.5.3. Le traitement au niveau de la direction de la monétique .....	111
2.5.4. Le traitement au niveau de la SATIM .....	111
<b>Section 03 : Les services de paiement digitaux de la BNA .....</b>	<b>112</b>
3.1. Service de banque à distance (E-Banking).....	112
3.1.1. L'accès à la plateforme E-Banking.....	113
3.1.2. La plateforme E-Banking BNA .....	113
3.1.3. L'application E-Banking Bn@tic .....	115
3.1.3.1. L'accès à l'espace public .....	115
3.1.3.2. L'accès à l'espace authentifié .....	116
3.2. Services de paiement en ligne par CIB (E-pay).....	119
3.3. Service WIMPAY-BNA.....	120
<b>Conclusion.....</b>	<b>121</b>
<b>Conclusion général .....</b>	<b>122</b>

## *Table des matières*

---

Références bibliographiques

liste des illustrations

Annexe

table des matières

---

## **Résumé**

Les progrès technologiques ont révolutionné les pratiques commerciales et économiques à travers le monde. Afin d'être compétent et productif, chaque entreprise s'est adaptée aux changements technologiques. Le secteur bancaire ne fait pas exception ; en effet grâce aux technologies de l'information et de la communication, de plus en plus de banques ont développé des solutions innovantes tel que le digital, ainsi les clients peuvent exécuter leurs transactions bancaires plus rapidement, à tout moment et en tout lieu. En conséquence, les délais de traitement des paiements ont diminué et Par ailleurs la flexibilité et la vitesse des transactions commerciales ont augmenté. Alors que la dématérialisation s'impose petit à petit dans notre quotidien, les cartes bancaires quant à elles s'imposent comme la solution incontournable pour les banques innovantes. Leur objectif est de répondre aux enjeux de sécurité et d'agilité, pour permettre d'optimiser leur rentabilité et leur performance sur le long terme.

## **Summary**

Technological advancements have revolutionized business and economic practices around the world. In order to be competent and productive, every company has adapted to these technological changes. The banking industry is also included; indeed, thanks to information and communication technologies (ICT), more and more banks have developed innovative solutions so that customers can carry out their banking transactions more quickly, anytime, and anywhere. As a result, payment-processing times have decreased and the flexibility and speed of business transactions have increased. While dematerialization is gradually establishing itself in our daily lives, bankcards are showing themselves as the essential solution for innovative banks. Their objective is to meet the challenges of security and agility, to optimize their profitability and performance over the long term.